

L'an DEUX MIL DIX-HUIT, le MARDI 27 NOVEMBRE, à 14 h 00, le Conseil municipal de Saint-Denis s'est assemblé en cinquième séance annuelle, dans la Salle des Délibérations, sur convocation légale du Maire faite en application des articles L. 2121-10, L. 2121-12 et L. 2121-17 du Code général des Collectivités territoriales (séance clôturée à 15 h 00).

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des Collectivités territoriales, procédé à la nomination de la Secrétaire de Séance prise dans le sein du Conseil municipal. BÉLIM Audrey a été désignée, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

ÉTAIENT PRÉSENTS

ANNETTE Gilbert / LOWINSKY Jacques / ORPHÉ Monique / MAILLOT Gérald / VÉLOUPOULÉ-MERLO Nalini / FRANÇOISE Gérard / ADAME Brigitte (arrivée à 14 h 09 au Rapport n° 18/5-003) / HOAREAU Jean-François / CLAIN Claudette / COUDERC Alain / FONTAINE Gabrielle / HOARAU Brigitte / PESTEL René Louis / ISIDORE Marylise / DELORME Éric / ANDAMAYE Marie-Annick / CHOPINET Gérard / VOLIA-GARNIER Laetitia / EUPHRASIE Didier / LESCAT Michel / SUDNIKOWICZ Christiane / ASSABY Maximilien / MAMODE Nourjhan / CADJEE Ibrahim / HUMBLLOT Nicole / JAVEL François / FIDJI Jean-Claude / NAILLET Philippe / BARDINOT Sonia / BAREIGTS Éricka / BÉLIM Audrey

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS

Pour toute la durée de la séance

BELDA David

BOMMALAIS Geneviève

MARCHAU Jean-Pierre

DUCHEMANN Yvette

LOYHER Jeanne

MÉLADE Thierry

SILOTIA William

par HOAREAU Jean-François

par LOWINSKY Jacques

par DELORME Éric

par ASSABY Maximilien

par ANDAMAYE Marie-Annick

par BAREIGTS Éricka

par CHOPINET Gérard

Les membres présents, au nombre de 31 sur 55, ont pu délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des Collectivités territoriales.

ÉLUS INTÉRESSÉS

En application de l'article L. 2131-11 du Code général des Collectivités territoriales, les élus intéressés n'ont pas pris part au vote portant sur les Rapports dont la liste suit.

ANNETTE Gilbert	(Président)	au titre de la CDÉ de Saint-Denis	Rapport n° 18/5-015
CADJEE Ibrahim	(délégués / Ville)		
CHOPINET Gérard			
CLAIN Claudette			
ADAME Brigitte			
(*) HO-SHING Cynthia			

CDÉ... Caisse des Écoles de Saint-Denis
(*) absente à la séance

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20181127-185003-DE
Date de télétransmission : 06/12/2018
Date de réception préfecture : 06/12/2018

ADAME Brigitte	(déléguée / Ville)	au titre de la SHLMR	Rapport n° 18/5-021
(*) KICHENIN Virgile	(délégué / Ville)	au titre de la SIDR	Rapport n° 18/5-023
MAILLOT Gérald	(lien de parenté)	terrains sur chemin Dufourg-les-Hauts à la Bretagne	Rapport n° 18/5-029

SHLMR Société d'Habitations à Loyer modéré de la Réunion
 SIDR Société immobilière du Département de la Réunion
 (*) absent à la séance

DÉPLACEMENT D'ÉLUE

ADAME Brigitte	arrivée à 14 h 09	au Rapport n° 18/5-003
----------------	-------------------	------------------------

Le Maire certifie que le compte rendu de la présente séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de Ville de Saint-Denis, le MERCREDI 5 DÉCEMBRE 2018 et que le nombre de Conseillers municipaux présents a été de 31 sur 55.

Accusé de réception en préfecture
 974-219740115-20181127-185003-DE
 Date de télétransmission : 06/12/2018
 Date de réception préfecture : 06/12/2018

OBJET Rapport d'Orientations budgétaires pour 2019

Conformément à l'article L. 2312-1 du Code général des Collectivités territoriales, j'ai l'honneur de soumettre à votre examen les Orientations budgétaires définies pour l'exercice 2019.

Je vous rappelle que le législateur a prévu ce débat pour orienter la préparation du Budget primitif. A ce titre, les indications figurant dans le rapport en annexe ne constituent que des éléments d'orientation pour la réflexion et la discussion du Conseil municipal.

L'assemblée délibérante est appelée à prendre acte du débat portant sur le rapport d'Orientations budgétaires pour l'exercice 2019.

Je vous demande de bien vouloir prendre acte de ce rapport.

OBJET Rapport d'Orientations budgétaires pour 2019

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le RAPPORT N°18/5-003 du MAIRE ;

Vu le rapport présenté par Monsieur le Maire ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS

Prend acte du débat portant sur le rapport d'Orientations budgétaires pour l'exercice 2019.

Orientations

Budgétaires

2019



Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20161127-185003-DE
Date de télétransmission : 06/12/2018
Date de réception préfecture : 06/12/2018



23 novembre 2018

1

5.	<i>En relançant la démarche de Convention territoriale global avec la CAF.....</i>	27
C.	SAINT DENIS, UNE VILLE PROMOUVANT UN CADRE DE VIE AGREABLE ET DE QUALITE	27
1.	<i>Amélioration et résorption de l’Habitat Indigne par la mise en œuvre d’Auto-Réhabilitation Accompagnées</i>	27
2.	<i>Lutte contre les marchands de sommeil et l’habitat insalubre.....</i>	27
3.	<i>Redressement de la Copropriété de la Chaumière.....</i>	28
4.	<i>Optimisation de la cession des Logements Très Sociaux</i>	28
D.	SAINT DENIS, UNE VILLE SOUCIEUSE DE LA SANTE DE SES HABITANTS.....	28
1.	<i>Le Service d’Aide et d’Accompagnement à Domicile.....</i>	28
2.	<i>Le Service de portage de repas à domicile.....</i>	29
3.	<i>Le Service de Transport des Personnes âgées et Handicapées.....</i>	30
4.	<i>Le Service d’Aide Légale et Facultative</i>	30
5.	<i>La Cellule d’Action Sociale</i>	32
6.	<i>La Maison de la Fraternité et de l’Inclusion Sociale / les Abris de nuit.....</i>	33
7.	<i>Une Ville tournée vers ses usagers</i>	34
E.	500 SOLUTIONS D’ACCUEIL POUR LA PETITE ENFANCE.....	34
IV - SAINT-DENIS DES TERRITOIRES.....		35
A.	ORGANISATION TERRITORIALE, BENEVOLAT ASSOCIATIF ET ENGAGEMENT CITOYEN : L’INTELLIGENCE COLLECTIVE AU SERVICE DES TERRITOIRES ..	36
1.	<i>Optimiser les ressources des territoires.....</i>	36
2.	<i>Mobiliser l’expertise citoyenne pour garantir la pertinence et l’appropriation de nos actions.....</i>	36
a)	<i>Les nouveaux conseils de quartiers et 2 millions d’€ de budget participatif</i>	37
b)	<i>Les conseils citoyens, le contrat de Ville et le FPH.....</i>	37
c)	<i>Le Conseil Consultatif du Centre-Ville et le projet de relooking.....</i>	37
3.	<i>Valoriser l’engagement citoyen contribuant au déploiement du projet municipal.....</i>	38
a)	<i>Le bénévolat associatif.....</i>	38
b)	<i>Les Services Civiques.....</i>	38
B.	LE CADRE DE VIE ET LA QUOTIDIENNETE	38
1.	<i>La propreté « P.A.R.E » : Prévenir / Agir / Réprimer / Embellir</i>	38
a)	<i>PREVENIR : la propreté affaire de tous.....</i>	39
b)	<i>AGIR : objectif zéro dépôts sauvages.....</i>	39
c)	<i>REPRIMER : ne pas laisser une minorité polluer l’environnement de la majorité.....</i>	40
d)	<i>EMBELLIR : une Ville belle que l’on a envie de maintenir propre.....</i>	40
2.	<i>Repenser l’accueil en Mairie Annexe pour optimiser les ressources en s’adaptant aux attentes des usagers.....</i>	41
3.	<i>Proposer plus d’équipements de proximité conçus avec les habitants.....</i>	41
a)	<i>Le budget participatif</i>	42
b)	<i>Des projets pour vivre son quartier... 35 projets structurant.....</i>	42
C.	COHESION SOCIALE RENFORCEE	42
1.	<i>Poursuite du contrat de ville.....</i>	42
2.	<i>La territorialisation des axes prioritaires du projet municipal.....</i>	43
a)	<i>Du projet éducatif global au projet éducatif local.....</i>	43
b)	<i>Des quartiers amis des aînés</i>	43
c)	<i>La territorialisation du sport.....</i>	43
d)	<i>La territorialisation de la culture</i>	43
e)	<i>L’action sociale dans la proximité.....</i>	44
D.	EMPLOI, ECONOMIE, INSERTION.....	44
1.	<i>Des actions pour le retour à l’emploi et la création d’activité.....</i>	44
2.	<i>Le maintien d’une dynamique d’insertion pour le public le plus éloigné de l’emploi</i>	45
E.	NEUF TERRITOIRES STRUCTURES AUTOUR DE 35 PROJETS	45
V - SAINT-DENIS ECONOMIQUE ET NUMERIQUE		55
1.	<i>La fibre optique.....</i>	55
2.	<i>Une Ville aux technologies innovantes.....</i>	55
A.	DEVELOPPER UNE VILLE ECONOMIQUE	56
1.	<i>La réorganisation de la régie marchés et droits de place.....</i>	56
2.	<i>Accusé de réception en préfecture.....</i>	56
3.	<i>974-219740115-20181127-185003-DE</i>	
3.	<i>Date de réouverture campagne de perception de la taxe sur la publicité extérieure (TLPE) sur les enseignes des commerces</i>	
	<i>Date de réception préfecture : 06/12/2018</i>	
	<i>implantées dans les zones d’activités.....</i>	57

VI - SAINT-DENIS : UNE ENTREPRISE MUNICIPALE PERFORMANTE AU SERVICE DE L'USAGER	57
A. UNE VILLE PRATIQUE POUR TOUS	57
1. <i>La facilitation des démarches citoyennes</i>	57
2. <i>Qualité des services rendus à la population</i>	58
a) <i>Modernisation des services</i>	58
b) <i>Pérennisation du label Qualiville</i>	58
3. <i>Une ville qui mesure ses achats</i>	58
4. <i>Une ville sécurisée</i>	59
B. LE NOUVEAU SYSTEME D'INFORMATIONS GEOGRAPHIQUES (SIG)	59
1. <i>Premier exercice du SIG</i>	59
2. <i>Open data</i>	59
C. UNE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES OPTIMISEE.....	59
1. <i>Favoriser l'épanouissement, le bien-être et la santé au travail</i>	60
2. <i>Développer les compétences par la formation</i>	60
3. <i>Développer le sentiment d'appartenance à la collectivité</i>	60
4. <i>Donner des perspectives de carrière</i>	60
D. UNE MODERNISATION DES OUTILS FINANCIERS ET DU CONTROLE DE GESTION	60
1. <i>La création de la Délégation au Pilotage, à la Stratégie et à la Prospective (DPSP) et de la Direction Dialogue et Contrôle de Gestion (DDCG)</i>	60
2. <i>La recherche de l'efficacité au travers de la co-construction (transversalité) et de la mutualisation</i>	61
3. <i>La mise en œuvre des Laboratoires de l'Innovation Publique et de la Modernisation</i>	61
VII - ANNEXE 1 : LES ORIENTATIONS EN MATIERE DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES POUR L'ANNEE 2019	62
VIII - ANNEXE 2 : LES ORIENTATIONS EN MATIERE DE GESTION FINANCIERE POUR L'ANNEE 2019.....	63

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20181127-185003-DE
Date de télétransmission : 06/12/2018
Date de réception préfecture : 06/12/2018

La Ville de Saint-Denis, comme toutes les Collectivités, se situe dans un contexte économique et financier difficile. FMI, Commission Européenne, INSEE., s'accordent pour une hypothèse de croissance faible, inférieure à 2% en 2019.

Eléments de cadrage économiques (PLF 2019)	2017	2018	2019
Environnement international			
Croissance PIB Etats Unis (%)	2.2	2.8	2.6
Croissance PIB Zone Euro (%)	2.5	2.1	2.1
Inflation Zone Euro (%)	1.5	1.7	1.7
Economie Française			
PIB	2 292	2 350	2 420
Croissance (%)	2.2	1.7	1.7
Inflation (%)	1.0	1.6	1.3
Dettes Publiques (% PIB)	98.5	98.7	98.6
Taux de chômage	8.9	9.2	

*source : https://www.economie.gouv.fr/files/files/Actus2018/dp_plf2019.pdf

PLF (PROJET DE LOI DE FINANCES) 2019 – EN ATTENDANT LA LOI SPECIFIQUE SUR LES FINANCES LOCALES

Le PLF pour 2019 ne comprend pas de nouveauté majeure en matière de finances et de fiscalité locales. La grande réforme des finances locales se jouera début 2019 dans un projet de loi spécifique. Stabilité des dotations, réforme de la dotation d'intercommunalité, réforme de la fiscalité sur les locaux industriels, fiscalité écologique... Plusieurs dispositions sont toutefois à retenir, tout comme les priorités et les choix qui structurent ce deuxième projet de budget du quinquennat.

Allègements d'impôts. Ce deuxième PLF 2019 du quinquennat se traduira ainsi par un allègement d'impôts de 6 milliards d'euros pour les ménages, malgré des hausses de taxes sur les carburants et le tabac, évaluées au total à 2,3 milliards d'euros. Ce geste fiscal, reposant principalement sur une nouvelle baisse de la taxe d'habitation pour 80% d'entre eux et la suppression des cotisations sur les heures supplémentaires. Les entreprises bénéficieront quant à elles d'une nouvelle baisse de l'impôt sur les sociétés dont le taux va passer de 33,3% à 31%, de la transformation du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) en baisses de charges et de la suppression du forfait social.

Fonction publique. La politique de l'emploi, enfin, sera mise à contribution avec une baisse de crédits de 2,1 milliards d'euros, qui passera notamment par une réduction du nombre de contrats aidés. Le gouvernement en financera l'an prochain environ 130 000, contre 200 000 budgétés en 2018 et 320 000 en 2017.

Sur le terrain social, le PLF consacre 175 millions d'euros à la mise en œuvre du plan pauvreté, dont 150 millions au titre de la contractualisation avec les collectivités (accès aux droits, accès "aux biens et services essentiels", rénovation du travail social...).

Stabilité des dotations aux collectivités. Les concours financiers de l'Etat aux collectivités sont stables par rapport à la loi de finances initiale pour 2018, enregistrant une légère hausse (70 M€) pour atteindre 48,2 Md€. La DGF des communes et des départements est maintenue également, à hauteur de 26,9 Md€. « Elle sera répartie en fonction des dynamiques de population et de richesses, en tenant compte du renforcement de la péréquation entre collectivités du bloc local (180 M) ».

Globalement les dotations de soutien à l'investissement des communes et de leurs groupements sont maintenues à 2,1 milliards, dont 1,8 milliard pour le bloc communal et 300 millions pour les départements, et grâce à la reprise, il devrait avoir une légère hausse de la FCTVA.

Accusé de réception en préfecture
 974-219740115-20181127-185003-DE
 Date de télétransmission : 06/12/2018
 Date de réception préfecture : 06/12/2018

Fiscalité. Les dispositions fiscales majeures concernant les collectivités sont renvoyées au projet de loi dédié, annoncé pour le premier trimestre 2019 et qui devrait acter la refonte de la fiscalité locale.

La deuxième tranche de baisse de la taxe d'habitation, pour un montant de 3,8 milliards (après 3,2 milliards en 2018) est bien inscrite sous forme de dégrèvement. Le gouvernement a confirmé au passage que la troisième tranche interviendra dans le prochain PLF (pour 2020) et que l'idée est toujours bien de supprimer l'intégralité de la taxe d'habitation d'ici 2021, hors résidences secondaires.

La compensation des collectivités pour les 20% qui restent sera abordée dans un projet de loi spécifique sur les finances locales sans doute au premier trimestre 2019. Les travaux sur cette compensation conduiront à poursuivre les réflexions sur les finances locales en général déjà amorcées par le contrat de confiance.

LA CONJONCTURE LOCALE

Contexte social et sociétal. Saint Denis est la 19^e commune de France en nombre d'habitants. Elle connaît un taux de chômage inférieur à la moyenne départementale mais supérieur à la moyenne nationale (chiffres hors DOM-TOM). Saint Denis est en effet l'un des bassins d'emplois le plus important de l'île.

	2017	2018
Taux de chômage France hexagonale	8,90%	9,20%
Taux de chômage Département	23%	23%
Taux de chômage Saint-Denis	16%	16%

Faits marquants 2018. Le PRU des Camélias est en cours d'achèvement alors que le PRU nel prend de l'ampleur dans les quartiers de Vauban et Bas de la rue Maréchal Leclerc. Les premiers travaux ont démarré sur le Quadrilatère Océan avec notamment les travaux de dépollution et les fouilles archéologiques. La phase opérationnelle avec les travaux de terrassement et de construction démarrera au premier trimestre 2019.

Le Projet Educatif Global a fêté ses 10 ans avec des manifestations tout au long de l'année dans les écoles.

La Ville de Saint Denis n'oublie personne dans la conception de ses politiques publiques : petite enfance (poursuite des ouvertures de places en crèches...), jeunesse (gratuité des bus, bourses de voyage...), aînés (animations culturelles et sportives...) et politique forte en faveur de la création de nouveaux logements sociaux. Saint Denis compte 11 quartiers prioritaires dans lesquels des moyens spécifiques sont mis en œuvre. Dans l'ensemble des quartiers, une ingénierie identique est déployée sur les thématiques cibles de la politique de la ville.

Contexte financier. La Ville de Saint Denis, consciente de la situation générale des finances publiques nationales, s'est engagée à maîtriser ses dépenses de fonctionnement et a pour cela signé le contrat de confiance avec l'Etat par délibération en date du 23 juin 2018. Ainsi, la Ville ne devra pas augmenter ses dépenses de fonctionnement de plus de 1.15% par an jusqu'en 2020. Par ailleurs, tout en veillant à ne pas dépasser le ratio de désendettement fixé pour les communes à 12 années, la Ville continue d'investir à hauteur d'environ 55 millions d'euros par an.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20181127-185003-DE
Date de télétransmission : 06/12/2018
Date de réception préfecture : 06/12/2018

I - SAINT-DENIS GRANDS PROJETS

Construire la Ville de demain, telle est la mission de la Direction Générale Adjointe en charge du développement urbain. En effet, poursuivre la construction de Saint-Denis pour les générations futures est un enjeu fondamental avec de profondes modifications au niveau des entrées de Ville et une réorganisation de la mobilité intégrant des projets de tramway qui vont faire rentrer Saint-Denis dans le XXI^e siècle.

En 2019, les missions de la Direction de l'Aménagement, des Grands Projets et de la Mobilité seront axées sur la poursuite des opérations d'aménagement en cours, la concrétisation des grands projets, le soutien à la production de logements sociaux, la conception du Saint-Denis de demain et la prise en compte de ces mutations dans l'outil de planification de la Ville.

Planifier le développement de la ville :

Le PLU, révisé en 2013, est en évolution permanente afin de s'adapter aux besoins de la Ville. Cela permet de concrétiser des projets et entraîne une mutation de la Ville. La modification simplifiée N°6 du PLU qui sera approuvée en novembre 2018, va permettre à la Ville de Saint-Denis de tenir compte et de promouvoir le développement des différents secteurs de la Ville. Elle accompagne également des travaux des téléphériques prévus dès 2019, tout comme les projets de tramway.

A. La Nouvelle Entrée Ouest

La NEO va radicalement transformer l'image de la Ville. Une équipe dédiée sous la maîtrise d'ouvrage de la Région, recrutée en 2018 a pour ambition de démarrer et de poursuivre les études de maîtrise d'œuvre en 2019.

La Ville s'inscrit dans les réflexions qui permettront de finaliser le programme des équipements et aménagements prévus dans le projet NEO.

B. Le Quadrilatère Océan

L'espace Océan, reflet de Saint-Denis - ville capitale – ouverte sur le XXI^e siècle, a déjà une image sur les franges du quadrilatère.

Sur le quadrilatère, les travaux de dépollution et les fouilles archéologiques complémentaires réalisés au second semestre 2018, permettront à l'aménageur de démarrer le chantier du quadrilatère en début d'année. L'ordre de service devrait être émis en fin d'année 2018. L'année 2019 va voir l'espace Océan entrer dans sa phase opérationnelle avec le démarrage des travaux de terrassement sur le quadrilatère et des constructions.

C. Le projet PRUNEL

Avec la signature d'une convention NPNRU pour une première phase fin 2018, l'année 2019 sera celle de la constitution de l'équipe Ville/CINOR, des premières études pour des actions d'aménagement d'espaces de proximité au titre des ITI/DFEDER courant 2018, de l'élaboration de programme d'équipements à venir et du lancement de la consultation des bailleurs auprès de leurs locataires pour la première phase d'intervention sur leur patrimoine.

Dans le cadre de PRUNEL et du PIA (Programme d'Investissement d'Avenir) des actions dans les domaines de la mémoire de quartier, de la santé et des mobilités douces seront mises en œuvre. Cela représente environ 4 M€ pour 2019, subventionné en moyenne à 50%.

D. Le Réseau Intégré de Transport Moderne

Le projet de transport par câble entre Bois de Nèfles et le Chaudron offre 5 stations sur la partie Est de Saint-Denis, permettant de desservir plusieurs zones urbanisées de la ville. Chaque cabine pourra recevoir une dizaine de passagers, l'infrastructure permettant de transporter 5 000 personnes par jour en moyenne.

La Maîtrise d'ouvrage CINOR – Partenaire: Ville de Saint-Denis et Région.

Les études ont été réalisées et un programme a été acté et arrêté en 2017.

En fin d'année 2017, la consultation d'entreprises a permis de retenir un groupement.

En 2018, le PC et le dossier réglementaire ont été déposés.

2019 : démarrage des travaux

2020 : livraison de la ligne TPC Est.

E. Le pôle senior / junior

Le chantier **Academy des Camélias** (2,9 M€), outil de cohésion sociale et de développement culturel au sein du quartier, est en cours de finalisation. Il a fait l'objet d'une concertation importante avec les habitants et associations et devrait être livré au cours du premier trimestre 2019.

Accusé de réception en préfecture
07/12/2018 à 12h03
Date de transmission : 06/12/2018
Date de réception préfecture : 06/12/2018

F. [Le projet Indoor](#)

En 2018, doivent démarrer les travaux du Centre Indoor de Primat (signature de l'OS de démarrage début décembre 2018). Ce chantier, porté par la SODIAC, se poursuivra sur l'année 2019, pour une livraison fin 2020. L'arrivée de nouvelles activités sportives permettra de redynamiser le quartier de primat.

G. [Redynamisation - relooking du centre-ville](#)

Comme annoncé l'an dernier, la volonté municipale de mettre en œuvre un **programme de relooking du Centre-Ville** sur une durée de 4 ans s'est traduite dès 2018 par des actions touchant plusieurs domaines.

Elles ont porté sur des travaux :

- de voirie pour un peu plus de 2 M€
- de requalification des murs en entrée de ville côté ouest
- d'espaces verts avec des replantations
- de renouvellement de mobiliers urbains de couleur gris patrimonial pour marquer l'identité du Centre

Les interventions seront donc poursuivies dans ces différents domaines.

En 2019, une enveloppe de 1 M€ à minima y sera consacrée et sera reconduite encore les deux années suivantes.

Dans le cadre de la modernisation du Centre-Ville, la Ville a validé la modernisation de l'éclairage public du carré piéton, avec la mise en valeur d'édifices ou de bâtiments remarquables.

En 2018, 50K€ ont été investis pour la mise en valeur de la grande mosquée « Noor - e - Islam » et le renforcement de l'éclairage public sur la portion comprise entre les rues Félix Guyon et Jules Olivier.

L'éclairage sur le pont Vin Sanh a été remplacé par de la Led et les palmiers centraux ont été équipés d'un éclairage qui assure leur mise en valeur.

En 2019, il est proposé de renforcer l'éclairage public dans les rues Alexis de Villeneuve, Juliette Dodu, Jules Auber et Charles Gounod (coût prévisionnel : 60 K€).

Par Ailleurs, un programme de 4 nouveaux modules de toilettes publiques répartis sur la Ville, dont un au cœur du Cœur vert Familial, sera lancé en 2019.

[Une Ville aux infrastructures et équipements structurants modernisés](#)

En matière **d'infrastructures routières**, la Ville poursuit également sa volonté d'en améliorer significativement la qualité, le confort et la sécurité à travers un programme débuté en 2017 et qui se poursuit.

Les principaux chantiers ont concerné les secteurs suivants :

- Moufia-Bois de Nèfles : aménagement d'un giratoire pour fluidifier la circulation aux abords du collège et lycée (430 K€)
- Chaudron : requalification de la voie Victor Schœlcher avec création d'une voie cyclable (400 K€)
- La Montagne : réfection des voiries Vigie et Decotte (970 K€)
- Providence : réfection du pont du Bowling (200 K€)
- Réalisations au Centre-Ville : Ruelle Beauvillain, Avenue de la Victoire, rue Ste Marie (sécurisation chaussée devant l'école) : 450 K€
- Bois de Nèfles : réfection des réseaux et requalification de la voie sur Ch Finette (Tranche 1 et 2 : 750 K€)
- La Bretagne : réfection d'un tronçon du Chemin Dufourg (140 K€)

Sont en cours de réalisation un certain nombre de chantiers au Centre-Ville sur les rues Alexis de Villeneuve, Pasteur, Ah Sam avec la reprise des réseaux ainsi que la requalification des voiries (trottoirs+ chaussée) pour un coût global d'un peu plus de 2 M€.

Ainsi 5 M€ seront à nouveau consacrés en 2019 à la voirie communale.

Par ailleurs, **l'entretien, la mise aux normes et la modernisation des bâtiments communaux** demeurent un volet important de l'action communale. Ils couvrent les crèches, les écoles, les bâtiments administratifs et historiques ainsi que les équipements sportifs. Un effort particulier sera à nouveau porté sur les écoles avec le dispositif des classes à « effectif 12 » porté par l'Etat.

Il est à noter qu'en 2018, la Ville s'est engagée dans la **modernisation et la mise aux normes des restaurants et cuisines scolaires**. Cette action s'est matérialisée par une première tranche d'investissement de 500 K€. Les gros investissements sont planifiés à partir de 2019 et s'étaleront sur 5 à 6 années pour un programme évalué sur cette tranche à près de 9 M€.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20181127-185003-DE
Date de réception préfecture : 06/12/2018

Dans le domaine des équipements sportifs, la réhabilitation du complexe phare de la cité dionysienne, le Stade Jean IVOULA, a débuté en 2018, 900 000 € y ont été consacrés. Sur ces équipements, la démarche partenariale a été maintenue avec les opérateurs du photovoltaïque pour valoriser les espaces bâtis dans une dynamique de développement durable.

H. [Les autres grands projets](#)

1. Les Opérations d'aménagement

➤ Opérations d'aménagement ZAC

Outre la planification et le pilotage des grands projets, la Ville doit préparer et aménager son territoire à travers la mise en œuvre d'opérations d'aménagement. Certaines opérations se sont terminées comme la RHI Primat. D'autres secteurs sont toujours en phase opérationnelle comme la ZAC Moufia 1 sur laquelle les travaux d'une véritable centralité (centre commercial, centre médical, station câble) doivent démarrer en 2019. Sur la ZAC Moufia 2, un projet de logements étudiants avec un pôle médical au niveau de l'îlot 1bis doit voir le jour. Le permis de construire a été délivré. Sur un plan économique, la zone Technor arrivant à saturation, le transfert de la tranche 2 de la ZAC Canne Mapou à la CINOR est envisagé pour pouvoir initier Technor 2.

➤ Opérations d'aménagement RHI - La lutte contre l'insalubrité

La Ville traite la problématique de l'insalubrité dans différents quartiers par son implication financière dans les opérations de RHI (Primat, Hyacinthe/Caramboles, Petite Île, Saint-François/Le Brûlé, Saint-Bernard, le Butor).

Dans ce cadre, elle concourt également à la production de logements sociaux et plus particulièrement à l'accession à la propriété de chacun selon ses moyens.

Sur la RHI Moulin Cader, le futur aménageur de la RHI doit être retenu en 2019. Sur cette opération, outre sa participation foncière, la participation financière de la ville est estimée à 3 M€ environ.

➤ Projets hors ZAC et RHI

Parallèlement, la ville accompagne des projets hors du cadre classique des ZAC et RHI.

Le Permis d'Aménager de l'opération Domaines des Brises a été déposé et l'Etat a émis un avis sur les études environnementales. Une réflexion d'aménagement et de structuration du site de la Montagne doit être menée plus globalement pour mieux accueillir cette future opération et répondre aux prescriptions de l'Etat.

En 2019, sur Pente Z'ananas, la SIDR doit déposer un permis d'aménager sur son opération. Parallèlement, le reste du périmètre les négociations et d'acquisitions foncières se poursuivent pour envisager la réalisation des voiries structurantes et permettre le développement du quartier.

2. Les études d'aménagement et de programmation

De nouvelles études de centralités ont démarré en 2018, sur les secteurs de Bois de Nèfles, Sainte Clotilde, Montagne 15e. A ce stade, les premiers diagnostics de secteur ont été communiqués par le BET en vue d'élaborer des scénarii d'aménagement. En 2019, la Ville disposera d'un programme prévisionnel sur ces secteurs ainsi que le coût de réalisation des nouvelles centralités.

3. Les Projets de développement durable

La Ville de Saint-Denis, a validé en conseil municipal en 2017 un plan stratégique en matière de développement durable pour une durée de 5 ans.

Il s'agit de mettre en place une méthode d'analyse des projets, à l'aide d'une grille normalisée, afin de les réaliser, suivant une démarche prenant en compte ses cinq finalités du développement durable.

- Lutte contre le changement climatique
- Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- Epanouissement de tous les êtres humains
- Modes de production et de consommation responsables
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et générations

Accusé de réception en préfecture
N° 2018-07-00028
Date de télétransmission : 06/12/2018
Date de réception préfecture : 06/12/2018

Pour 2019, la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et générations deviendront la priorité qui sera mise en avant.

Quelques projets proposés par les services de la collectivité et identifiés Développement Durable :

a) La lutte contre le changement climatique

- En éclairage public et sportif poursuite des actions commencées avec le déploiement progressif des technologies innovantes (photovoltaïque, led, de modulation intelligente de l'éclairage, supervision à distance,...)
- En éclairage public routier et piétonnier : le plan pluriannuel de réhabilitation de plusieurs milliers de luminaires, cible actuellement 5000 points lumineux âgés de plus de 20 ans.

Les efforts seront poursuivis en 2019, pour renforcer les économies d'énergie et contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique, notamment en se concentrant sur les applications issues de l'énergie renouvelable solaire. Le stade Jean Ivoula sera le prochain grand équipement à être équipé.

- RITMO, le réseau de transport par câble en aérien (téléphériques) et au sol (escalators) qui permettra de proposer aux dionysiens une autre façon de se déplacer :

Un mode de transport innovant, écologique, une solution adaptée face aux problèmes de circulation aggravés par la topographie de notre territoire.

- Amélioration de la qualité de service pour les usagers des transports en commun

Des points noirs de circulation pour le réseau de bus ont été identifiés sur les voiries de la Ville. En concertation avec la CINOR, la Ville s'attache au travers notamment de l'organisation de la circulation à atténuer, voire supprimer ces points noirs pour améliorer l'attractivité et la crédibilité du réseau de transport en visant un meilleur respect des temps de parcours et des horaires annoncés.

- Le Plan Vélo :

- * Des aménagements ont été effectués pour favoriser la circulation des vélos ;
- * Liaison Bd Sud sentier littoral via l'axe V. Schœlcher et rue du Souvenir ;
- * Liaison Bd Sud Rue De Gaulle via M. Pagnol ;
- * Zone de circulation apaisée au centre-ville, 1ère tranche.

b) La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources

A la suite de la réhabilitation de la prise d'eau (Rivière de Saint Denis), une action de sensibilisation du public sur la continuité écologique et l'importance de protéger cette ressource a démarré en 2018. Cette action de sensibilisation va se poursuivre en 2019 avec la création :

- * d'une exposition sur les plantations ;
- * d'une ballade interactive ;
- * de panneaux de sensibilisation.

La Ville souhaite aussi poursuite des actions de sensibilisation dans le cadre des NUITS SANS LUMIERES.

- Les jardins familiaux :

Le projet rucher : (ancien dôme du zoo) part d'une volonté d'initier le processus, développer et gérer la production, s'occuper également du volet pédagogique...). Cette installation, intégrée dans le programme, se justifie par la présence des plantes à fleurs; elle constitue le pendant du jardin créole (mare pédagogique, pergolas, passerelles...) et du paysage ambiant.

Le projet jardin créole : L'objectif est de valoriser les plantes endémiques, les tisanes, en milieu urbain. Permettre de transmettre aux jeunes, aux enfants les valeurs créoles d'antan. Offrir un poumon vert au sein d'un quartier très urbanisé.

Le projet rucher : A la pépinière et à l'hôtel de ville

Le renforcement de tous les êtres humains

La Ville continuera à poursuivre le Projet Educatif Global en 2019 ; elle continuera à développer le sport pour tous et enfin, elle portera un effort plus important sur la formation des agents de la collectivité.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20181127-185003-DE
Date de réception en préfecture : 06/12/2018

d) Modes de production et de consommation responsables

La Ville a fait l'acquisition d'un véhicule utilitaire électrique, le G4 fourgon de Goupil, affecté à la propreté urbaine. Il permet de transporter les équipements nécessaires pour le nettoyage à haute pression et l'arrosage des jardinières du Centre-Ville. Sa mise en service répond à la volonté de la municipalité de réduire les consommations de carburant, ainsi que les émissions de gaz à effet de serre. C'est aussi un véhicule silencieux qui contribue à diminuer les nuisances sonores.

La Ville a augmenté son parc de vélos à assistance électrique (VAE). Les modes de déplacement doux offrent un meilleur confort d'utilisation, facilite la circulation sur l'ensemble du territoire de la ville. Les vélos à assistance électrique sont de véritables alternatives pour le déplacement des agents de la ville.

Dans le cadre du lancement du nouveau marché de nettoyage mécanisé de la ville de Saint Denis, une attention particulière a été portée sur la qualité des véhicules et matériels proposés par les soumissionnaires. Les véhicules et matériels à énergie dits « propre » ou encore peu bruyants sont à privilégier pour leur aspect environnemental.

Pour le nettoyage des locaux, la Collectivité a pris la décision de privilégier les produits biologiques, moins toxiques et polluants pour l'environnement et plus respectueux de la santé. Elle est très soucieuse du bien-être des agents et des administrés en évitant les produits agressifs et corrosifs. Ce changement s'inscrit dans la démarche écoresponsable engagée au sein des services.

e) Cohésion sociale et solidarité entre territoires et générations

Saint-Denis est une commune engagée pour une solidarité effective envers tous les citoyens et surtout envers les plus démunis, les plus fragiles, les personnes isolées.

L'aménagement d'un territoire a pour objectif de penser la ville aussi bien dans les zones urbaines que dans les zones rurales, afin que le citoyen bénéficie d'un cadre agréable, s'y épanouisse aussi bien dans sa vie familiale, professionnelle ou sociale et s'y sente en sécurité. Travailler sur l'aménagement c'est raisonner à l'échelle de la commune mais aussi à l'échelle des quartiers. Une démarche de « centralité » a été engagée en 2018, sur les quartiers de Bois de Nèfles, de Sainte Clotilde et de La Montagne 15ème.

2019 verra la concertation avec la population pour recueillir ses avis et observations sur un scénario approuvé par la Ville.

Un des objectifs de mandat en matière d'insertion est la réalisation de 200 ACI (Ateliers et Chantiers d'insertion) de 2014 à 2020.

4. Mobilité et stationnement

Rechercher les solutions alternatives à la voiture, optimiser le fonctionnement et l'organisation du stationnement.

L'attractivité de Saint-Denis et son étalement urbain génèrent des demandes de déplacements de plus en plus grandissantes. La saturation du réseau routier urbain et péri-urbain qui en découle, nécessite de rechercher des solutions alternatives pour répondre à ces besoins. La Ville sera concernée, dans les années à venir, par la réalisation de nombreux projets routiers ou de transports en commun qui vont profondément modifier ses habitudes de déplacements et générer l'afflux massif de nouveaux visiteurs ou transitaires.

Afin de préserver la qualité de vie en centre-ville et de limiter tant que possible le trafic automobile, la Ville souhaite donc construire des parkings associés aux réseaux de transport en commun (parking relais) à son entrée ouest et un autre à son entrée est ainsi qu'un ou deux parkings à proximité immédiate du centre-ville. Des navettes de bus viendront compléter l'offre en transport en commun sur les secteurs du centre-ville jusqu'alors dépourvus ou mal desservis.

Par ailleurs, la Ville s'attachera en concertation avec la CINOR, autorité organisatrice de la mobilité, à rechercher des mesures incitatives à un transfert modal au travers:

- d'une nouvelle offre de transport en commun,
- d'un partage du domaine public en faveur des modes de déplacements actifs (la marche à pied, le vélo) et des personnes à mobilité réduite,
- d'une nouvelle organisation de la circulation et du stationnement.

Une politique de déplacements au service du développement durable

Les enjeux environnementaux et la problématique énergétique de la Réunion imposent par ailleurs de faire appel à des solutions innovantes pour l'utilisation de modes de déplacements non polluants et moins dépendants de l'énergie

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20181127-185003-DE
Date de réception préfecture : 06/12/2018

fossile (transports par câble, vélos..). Dans ce cadre, la ville maintien son accompagnement à la CINOR pour la réalisation de la ligne de transport par câble entre le Chaudron et Bois de Nèfles et entre le Centre-Ville et la Montagne.



II - SAINT-DENIS GENERATION AMBITION

L'année 2019 est l'aboutissement de 10 années de convergence de politiques publiques : Education, Jeunesse, Sport et Culture visant la mise en œuvre de conditions favorables à l'émergence d'une Génération Ambition. La Direction Générale du Développement Humain (DGADH) répond, en effet, à la fois aux enjeux d'une Ville solidaire et moderne dont le cœur est **l'éducation et l'insertion de la jeunesse**.

Autant de facteurs essentiels et nécessaires à la cohésion de notre territoire : une jeunesse qui ose pour laquelle les inégalités de moyens sont compensées par un accès à des offres éducatives de qualité, à des repas gratuits, aux bus gratuits, à un réseau de lecture public gratuit.

Une année 2019 de dynamisation culturelle qui répond à des enjeux similaires d'ouverture et de cohésion avec l'ouverture de deux équipements majeurs modernisés.

Enfin, une Génération pour laquelle cette dimension globale de la santé s'appuie sur des pratiques sportives de toute nature et de tout niveau au sein d'équipements nouveaux, rénovés faisant de Saint-Denis, une ville capitale sportive.

A. Aux premières loges ; une vision globale de l'éducation

D'un projet politique porté en 2008, Génération Ambition, s'est traduit dans la réalité par la mise en place du Projet Educatif Global.

Donner les moyens aux jeunes filles et aux jeunes garçons de se tenir debout, droits face au monde qui se présente à eux. Contribuer à faire de ces jeunes gens, les piliers de la société réunionnaise pour qu'ils soient aptes à tracer leur propre route dans le monde.

Préparer aux côtés des parents, des enseignants et des autres partenaires notre jeunesse à relever les défis de demain. A st Denis, l'Humain c'est Capital n'est pas qu'un slogan. Ce sont des actes concrets : 464 millions d'euros investis dans le bâti scolaire, dans la formation des professionnels, dans les dispositifs éducatifs de qualité : savoir nager, plan anglais, échec, bons plans vacances pour ne citer que quelques exemples.

La Ville a fait un choix et maintient son axe alors même que les contraintes financières pèsent drastiquement.

➤ **Projet de ville moderne - mot clef : modernité**

Construire le Saint-Denis de demain en s'appuyant sur le développement numérique pour aller vers plus de modernité

La Commune construit aujourd'hui les écoles du Saint-Denis de demain, en s'inscrivant dans un plan numérique dont l'objectif est de préparer les futurs citoyens.

En donnant accès aux nouvelles technologies à tous les enfants dionysiens des écoles élémentaires, la Ville offre une formation ancrée dans la modernité : classes numériques mobiles, services numériques (Environnement Numérique de Travail - ENT) pour tous les acteurs de la communauté éducative (Elèves, Enseignants, Parents, Ville, Académie), haut débit et fibre optique dans les écoles.

La commune de Saint-Denis a l'ambition d'équiper en classes numériques mobiles les 44 écoles élémentaires en 3 années. En 2017, 15 écoles ont été dotées. En 2018, 15 autres ont été équipées.

Ainsi ce sont d'ores et déjà les 2/3 des écoles élémentaires qui sont équipées.

En 2019, les derniers 14 établissements se verront pourvus des équipements numériques mobiles, du câblage informatique et de l'ensemble des logiciels pour un ENT. 18 000 élèves ainsi que leurs parents sur tout le territoire dionysien disposeront d'un compte E.N.T en 2019 pour un investissement de 1,8 Million d'Euros sur 3 ans. Les jeunes engagés volontaires du Service Civique accompagneront élèves et professeurs pour la mise en œuvre et l'appropriation de ces outils.

Accusé de réception en préfecture
074 21074815 2018127 18503 DE
Date de télétransmission : 06/12/2018
Outils réception préfecture : 06/12/2018

Ce sont donc 100% des élèves des classes de CP, CE1, Ce2, Cm1, Cm2 qui auront les moyens logistiques d'accéder aux pédagogies numériques.

➤ **Projet de ville solidaire - mot clef : solidarité**

Améliorer le vivre ensemble

L'Institut Municipal des Langues (IML) a pour mission de favoriser la connaissance de la culture et des langues, et plus particulièrement celles des différentes communautés qui composent la société réunionnaise, participant ainsi à une meilleure solidarité dans la ville et contribuant ainsi au « vivre ensemble péi ».

Ce sont 7 univers qui sont ainsi proposés chaque année depuis 2016 à 600 enfants de CM1 et CM2 : le Mandarin, le Hindi, le Tamoul, l'Arabe, le Malgache, le Portugais et cette année le Gujrati.

Un IML conçu en complément du dispositif Plan Anglais. Chaque année, depuis 10 ans, ce sont 180 intervenants et 4500 élèves qui se familiarisent de manière ludique et complémentaire aux apprentissages scolaires à la langue de Shakespeare.

Avec le retour à la semaine à quatre jours cette année, le dispositif Plan anglais et les activités de l'IML seront désormais déclinés sur le temps de la pause méridienne. Le plan anglais pour les Grandes Sections, les CP et les CE1 en Activités Récréatives Educatives (ARE), les patrimoines culturels pour les CM1/CM2 également sur le temps de la pause méridienne.

Un nouveau rythme, une nouvelle organisation sur les écoles, une nouvelle gestion des ressources humaines

Dans le contexte général de diminution des dotations de l'Etat, notamment de l'enveloppe allouée aux collectivités pour le financement des contrats aidés, la Direction Projet Educatif Global (DPEG) met en place de nouvelles stratégies d'organisation en matière de gestion des ressources humaines.

L'objectif général étant d'administrer, de mobiliser et de développer les ressources humaines afin de maintenir et garantir les priorités relevant de la sécurité et de l'hygiène des enfants sur les 77 écoles de la Ville. Notamment en mettant à disposition des écoles des ressources en nombre et en quantité supérieures aux strictes obligations.

Depuis 2018, un nouveau dispositif existe : le PEC (Parcours Emploi Compétence). Cet outil d'insertion est considéré comme un tremplin afin d'augmenter l'employabilité du bénéficiaire.

La Ville accompagne ainsi 460 personnes, lesquelles s'associent à la collectivité et à l'Education Nationale dans l'accompagnement des temps d'éducation.

Une nouvelle gestion de la pause méridienne : Les coordonnateurs de la pause méridienne

La Ville de Saint Denis ayant fait de la réussite éducative une priorité, cela se concrétise notamment avec le développement des activités périscolaires de qualité et gratuites, réalisées sur l'ensemble des écoles de la Ville et à différents temps.

Notons que la perte significative du cofinancement de l'Etat suite au retour de la semaine à 4 jours, n'altère en rien les choix de la Ville.

La pause méridienne correspondant à un créneau allant de 11h30 à 13H05, est donc devenu un temps stratégique permettant la réalisation d'activités proposées à tous constituant ainsi le socle de notre politique en faveur de l'égalité des chances.

Yoga, Echec, Musique, Sport, loisirs créatifs : ce sont plus de 2000 places qui sont proposées en rotation toutes les 6 semaines aux élèves du cycle 3.

L'objectif étant que chaque élève de Cm2, prioritairement scolarisés dans les écoles de l'éducation prioritaire, ait pu disposer d'un module des disciplines citées ci-dessous.

A ces dernières s'ajoutent systématiquement le passage par le dispositif du plan anglais en cycle 2 ainsi que celui du Savoir nager en CM2.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20181127-185003-DE
Date de rétrotransmission : 06/12/2018
Date de réception préfecture : 06/12/2018

Afin d'améliorer le taux de réussite de cet axe majeur du PEG et de pouvoir bénéficier de toute l'expérience de chacun, une collaboration a été nouée avec la Direction des Sports.

Les Educateurs Territoriaux des Activités Physiques et Sportives (ETAPS) sont donc devenus des coordonnateurs de la pause méridienne avec comme référents directs, les Coordonnateurs du Projet Educatif Local (CPEL), les coordonnateurs des activités périscolaires ainsi que les engagés volontaires des services civiques.

En effet, l'expérience et la compétence pédagogique des ETAPS est fortement appréciée dans le cadre de ce nouveau dispositif.

Sous l'égide des ETAPS, ce dispositif pause méridienne permet aussi un allègement des missions attribuées aux chefs de cantine. Ainsi, ce corps de métier pourrait utiliser ce temps pour une meilleure organisation et management du service.

Services Civiques

L'action phare de cette année 2019 est la mobilisation de 175 volontaires en service civique afin de lutter contre le décrochage scolaire des élèves de CE2 dans les 44 écoles publiques élémentaires dont 24 écoles situées en REP (Réseau d'Education Prioritaire) et REP+. Leurs missions de sensibilisation porteront sur l'appropriation des outils numériques, sur le mieux vivre ensemble, sur la réussite éducative et sur le développement durable. Aussi bien sur le temps scolaire qu'en périscolaire.

Cette mission d'accompagnement proposée par la DPEG donne la possibilité à l'engagé volontaire de Service Civique, en sus de s'investir utilement et de façon complémentaire aux actions de la réussite éducative des enfants, de participer à la transmission des valeurs civiques et citoyennes et à la valorisation de l'engagement et des valeurs de la République.

Développement de la scolarité et Carte scolaire

Afin de promouvoir la solidarité et l'égalité des chances, l'un des axes de la politique éducative est de développer des solutions d'accueil pour les moins de trois ans.

En effet, dans le cadre du PEG.2, la volonté de la Ville est d'augmenter l'offre d'accueil en classe de toute petite section (TPS) **de 200 places** afin de favoriser la réussite éducative et le développement de la scolarité.

A ce jour, 358 places pour les enfants de moins de trois ans sont disponibles en Très Petites Sections et dans les classes passerelles. Ces dispositifs ont pour vocation de créer les conditions d'une première socialisation et de soutenir les parents dans l'exercice de la fonction parentale. Cela représente une augmentation depuis 2014 de 32 % des places d'accueil pour les enfants de moins de 3 ans dans les écoles maternelles (+ 86 places).

C'est aux mêmes fins que la Ville de Saint-Denis s'inscrit pleinement dans le dispositif de dédoublement des classes de CP en REP+. Face à l'importance du CP pour réussir sa scolarité, et dans un souci de solidarité et d'accompagnement de ses populations les plus sensibles, la commune a mis en œuvre, dès la rentrée 2017/2018, les classes de CP à 12 élèves dans ses écoles en REP+.

Pour la rentrée scolaire de 2018-2019, la commune a assuré un élargissement de ce processus pour la montée des cohortes en CE1 en REP+ et les CP en REP, conformément aux mesures prises par l'Etat.

En 2019, ce sont les classes de CE1 des 7 écoles classées en REP, qu'il restera à dédoubler, soit la création de 13 salles supplémentaires.

L'optimisation des conditions matérielles: sécurité, hygiène, confort thermique...au bénéfice des conditions d'enseignement.

- **Les travaux de rénovation du bâti.**

Le programme de travaux des équipements scolaires se poursuit avec des travaux validés et inscrits dans le plan de charge de la Direction Supérieure et Bâti pour l'année 2018. Cela consistait par la pose de voiles d'ombrages sur plusieurs écoles, l'installation de parsonnages synthétiques dans quelques cours d'école et le remplacement de revêtement de

sol dans les salles de classe ; l'accent a été mis sur les travaux de dédoublements des salles de classe. (Le dédoublement des CP en REP et CE1 en REP+ pour la rentrée d'août 2018).

Pour la rentrée 2018-2019, un total de 34 salles de classes en REP et 87 salles de classes en REP+ étaient attendues pour accueillir l'ensemble des classes dédoublées. Ces réalisations se composent de 13 constructions (installation de structures modulaires ou maçonnées) et de 108 séparations de salles existantes.

Ces travaux s'élèvent à un montant total de **1 400 000€**, travaux qui ont débuté le 6 juillet et dont la réception a été réalisée le 10 août pour les chantiers les plus conséquents. L'équipement en mobilier scolaire de ces salles s'élève à **80 000€**.

Pour la rentrée d'août 2019, des dédoublements des classes de CE1 en REP sont déjà programmés : Une nouvelle tranche de travaux est enregistrée pour une dizaine d'écoles (rénovation des blocs sanitaires, ravalement des façades, pose de jalousies et voiles d'ombrage).

Les agents de l'atelier couture ont confectionnés les rideaux nécessaires afin d'équiper les écoles d'une protection contre les UV. La pose a été externalisée, l'entreprise en charge des travaux est à jour des réalisations.

En 2019, l'atelier proposera ses services indispensables au bon environnement en termes de confort contre la luminosité et la chaleur notamment, à la demande des équipes éducatives.

La ville met à disposition des écoles du premier degré du matériel informatique, téléphonique et de reprographie. Le parc est composé de

- 880 Postes informatiques (pédagogiques),
- 77 PC portables (direction), 77 Postes informatiques (secrétariat),
- 77 Postes téléphoniques
- et 77 Copieurs multifonctions.

Afin d'assurer la maintenance de ces matériels en 2019, la cellule « Informatique » a déjà recensé le remplacement de 220 machines obsolètes. Pour l'optimisation des relais d'information, une étude sera engagée avec l'objectif de proposer des téléphones sans fil avec transfert d'appel afin de faire l'économie de dispositifs coûteux de type « autocom ».

L'objectif de la cellule reste de proposer des solutions viables, utiles et économiques au personnel des écoles investies dans les objectifs de réussite éducative de la municipalité.

Avec le dédoublement des salles de classes, il est prévu en 2019 l'équipement en mobiliers pour les nouvelles structures modulaires (dédoublement et séparation de salles, l'enlèvement et la pose de tableau, la récupération de mobiliers vétustes et non utilisables, le déménagement et le réaménagement des salles de classe, la livraison de mobiliers en fonction des demandes prioritaires...).

Afin de favoriser et faciliter la fréquentation de l'école publique à travers la mise en œuvre du « Projet Educatif Global 2.0 », **la Caisse des écoles (CDE)** est un véritable levier de la politique éducative et un partenaire financier privilégié de la commune, car elle garantit le fonctionnement de ses 77 écoles ainsi que la concrétisation des projets éducatifs, culturels et sociaux qu'elles développent.

Chaque année ce sont 800 000 € qui sont dédiés au fonctionnement des classes et à celui des directions d'écoles.

En 2019, la CDE poursuivra **l'accompagnement des directions du Projet Educatif Global et de la Restauration Scolaire** dans leur rôle d'acteur éducatif par le recrutement, la gestion directe et la mise à disposition de près de 400 agents en Parcours Emplois Compétences (ATSEM, secrétaire, cantinière, etc.), 8 emplois d'avenir et 180 vacataires linguistiques du plan anglais.

Dans la continuité de sa politique d'insertion en faveur des jeunes initiée depuis 2016 et dans le cadre de son projet de ville solidaire, la CDE s'engage à recruter pour 2019, 175 nouveaux jeunes volontaires du Service Civique (18-25 ans), soit 167 « Ambassadeurs du numérique pour le vivre ensemble et la réussite éducative » et 8 « Agenda 21 », avec cet

objectif inconditionnel d'offrir aux jeunes les meilleures conditions de réussite dans la société :

- Pour les jeunes de 18-25 ans, en leur permettant d'acquérir des compétences nouvelles ainsi qu'une sensibilisation civique et citoyenne, emprunte des valeurs de la République ;

- Pour les écoliers principalement scolarisés dans les classes de CE2 des écoles en zones prioritaires et des écarts, en leur permettant de bénéficier d'une assistance aux devoirs, de développer leur appétence à la lecture et la promotion des activités ludiques et pédagogiques.

Afin de réduire la fracture sociale révélée par des inégalités matérielles, intellectuelles et culturelles auxquelles sont confrontées certaines familles, la CDE poursuivra en 2019 sa politique **d'attribution d'aide accordée aux écoles et aux classes** pour laquelle était consacrée une enveloppe budgétaire de 622 966 € en 2018. En effet, conformément à l'exercice de ses missions, seront octroyées en 2019 :

- une aide annuelle à la pédagogie aux écoles pour l'achat de livres scolaires, de petits matériels pédagogiques et de livres de BCD, à l'instar de 2018, où 504 056€ ont été alloués à 817 classes pour 17 384 enfants scolarisés en maternelle et primaire, soit une dotation forfaitaire par enfant de 29€ ;
- une aide aux classes d'intégration (ULIS - Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire), qui représentait en 2018, 3 060€ ;
- une aide au fonctionnement de 310€ par classe, représentant un budget de 24 060€ en 2018 ;
- une aide aux enseignants de la classe d'initiation (UP2A), soit 1 240€ en 2018 ;
- une aide aux intervenants des réseaux d'aide aux enfants en difficultés (RASED) et aux psychologues scolaires, qui s'élevait à 8 990€ en 2018 ;
- une aide à l'ouverture de nouvelles classes notamment pour les classes dédoublées de CE1 en REP+ dans le cadre du plan Ministériel de dédoublement des classes. En 2018, 1 494€ ont été alloués à ce dispositif ;
- Enfin, la CDE poursuivra sa dotation de matériels éducatifs et mobiliers spécifiques à toutes les nouvelles classes de TPS.

En 2019, la CDE maintiendra son soutien aux écoles dans le cadre **de l'organisation de sorties scolaires avec nuitées**. La subvention allouée (9 € par jour et par élève en difficulté) est destinée principalement aux familles les plus démunies, en sus de la subvention accordée par la Ville. En 2018, près de 3 000 enfants ont bénéficié de ce dispositif grâce à une enveloppe budgétaire d'environ 70 000€.

La CDE confortera sa participation financière dans le cadre d'actions permettant l'ouverture des enfants sur d'autres apprentissages, notamment des activités artistiques, culturelles ou encore le développement durable dans le cadre de l'expérimentation de l'agenda 21 scolaire par la Ville. C'est pourquoi, le financement des projets d'écoles (projets pédagogiques) et le soutien à la mise en place de diverses activités se poursuivra, sur la base du périmètre d'attribution défini dans le nouveau Règlement intérieur de la CDE. En 2018, une dizaine de projets pédagogiques ont été financés grâce à une enveloppe budgétaire de 5 000€.

➤ **Territoires vécus - mot clef : démocratie participative**

Proposer des solutions pragmatiques aux problèmes et besoins quotidiens des dionysiens en s'appuyant sur le territoire et en les faisant participer.

Pour enrichir la mise en œuvre de sa politique éducative et favoriser les conditions d'apprentissage et d'épanouissement des jeunes dionysiens de 2 à 16 ans, la commune s'est également engagée contre le décrochage scolaire, à travers le Programme de Réussite Educative (PRE). Ce dispositif porté juridiquement par la CDE depuis 2008 est implanté actuellement sur 3 territoires classés en Quartier Prioritaire Politique de la Ville (QPV) : Sainte-Clotilde/Chaudron, Chaudron/Primat et Camélias. Un travail collaboratif est également mis en œuvre avec l'Etat, le Département et la Ville sur des quartiers hors QPV, là où s'exprime un réel besoin de soutien à l'éducation.

Depuis 2017, le nombre de parcours éducatifs mis en œuvre par l'équipe pluridisciplinaire du PRE ne cesse de croître et concerne 240 enfants en 2018. Une évolution quantitative de 10% et qualitative sera également d'actualité en 2019, afin de rendre davantage d'enfants et de familles dionysiennes autonomes.

Enfin, la Ville sollicite pour 2019 le partenariat du Département pour consolider des parcours existants, mais aussi pour répondre davantage aux besoins d'accompagnement des enfants et des familles.

B. Une jeunesse mobile et impliquée

➤ **Solidarité, mobilité, autonomie**

Dans la continuité du PEG, la Ville a conçu une politique dédiée à la jeunesse en faveur de leur émancipation au travers le voyage, des déplacements facilités et une participation active des moins de 30 ans.

Les Bourses de Voyages Jeunes : des jeunes et des projets à travers le monde...l'objectif de 500 bourses par an atteint en 2019.

Depuis le lancement du dispositif en 2015, plus de 1 200 projets de voyages ont été présentés à la Direction Jeunesse. En 2018, La Ville a permis à près de 400 jeunes dionysiens de concrétiser leurs projets à travers le monde. Pour l'année 2019, 500 nouvelles bourses de voyages seront attribuées en priorité aux jeunes citoyens qui souhaitent réaliser un premier voyage dans les pays étrangers et dans la zone océan indien.

La gratuité des transports en commun pour les jeunes dionysiens de de 6 à 18 ans.

Aujourd'hui plus de 12 000 jeunes âgés entre 09 et 18 ans se déplacent librement sur le territoire dionysiens et sont sensibilisés à l'éco-citoyenneté. L'objectif est donc atteint à 77 %.

En 2019, la mesure s'élargira aux tranches des 6, 7 et 8 ans afin de participer au développement de l'autonomie chez les plus jeunes, de les inciter à l'utilisation des transports en commun tout en soulageant le budget des familles dionysiennes et ainsi répondre en totalité à l'engagement sur cette mesure.

De cette manière, c'est tous les jeunes dionysiens de moins de 19 ans qui pourront bouger librement sur le réseau de transport urbain.

Territoire : La citoyenneté moteur indispensable de créativité ou La citoyenneté, colonne vertébrale de l'action jeunesse

L'accompagnement du Conseil des Jeunes dionysiens.

Instance participative des jeunes qui désirent s'investir dans le projet de la Cité, le Conseil des Jeunes Dionysiens prend en considération la sensibilité, l'expertise d'usage et le regard que le jeune porte sur sa ville. Parmi les premiers exemples de projets participatifs : création d'un plan généalogie, développement des événements jeunesse, consultation projets de téléphérique ou de rénovations urbaines.

Développement d'un événementiel régulier : Jeunesse En Lèr

Lancé en 2016, cet événement régulier vient rythmer la Ville en intégrant pleinement le jeune au cœur des opérations. Lors de ces rendez-vous, des thématiques comme l'égalité, la santé, le voyage, le partage et la solidarité sont présentées et donnent lieu à une programmation travaillée et organisée collectivement par des jeunes volontaires, élus, professionnels, associatifs et agents communaux.

L'objectif, permettre au public d'accéder à l'information de manière innovante et de favoriser la créativité en développant la rencontre et le lien entre jeunes et professionnels.

C. Une vision globale de la santé au service de l'éducation

La direction de la restauration scolaire articule ses missions autour des axes fondamentaux que sont la production de repas équilibrés et de qualité, l'éducation nutritionnelle, la lutte contre le gaspillage et un accès favorisé à la prestation pour le plus grand nombre grâce à la gratuité.

Accusé de réception en préfecture

974-219640115-20181127-83503-DE

Date de télétransmission : 06/12/2018

Date de réception préfecture : 06/12/2018

➤ **Offrir un repas équilibré et de qualité aux élèves**

Un plan d'actions construit autour des thèmes suivants : la santé et le bien-être des élèves, la solidarité avec les familles, l'accompagnement et la formation du personnel et la modernisation des équipements scolaires.

1. La santé et le bien-être des élèves : un défi quotidien

Manger équilibré participe à la bonne santé des élèves et à leur réussite scolaire. Leur apprendre dès le plus jeune âge les bonnes habitudes alimentaires constitue un défi au quotidien auquel la collectivité veut contribuer pour lutter contre l'obésité infantile et le gaspillage alimentaire.

a) La confection des repas équilibrés et variés soumise au contrôle d'un nutritionniste professionnel

Le plan alimentaire et le plan des menus sur 6 semaines validés et mis en œuvre en 2017 se poursuivront et feront l'objet d'une évaluation dans le courant de l'année 2019. Les objectifs de ces plans doivent concourir à garantir aux élèves non seulement l'équilibre nutritionnel mais également des repas variés et appréciés.

Le choix des produits de qualité et des circuits courts dans le cadre des marchés publics visent à répondre à ces objectifs. De même que la qualité des repas réalisés participe à la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Afin d'asseoir la qualité des repas, les chefs de cantine et le personnel des restaurants scolaires ont, en 2018, suivi une action de formation-accompagnement dans l'utilisation des fiches techniques des recettes. Actuellement, 30 équipes ont été formées, 19 autres équipes le seront en 2019.

b) Le maintien de l'éducation nutritionnelle dès la maternelle et une extension aux élèves des écoles élémentaires – une action en phase avec le plan national nutrition santé (PNNS)

A La Réunion, plus d'une personne sur deux est obèse ou en surpoids. C'est également le département où l'on compte le plus de diabétiques en France. La situation est particulièrement préoccupante pour les enfants.

Une étude de l'ARS et du Rectorat montre que plus de 26 % des enfants de La Réunion en CM1 sont en surpoids. Ce qui dépasse largement les proportions métropolitaines. Partant de ce constat, la ville souhaite améliorer l'état de santé des petits dionysiens notamment en agissant sur l'un de ses déterminants, la nutrition.

Le plan national nutrition santé vise à améliorer l'état de santé de la population par le biais de la nutrition. Il se décline en quatre axes :

- Réduire l'obésité et le surpoids dans la population ;
- Augmenter l'activité physique et diminuer la sédentarité à tous les âges ;
- Améliorer les pratiques alimentaires et les apports nutritionnels.
- Réduire la prévalence des pathologies nutritionnelles.

Les actions menées par la Ville auprès des écoles maternelles rentrent tout à fait dans ce cadre. Initiée en 2016, l'action éducation nutritionnelle se poursuivra en 2019 auprès des écoles maternelles et des écoles élémentaires et des parents par la mise en place d'ateliers pédagogiques autour de la nutrition et un accompagnement pédagogique autour de l'équilibre du petit déjeuner par l'Institut régional de l'éducation nutritionnelle (IREN). En effet, il s'agit d'éduquer l'enfant dès son plus jeune âge sur les bonnes habitudes alimentaires. L'action vise également à améliorer les habitudes alimentaires et les dépenses énergétiques via l'activité physique des enfants, favoriser la mise en œuvre par les enfants, des repères de consommation et d'activité physique du Plan National Nutrition Santé de manière à prévenir l'apparition ou l'aggravation du surpoids et de ses complications.

Les parents et l'équipe éducative sont également associés à la démarche. Les parents participent en effet à des ateliers débat nutrition autour d'un petit déjeuner pédagogique. Ils sont sensibilisés à l'équilibre alimentaire et à la nécessité d'une activité physique pour l'enfant. Les enseignants organisent et animent des réunions sur l'alimentation de l'enfant.

Les agents des restaurants scolaires bénéficient également d'un accompagnement sur le grammage des portions à servir. Afin de leur permettre de bénéficier ces bonnes pratiques nutritionnelles, aux enfants de l'élémentaire.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20181127-185003-DE
Date de réception préfecture : 06/12/2018

c) L'opération de « lutte contre le gaspillage alimentaire » élargie aux autres écoles de la Ville

La restauration scolaire génère un volume relativement important de déchets alimentaires. Au niveau national, pour un repas de 450 grammes par personne, avec 150 grammes de pertes, la restauration génère 30 à 40 % de déchets. Au regard des gros volumes produits et des déchets incompressibles que génèrent les modes de production au niveau des restaurants scolaires de la Ville, l'objectif est de réduire le gaspillage alimentaire.

L'expérience menée sur l'école primaire de la Chaumière en collaboration avec l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) sur l'année scolaire 2015/2016 a permis une diminution sensible des déchets alimentaires (comprise entre 11 et 17 %). En 2017, cette opération a été conduite sur 5 autres écoles (maternelle et élémentaire Centrale, élémentaire Bois de Nèfles, Maternelle Aurore, élémentaire Jules Reydellet B). Il sera proposé d'élargir cette opération progressivement sur d'autres sites **en 2019**.

La révision des process d'achat et de production, et la continuité de la formation du personnel doivent contribuer à traiter ce problème de gaspillage alimentaire en profondeur.

2. La solidarité avec les familles : un effort juste et attendu

La restauration scolaire constitue un service non obligatoire que la Collectivité met au service des familles. Le projet de gratuité de la cantine appliqué depuis janvier 2015 va se poursuivre en 2019 et concourir à diminuer l'effort financier des familles tout en garantissant une qualité de prestation.

a) La restauration scolaire, un service apprécié des familles

La restauration scolaire est présente sur l'ensemble des écoles publiques de la Ville et garantit quotidiennement un repas à chacun des enfants inscrits à la cantine. Elle permet à de nombreuses familles de s'exonérer des tâches de production et de distribution des repas à leurs enfants au moment de la pause méridienne.

Elle est de ce fait très appréciée des familles, d'autant qu'elle est suivie d'une période de surveillance **et des activités périscolaires suivies par la Direction du projet éducatif global (DPEG)**.

Malgré les difficultés liées à la baisse des dotations financières, la Ville poursuit la réalisation de ce service de restauration scolaire.

b) La gratuité de la cantine, un projet solidaire pour lequel l'objectif sera atteint à 85 % dès 2019.

Outre la satisfaction des besoins alimentaires des convives, de l'équilibre nutritionnel et de l'éducation au goût, la restauration scolaire de la ville englobe, aussi, des enjeux plus vastes rejoignant le champ de la solidarité. L'ambition de la Ville est de faire de la restauration scolaire un service public de qualité. Pour répondre aux enjeux de santé publique, il est essentiel que l'ensemble des enfants puisse accéder à un repas équilibré quels que soient les revenus des parents. Dans ce sens a été mise en place la gratuité de la cantine pour l'ensemble des petits dionysiens.

La Ville s'est engagée à assurer la gratuité de la cantine pour les enfants résidant sur le territoire de la Commune de Saint-Denis et scolarisés dans les écoles publiques.

La mesure a permis de supprimer les 8 tarifs de la grille tarifaire qui en comporte 10 et de faire bénéficier de la gratuité à près de 12 913 élèves.

Il s'agit de poursuivre l'engagement et d'envisager la mise en œuvre de la gratuité pour des tranches supplémentaires en 2019.

3. L'accompagnement et la formation du personnel : des gages de qualité

a- Mise en place du plan de formation

La restauration étant un métier sans cesse en évolution, afin de prendre en compte ces changements, un plan de formation est mis en place. Seront privilégiées les formations en matière d'hygiène et de sécurité alimentaire dans le cadre de la mise en œuvre du plan de maîtrise sanitaire. Par ailleurs, la satisfaction des convives étant notre priorité, les agents bénéficieront d'une formation sur les techniques culinaires notamment pour améliorer le goût et la présentation des plats.

Accuse de réception en préfecture
07421974915-20181127185803-DF
Date de télétransmission : 06/12/2018
Date de réception en préfecture : 06/12/2018

b- La lutte contre les TMS

La restauration étant un métier technique, nous devons faciliter chaque jour le travail des agents. Pour cela, en lien avec les équipes en charge des conditions de travail des agents, la Direction Restauration Scolaire accompagnera les agents des restaurants scolaires dans le cadre d'une démarche de prévention des troubles musculo-squelettiques (TMS);

La modernisation des équipements scolaires : une volonté d'améliorer la qualité de service dans un contexte budgétaire contraint

a) *Un programme renforcé de réhabilitation et d'équipement des restaurants scolaires*

Le programme renforcé vise à offrir aux élèves rationnaires, de meilleures conditions d'accueil et au personnel, des conditions de travail mieux adaptées.

Les restaurants scolaires vont faire l'objet d'un plan de réhabilitation ; Ce programme intégrera la réalisation des travaux tant au niveau des cuisines que des réfectoires.

L'acquisition de nouveaux équipements spécifiques de cantine (fours, machine à laver, chariots, **ventilateurs, fontaine à eau** ...) viendra compléter le programme d'investissement.

b) *La réalisation d'une première cuisine territoriale*

Le projet de réalisation d'une cuisine territoriale à la Bretagne, se concrétisera dès 2019 par le lancement des études de programmation.

Le financement sera assuré par la Ville et la CINOR et d'autres partenaires financiers seront recherchés.

Ce projet doit permettre d'apporter des réponses en matière de qualité et variété de repas mais aussi d'économies (moyens, finances...) **tout en assurant la continuité du service de restauration scolaire.**

Des mesures visant à augmenter la qualité du temps de repas auxquelles s'associent un plan d'actions visant à diminuer la nuisance sonore grâce à des mesures expérimentales telles que l'installation des sonomètres mais surtout la mobilisation des engagés volontaires du service civique autour du vivre ensemble et des comportements citoyens.

D. [Ouverture d'équipements culturels structurants, promotion de la lecture et commémoration des 170 ans de l'abolition de l'esclavage... Saint Denis, pôle culturel majeur](#)

➤ **La culture pour tous, la culture par tous... La culture dans tous les quartiers !**

Deux ambitions guident les orientations culturelles de la Ville pour 2019 : l'épanouissement culturel et artistique du citoyen, à tous les âges de sa vie (dimension individuelle de la culture), dans un environnement harmonieux et respectueux de l'autre (dimension collective de la culture). Pour réaliser ces ambitions, la Ville maintient son cap d'une politique culturelle sans exclusive, qui permet à chacun, selon ses goûts, ses souhaits, ses envies, d'avoir accès à un panel d'activités et de propositions large et ouvert, sur l'ensemble du territoire, du théâtre à la danse, en passant par le conte, le cinéma ou la littérature...

Ces propositions se déclinent selon trois axes :

1. **Une politique d'accès aux équipements culturels**

Que ceux-ci soient gérés directement par la municipalité, ou qu'ils s'insèrent dans une politique de coordination des acteurs culturels du territoire.

Par exemple, le Ministère de la Culture a validé pour le territoire de Saint-Denis la pertinence d'une présence d'un Centre Dramatique National (le seul dans les départements de l'Outre-mer français), qui a d'ailleurs vu ses moyens amplifiés, du fait de la mise à disposition, en sus des murs du **Théâtre du Grand Marché**, de l'ensemble de **l'espace de La Fabrik**.

Ce double ancrage, entre le Centre-Ville et l'un des quartiers classé prioritaire de la ville vise à permettre une plus grande diversité dans l'approche des publics. Suivra, en 2019, un renforcement considérable des équipements, puisque la **Médiathèque François Mitterrand** fera de lance du Réseau de Lecture Publique municipal (lequel réseau, à mi-2018, avait réalisé 133 animations de proximité, pour une fréquentation d'environ 6000 personnes), ré-ouvrira dans le courant de l'année, entièrement réaménagée et restructurée.

Puis ce sera au tour du monument historique rénové « **Château Morange** », futur « pôle de l'image », qui aura pour vocation de mettre en lumière toutes les pratiques d'arts visuels contemporains : vidéo, cinéma, etc. autour desquelles gravitent le jeu de l'acteur, la danse, la musique, etc. Le projet itinérant de préfiguration de Château Morange, intitulé « La Kour Château », a proposé dans les quartiers 5 temps de projections de films produits dans la zone Océan Indien, pour plus de 500 personnes ayant assistées à ces projections en plein air. Ainsi, l'ensemble des équipements, en relation avec les services centraux mais également avec les services territorialisés de la collectivité, continueront à développer une offre de qualité à destination des habitants, jeunes ou moins jeunes (bébé lecteur, rencontre avec des auteurs en bibliothèque, pièces de théâtre, etc.).

2. Une politique incitative en matière de pratiques culturelles

Sur tous les lieux du territoire, c'est aussi la volonté pour la Ville d'être un trait d'union entre ceux qui bénéficient d'un savoir et de compétences (artistiques, patrimoniales, etc.), et ceux souhaitant en bénéficier.

Dans le cadre du Contrat Territoire Lecture que la Ville a signé avec les services de l'Etat (DAC-OI), seront proposées des actions incitatives en faveur de la lecture, afin de remettre la lecture au centre des préoccupations des habitants : boîtes à lire et dispositifs « livres voyageurs », ateliers de lecture en pied d'immeubles, dispositif « Silence on lit » dans des écoles des quartiers prioritaires, sont autant d'actions de médiation qui ont pour vocation de travailler le goût de la lecture, auprès de la jeunesse notamment. A ces dispositifs spécifiques en faveur de la lecture, s'agrègent un suivi constant et étroit de la vie culturelle des quartiers de la Ville : les partenaires associatifs (plus de 70 associations culturelles de proximité subventionnées en 2018) et artistiques (plus de 160 prestations artistiques commandées à mi-2018) sont nombreux à proposer des ancrages territoriaux forts, afin de faire vivre les cœurs de vie des différents secteurs de la Ville (Plan Kartié, Ecrire sur les murs, actions associatives de proximité, Journées Européennes du Patrimoine, etc.).

Enfin, la présence affirmée de l'**Ecole Municipale de Musique de Danse et d'Art Dramatique (Loulou Pitou)** contribue à parfaire la diffusion du savoir et les échanges de compétences, en poursuivant sa politique de sortie des seuls murs de l'Ecole : autant d'Interventions en Milieux Scolaires (IMS), répondant à une demande et une soif de pratiques musicales sans cesse grandissante (pour l'année scolaire 2017/2018, plus de 1200 enfants de 10 écoles en REP et REP+ ont bénéficié de cet enseignement artistique spécifique).

3. Vivre la culture dans sa ville

C'est aussi pouvoir participer pleinement à des temps forts dans l'espace public, soit en tant que public, soit en tant qu'acteur à part entière. Comment ? En contribuant à réaliser, grâce aux compétences acquises lors des temps d'apprentissage ou de médiation, à l'une des 60 manifestations ayant lieu chaque année dans l'espace public (Fête de la musique, 20 désanm, La Kour Château, Marmit Zistoir, Fêtes de nos origines, Festivals de films italiens et chinois, Cinémarmailles, etc.).

Celles-ci pouvant mettre à l'honneur des pratiques culturelles spécifiques (exemple, les Fête de nos origines que sont le Dipavali et le Guan Di...), ou bien des pratiques thématiques : musicales par exemple, avec la participation des amateurs et mélomanes du territoire à la Fête de la Musique ; ou patrimoniales, avec le point d'orgue des festivités annuelles durant lequel toutes les communautés se retrouvent, le 20 désanm.

En 2019, la culture se veut être un trait d'union entre les citoyens, afin de favoriser les liens sociaux, et de contribuer à un vivre-ensemble harmonieux, où chaque expression culturelle, artistique, patrimoniale, peut trouver sa place dans la Cité. La culture pour tous, la culture par tous et... la culture dans tous les quartiers !

E. Une politique sportive dynamique

Comme en 2018, nous poursuivrons en 2019 cette politique sportive dynamique visant à favoriser l'attractivité de Saint-Denis, son rayonnement et sa vitalité sportive.

Cette ambition se retranscrit dans la palette des dispositifs et manifestations proposées tout en lançant des projets d'équipements importants et d'un plan de maintenance de l'existant pour répondre aux besoins des dionysiens sur tout le territoire dans le respect du Développement durable.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20181127-185003-DE
Date de réception : 06/12/2018

Ainsi, nos actions sont tournées vers la recherche d'une meilleure qualité de vie et de santé en favorisant la participation intergénérationnelle tout en étant des consommateurs responsables permettant de réduire les impacts sur le changement climatique.

1. Une offre sportive variée

Construire le Saint-Denis de demain passe par la lutte contre les inégalités d'accès à la pratique sportive. La Ville a ainsi pour ambition d'offrir à tous les dionysiens et dionysiennes la possibilité de pratiquer une activité sportive. Atteindre cette ambition passe par un encadrement de qualité avec 23 éducateurs, 38 vacataires et la participation d'associations sportives.

En milieu scolaire

23 éducateurs sportifs (ETAPS) et 2 vacataires poursuivent leur intervention en milieu scolaire et proposent des activités variées telles que le basket-ball, handball, VTT, Pelote Basque, Football, Golf, Boxe, Athlétisme et Rugby dans 37 écoles.

Les activités sportives traditionnelles (touchant plus de 1 980 élèves), le dispositif « Savoir Nager » (2 627 enfants de CM2 dont 7 classes supplémentaires pour 2019) et le « Hors Savoir Nager » (de la maternelle au CM1) sont au cœur des dispositifs éducatifs de la direction de la promotion du sport.

La pause méridienne est, depuis la rentrée 2018, encadrée par 16 éducateurs et 12 vacataires ayant pour mission de coordonner le dispositif. 28 écoles primaires de Saint-Denis bénéficient de cet encadrement.

À souligner également qu'un partenariat entre l'Éducation nationale, un club sportif et la collectivité permet la mise en place d'une Classe à Horaires Aménagés (CHA) en gymnastique mobilisant un vacataire 4heures/semaine.

2. Les dispositifs sportifs de la Ville

Les éducateurs interviennent également hors du cadre scolaire dans des dispositifs sportifs pérennes proposés aux jeunes dionysiens :

-**L'École Municipale des Sports** offre un panel d'activités aux 737 enfants de 15 mois à 10 ans tout au long de l'année. Ce dispositif est plébiscité et offre pour la saison 2018/2019 de nouvelles activités notamment pour les baby (gym pour les 15 à 35 mois / roller / judo / hand / vélo/ jardin aquatique).

-**Lors des Bons Plan Vacances**, les éducateurs interviennent également auprès de 1 500 enfants.

-Des « Animations et des Vacances Sectorielles » sont portées par les associations sportives des différents quartiers de la Ville et encadrées conjointement avec les ETAPS pour 750 jeunes.

-**pour les dionysiennes** : de part un engouement de plus de 898 femmes inscrites dans 15 activités sportives, le dispositif « Elle est Sport », encadré par les ETAPS, est maintenu dans les différents quartiers.

De nouvelles activités sont proposées pour la saison 2018/2019 : initiation vélo, bodyscult, training budo...

-**pour plus de 2 000 seniors** : la Ville reconduit, en 2019, son programme d'animations variées sur le territoire en matière d'activités manuelles, culturelles et sportives.

-**pour plus de 2 200 personnes en situation de handicap** :

Les ETAPS interviennent dans les classes CLIS (Classe Locale d'Intégration Scolaire), IME (Institut Médico-Educatif) et diverses associations de sport adapté et handisport.

La Ville accompagne le **développement du Haut-Niveau des athlètes porteurs d'handicap** avec notamment la continuité du Centre d'Entraînement. Ce centre accueille, depuis 5 ans, 30 jeunes s'entraînant principalement en athlétisme et encadrés par les ETAPS.

Les dispositifs « Ecole Municipale des Sports » et « Elle est Sport » sont également proposés aux enfants et femmes porteuses d'handicap.

Egalement encadrés par les ETAPS, les deux journées handi-aquatique à la piscine du Chaudron ainsi que la mise en place d'ateliers sportifs dans le cadre de la Journée internationale du handicap organisés au complexe de Champ Fleuri

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20181127-185003-DE
Date de réception en préfecture : 06/12/2018

sont des rendez-vous annuels de découverte, d'initiation et de promotion. Pour profiter pleinement des structures sportives en autonomie, la Ville continue de mener des travaux de mise aux normes et d'accessibilité.

En expérimentation en 2018, **le projet de la Ville « Sport-Loisir » rencontre un franc succès.**

Ainsi, pour 2019, le foot urbain est reconduit tous les week-ends dans les différents quartiers dionysiens ainsi que des randonnées urbaines sur les pistes cyclables de la Ville où plus de 150 passionnés viennent en famille. L'objectif étant d'inciter les dionysiens à la pratique du vélo et favoriser les moyens de locomotion doux tout en découvrant les pistes cyclables de Saint-Denis.

Plus d'une centaine de personnes s'adonnent aux séances d'aérobic proposées par la Ville deux fois par mois sur l'Esplanade de Champ Fleuri, tout comme la gratuité des piscines le dimanche qui fait le bonheur de plus de 4 000 baigneurs en été.

Autant de mesures de promotion du sport et de la santé que la Ville renouvelle pour 2019.

La volonté forte d'animer chaque dimanche le Cœur Vert Familial avec du yoga, de la marche nordique/randonnée pédestre, du tai-chi et de la Zumba sera une offre nouvelle visant à renforcer les pratiques sportives sur le territoire.

Par ailleurs, les manifestations de la Ville en partenariat avec l'OMS sont reconduites en 2019 en faveur des quelques 11 500 participants. Elles permettent de promouvoir des activités sportives à grande échelle concentrées sur un même site et présentant les associations dionysiennes : Soyons Sport, Journée des Arts Martiaux, Nuits du roller, Relais de St Denis (course populaire).

3. Un tissu associatif dynamique et ambitieux

Chaque année, la Ville accompagne les associations sportives dans l'organisation de leurs manifestations à caractère régional, national et international (soutien logistique, humain, financier, conseils, sécurité et prévention du danger, réglementation, communication...).

Notre commune compte à ce jour :

- près de 21 000 licenciés pour les disciplines fédérales,
- 3784 licenciés UNSS (1019 en lycées et 2765 en collèges)
- et 5020 licenciés USEP (189 adultes, 4118 élémentaires et 713 maternelles)

En ce qui concerne le Sport Scolaire UNSS, la ville aide le déplacement de tous ces jeunes aux championnats de France en leur octroyant une aide de 15€/jour et par personne.

La Ville répond également présent lors des demandes d'organisation logistique pour une dizaine de Cross des collèges et lycées de la ville ainsi que pour la finale régionale qui se déroule sur le CVF.

La Ville maintient son accompagnement auprès des 120 associations dionysiennes dans leurs projets sportifs (manifestations, participation aux compétitions nationales et internationales) mais aussi dans leur fonctionnement pour un montant de 1 270 000€. La Direction Promotion des Sports propose désormais un accompagnement spécifique des clubs dans la recherche de cofinancements.

Enfin, en 2018, se sont plus de 136 000 spectateurs qui ont été comptabilisés sur les 280 manifestations sportives proposées à Saint-Denis, sans compter les championnats de sports-collectifs.

A cet effet, pour 2019, la Ville de Saint-Denis reconduira ses manifestations « phares » tels que le Grand Raid, le Meeting International de Natation, le Master International de pelote basque, le Tour de l'île Cyclisme, le Tour Auto, les Galas de boxe et la Soirée des Champions.

4. Un plan de maintenance des sites sportifs pour une meilleure qualité de pratique

Au-delà des réhabilitations prévues en 2019 (piste de bicross / pas de tir à l'arc / complexe Ivoula) et de nouvelles constructions sportives livrées en 2020 (gymnase de la Source et gymnase du Chaudron), un plan de maintenance des 200 équipements existants est programmé afin de garantir aux usagers des espaces sportifs sécurisés, propres et

accueilli.
Accuse de réception en préfecture
074 219749115 - 20181127_185003_DE
Date de télétransmission : 06/12/2018
Date de réception préfecture : 06/12/2018

En conclusion, l'axe du Développement Humain demeure prioritaire, y compris dans une phase de contraction des ressources. Les bénéfices avérés et reconnus d'une politique éducative d'égalité réelle perdureront. Une politique éducative conçue et mise en œuvre au travers les âges, les modalités sectorielles et territoriales. Cependant, afin de garantir ce terreau favorable à une Génération Ambition, l'administration innove grâce à des outils tels que la SPL (société publique locale) OPE pour les accueils collectifs de mineurs ou comment assurer la continuité du service nécessaire aux familles qui ont besoin de faire garder leurs enfants. Un partenariat avec la SPL Territo'ART- Cité des arts assura une totale optimisation des ressources et la cohérence de l'action culturelle sur le territoire dionysien. Grâce également à des partenariats avec la CAF autour du CEJ (contrat enfance jeunesse) et de la CTG (convention territoriale globale), outils qui garantissent la qualité des offres éducatives et les cofinancements nécessaires. Enfin, le recours à la mutualisation des ressources, publiques et privées, assurera la continuité des prestations d'entretien et de gestion des équipements scolaires, culturelles et sportifs dans ces phases de baisse des effectifs programmés en lien avec les dispositifs de contrats aides proposés.



III - SAINT-DENIS SOCIAL

L'année 2018 a marqué le franchissement d'une nouvelle étape en matière de politique solidaire au profit des dionysiens.

La Ville a souhaité afficher de manière claire l'ambition qu'elle souhaite donner à cette thématique, en l'inscrivant réellement dans une politique globale et cohérente.

Le premier signe de cette ambition a été la création d'une Direction Générale Adjointe dédiée à la Cohésion Sociale, au sein de laquelle se sont tout naturellement retrouvées l'ex Direction Solidarités du CCAS et la Direction Habitat de la Ville. Ces deux Directions ont ainsi fusionné afin d'offrir un cadre global à l'action municipale en termes de Solidarités.

Tout en poursuivant les actions déjà menées, cette transversalité ainsi gagnée permet de mieux satisfaire les besoins de la population.

A côté de l'action sociale du CCAS, la Ville va ainsi porter, au travers de cette nouvelle DGA et de cette nouvelle Direction, une politique ambitieuse permettant d'améliorer de manière considérable et durable les conditions de vie du public dionysien qui peut souffrir d'une certaine fragilité.

La recherche d'une cohésion sociale et la lutte contre l'exclusion sont des enjeux majeurs pour une société moderne, qui sait s'affirmer comme telle et se développer dans des conditions permettant l'épanouissement de chacun.

Les actions du CCAS pour les personnes âgées, les différentes communautés de l'Océan Indien, les personnes autrement capables, les personnes en difficulté, continuent d'être complémentaires à celles qui sont portée par la nouvelle Direction des Solidarités et de l'Habitat.

La santé et le cadre de vie, étant des axes majeurs de ce mieux vivre, se traduisent dans la volonté de multiplier les actions dites de prévention primaire pour tous les dionysiens, par la mise en œuvre concrète des axes stratégiques du Contrat local de Santé, et en faisant un des fils conducteurs de la politique de Solidarité.

2019 nous offrira ainsi le challenge de poursuivre un niveau d'action tout aussi important et qualitatif pour ce public cible, tout en inscrivant ces actions dans un axe qui se veut plus transversal et plus global de la Solidarité. La volonté de la municipalité est de mener une politique de Solidarité qui puisse se distinguer de ce que d'aucun peut nommer « assistantat », en recherchant une logique d'intégration pérenne qui puisse conduire à une réelle autonomie des personnes fragiles.

A. [Saint Denis, Une Ville Amie de ses Aînés](#)

La politique sénior menée par la Ville de Saint Denis est un axe fort de la politique sociale portée par la municipalité. Les Aînés en constituent le socle.

La municipalité s'est engagé depuis 2013 dans une démarche « Ville Amie des Aînés ». La Direction des Solidarités et de l'Habitat s'inscrit dans la suite de cette démarche afin d'anticiper au mieux l'augmentation progressive du nombre de personnes âgées et d'accompagner le bien vieillir.

La remise de la Certification Ville Amie des Aînés en octobre 2017 démontre l'avancée de cette démarche et la gratification du travail accompli au service des séniors dionysiens.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20181127-185003-DE
Date de télétransmission : 06/12/2018
Date de réception préfecture : 06/12/2018

1. Offrir une programmation d'activités culturelles, de loisirs et sportives accessibles et variées, adaptées aux seniors

Plan Sénior en action 2019 dont la mise en œuvre est prévue début 2019 proposera une multitude d'activités au senior en tenant compte d'une meilleure territorialisation au plus près des besoins. La version 2019 poursuivra la logique d'extension du programme proposé qu'a connu l'année 2018. La modernisation de ce plan passera notamment par le renforcement numérique pour rendre plus attractif les inscriptions. La Ville poursuivra ainsi l'ambition de toujours faire correspondre mieux l'offre à la réalité des habitants des différents quartiers.

Par ailleurs, la municipalité maintient les actions financées visant la promotion du vieillissement actif des Séniors (Marche Bleue, Plan Sénior en Action, ...). Le travail partenarial concernant la mobilisation et la participation des Séniors aux actions telles que « Lire en short », « Les Journées Européennes du Patrimoine », l'action Challenge des Séniors se poursuivra tant à l'intérieur qu'à l'extérieur (Aquanor, Mutualité de la Réunion...).

2. Redynamisation du lien social par et pour les clubs

Cette action repose sur 5 principaux axes déjà mis en œuvre en 2018 :

- le maintien de l'offre existante et son optimisation ;
- l'accompagnement des actions des Club par le biais d'attribution de subventions et le maintien de la relation de proximité ;
- le renforcement du travail mené au sein du Centre de Ressources auprès des clubs et des séniors, en proposant entre autre les services d'un Ecrivain Public ;
- la poursuite des réhabilitations des locaux des clubs appartenant à la Ville ;
- la création de nouveaux clubs de Sénior au plus près des personnes, avec une autre approche en matière de territorialisation des clubs au sein des écoles pour accompagner l'intergénérationnel.

3. Faciliter le déplacement des séniors pour lutter contre l'isolement

L'accompagnement d'instance telle que le Conseil des Sages en collaboration avec la Direction des Projets Citoyens constitue une orientation importante à développer.

4. Développer les espaces d'échanges, de lien social et intergénérationnel

La Municipalité souhaite réellement créer du lien et des échanges entre les différentes générations présentes sur son territoire, permettant ainsi de créer des relations sociales, de la cohésion sociale, de l'inclusion et de la transmission. L'accent sera ainsi mis en priorité sur la mise en œuvre de **l'Académie Intergénérationnelle des Camélias**, dont le projet social devrait permettre de concilier les enjeux du territoire, de capitaliser sur les initiatives de la population et intégrer un volet centre social. Ce premier équipement sera construit en tenant compte de l'infrastructure déjà définie avec une livraison fin 2019, permettra d'ouvrir la voie pour au moins trois autres centre de ce type, sur chacun des trois autres cantons.

5. Faciliter le déplacement des séniors pour lutter contre l'isolement

Il s'agit de poursuivre les événements incitant les Séniors à sortir de chez eux, tout en maintenant l'aide apportée concernant le financement de location de bus, par exemple pour les sorties culturelles, et les échanges entre clubs. Ces sorties permettent également pour certaines associations de rompre l'isolement de certaines personnes âgées.

B. Saint Denis, une ville prônant l'intégration sociale

L'accès aux différents services de la Collectivité permet d'éviter une fracture sociales des personnes âgées ou en situation de handicap et de lutter contre l'isolement par l'accès aux services des établissements recevant du public, aux activités sportives et culturelles, au marché du travail, au logement etc....

1. **Accès à l'accessibilité** préfecture
974-219740115-20181127-185003-DE
► **Permettre l'accessibilité à tous les ERP ville et accès à l'information**
Date de réception préfecture : 06/12/2018

Le travail impulsé dans le cadre de la mise en œuvre de l'AD'AP (Agenda de l'Accessibilité Programmé) a permis d'approuver lors du Conseil Municipal d'avril 2018 une programmation de travaux de 22 millions d'euros sur 8 ans. Il s'agira ainsi de suivre sa mise en œuvre opérationnelle dès 2019.

La concrétisation d'une signalétique adaptée dans des espaces publics et les services qui accueillent du public devra également se poursuivre (écriture en braille, formation des agents...) pour donner un nouvel essor à la Commission Communale d'Accessibilité sur la base de ses nouvelles compétences.

Favoriser l'inclusion et l'intégration socioprofessionnelle est un enjeu dans le cadre du processus d'accompagnement des salariés mais également dans la démarche d'insertion des personnes autrement capables sur les Contrats Aidés.

➤ **Offrir une programmation d'activités culturelles, de loisirs et sportives accessibles et variées, adaptées**

L'ensemble des actions portées par la Direction, qui contribue à changer les regards sur le handicap et à créer davantage de lien entre les personnes non handicapées et handicapées (tel que Handi aquatique, Ciné pour tous, Journée Handicapable) seront maintenues.

En 2019, la Ville maintiendra aussi le développement et le soutien aux associations œuvrant dans ce domaine par le biais d'attribution de subventions.

Elle veillera à consolider le travail avec les Directions Thématiques de la Ville concernées sur leurs programmations d'actions afin de pouvoir inclure au mieux les personnes autrement capables non seulement en tant que consommatrices mais en tant qu'actrices. (Participation au plateau Fête de la Musique, Journée Européenne du Patrimoine,)

➤ **Faciliter l'intégration par l'accès à l'information et aux droits**

L'accès à l'information et aux droits des plus démunis constitue un moyen privilégié d'aide à l'intégration, facteur de cohésion sociale.

Des outils permettent d'aider et d'accompagner des populations migrantes (administratif, orientation, écoute...). De même, il s'agit de maintenir la parole citoyenne au travers du Comité Consultatif et d'Orientation et d'Intégration (CCOI) qui est un outil d'aide à la décision et de démocratie participative.

2. Par le développement de la vie associative

➤ **Accompagner le tissu associatif des différentes communautés**

Un tissu associatif sain permet de développer des actions associatives valorisant les savoirs. C'est un réel outil d'Education populaire indispensable au de nos jours.

Il s'agit de renforcer le travail en commun entre les différentes communautés afin d'accroître la connaissance de l'autre, notamment en renforçant l'accompagnement des associations en ingénierie de projet.

3. Par la mise en œuvre d'actions et d'évènementiels valorisant le vivre ensemble

Les actions portées par le Pôle, telles que la Fête des îles de la Lune, Karibou Niamodja, permettent de promouvoir la culture et développer le partage culturel, pour une acceptation commune.

4. En facilitant l'accès de tous à un logement décent via une politique volontariste de 500 logements sociaux par an

La Ville poursuit son engagement de construction des 500 logements sociaux/an.

Un travail en lien avec la CINOR et la DEAL, sur le futur PLH est en cours de réalisation. Parallèlement, à la révision du PLH, la Ville a commandé une étude auprès de l'INSEE pour la réalisation de fiches sur les 18 secteurs de la Commune. Ce travail a été achevé en décembre 2017, et a fait l'objet d'une publication intitulé « Portrait de la population et de l'habitat de Saint-Denis – 18 secteurs aux profils très contrastés ».

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20181127-185003-DE
Date de télétransmission : 06/12/2018
Date de réception préfecture : 06/12/2018

Suite à cet « état des lieux » des quartiers de la Ville, et toujours dans le cadre des travaux de révision du PLH, des ateliers ont été menés avec chaque élu de secteurs, afin de recueillir leurs attentes en termes de productions de logements aidés.

Une synthèse de ces ateliers ainsi que l'étude publiée par l'INSEE ont été transmis à la CINOR, pour la prise en compte des besoins de la Collectivité dans le futur PLH. De nouvelles orientations seront arrêtées et approuvées en 2019. Par ailleurs, la Ville veillera et orientera la programmation pour promouvoir la production de logement adapté aux besoins spécifiques, par exemple pour favoriser le bien vieillir chez soi.

Par ailleurs, ces travaux doivent permettre la réalisation du schéma directeur du logement social de la Ville, avec comme objectif une production de logements aidés répondant aux besoins et mieux répartis sur le territoire.

De plus pour encourager la mixité, une enveloppe de 500 000 € sera consacrée aux surcharges foncières en 2019. En 2019, ce seront 429 logements qui seront livrés.

5. En relançant la démarche de Convention territoriale global avec la CAF

La Ville de Saint Denis entend bien démontrer l'ambition qu'elle souhaite donner à la thématique Solidarité de manière globale, au travers de la signature d'une convention territoriale globale (CTG) avec la CAF. Il conviendra pour ce faire, et avant de construire ce véritable projet social cadrant l'action et les moyens de la Ville et de la CAF, de réaliser un diagnostic social, territorial, partagé et portant sur l'ensemble des branches, de la petite enfance, au logement/cadre de vie, en passant par la famille, la parentalité et la jeunesse. Avec le volet Santé, l'orientation vers cette CTG permettra d'établir encore plus de transversalité dans l'action de la municipalité en faveur de la Solidarité et la rendre plus efficace et efficiente.

C. [Saint Denis, une Ville promouvant un cadre de vie agréable et de qualité](#)

1. Amélioration et résorption de l'Habitat Indigne par la mise en œuvre d'Auto-Réhabilitation Accompagnées

Le traitement des situations d'insalubrité « diffuse » apparait de plus en plus contraignante et rend difficile les réalisations concrètes ; les hauts de la Ville et les mi pentes sont particulièrement touchés par ce phénomène de situation d'habitat indigne, ne pouvant faire l'objet d'un traitement via le droit commun. Les solutions « hors droit commun » lancées par la Ville ces dernières années, qui répondent pleinement aux attentes des habitants, ont été confrontés en 2017 à un canevas de critères partenariaux réduisant trop fortement le public cible. Au regard du stock important de logements indignes, il importe de poursuivre les démarches **d'Auto réhabilitation accompagnée**, par l'intermédiaire d'associations spécialisées, mais sur une cible plus large. Cette cible plus large, sera à trouver dans le cadre d'un partenariat plus large pour 2019, intégrant déjà la Fondation Abbé Pierre, la CAF et le CCAS et prévisionnellement la CINOR. Ces actions se poursuivront ainsi sous cette forme dans l'attente de l'avancée des travaux du Plan Intercommunale de Lutte Contre l'Habitat Indigne, qui après une phase diagnostic et d'orientation en 2018, devrait définir le programme d'action le plus adapté en 2019.

2. Lutte contre les marchands de sommeil et l'habitat insalubre

Avec un parc vieillissant et l'impossibilité de satisfaire à l'ensemble des demandeurs de logements dans le parc social, le territoire dionysien, demeure concerné par des situations préoccupantes de logements indignes occupés par des familles en difficultés socio-économique, tout comme elle continu de rencontrer de simples situations de logement non, décent, en infraction au Règlement Sanitaire Départemental ou insalubre.

Le pôle Cadre de Vie de la Ville, n'ayant plus l'effectif requis à ce jour pour réaliser seule l'ensemble de ces missions, la Ville s'oriente pour 2019, sur le soutien de la CINOR, qui dans le cadre de son PILHI, devrait prévoir une équipe opérationnelle capable de mener à bien ces missions avec le concours de la Ville, toujours en partenariat avec l'ARS.

Par ailleurs, la MOUS Insalubrité en diffus est arrivé à terme en décembre 2017, mais ce dispositif sera analysé à la fois dans le cadre du PILHI de la CINOR et dans la mise à jour de l'inventaire du bâti dégradé de PRUNEL. Il conviendra à l'issue de ces deux projets de voir les modalités de reprise d'une telle mission, en lien avec les Services de l'Etat (DEAL, ANAH, ARS, DISCS) ou l'étude d'une orientation vers un travailleur social spécifique.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20181127-185003-DE
Date de télétransmission : 06/12/2018
Date de réception préfecture : 06/12/2018

3. Redressement de la Copropriété de la Chaumière

En tant que membre de la Copropriété depuis plus de 55 ans, et garante de la cohésion sociale sur son territoire, la Ville entend initier les démarches concrètes permettant aussi bien d'affiner la connaissance sur les difficultés que concentre ce groupe d'habitation et leur cause, que de proposer les solutions incitatives ou coercitives les plus adaptées.

En ce sens, les démarches en cours, menées avec l'ANAH, seront poursuivies pour déboucher soit sur les mesures pré-opérationnelles d'une opération programmée d'amélioration de l'Habitat, soit sur celles nécessaires pour la mise en œuvre d'une opération d'aménagement plus globale.

4. Optimisation de la cession des Logements Très Sociaux

En 2018, la Ville a poursuivi son dispositif de vente aux occupants en régie. En parallèle, elle étudie la possibilité de céder l'intégralité du parc à un bailleur social, dont la gestion et l'entretien de ce type de bien est le métier et qui sera plus à même de garantir un cadre et des conditions de vie meilleure aux locataires.

Cette volonté de céder le parc à un bailleur sera poursuivie en 2019, mais ne fera pas obstacle à ce que la Ville poursuive la cession aux occupants ayant à la fois la volonté et les capacités d'acheter leur logement.

Les travaux nécessaires à la mise aux normes des logements seront entrepris, mais seront priorités, ceux-ci permettront d'optimiser le dispositif de vente.

D. Saint Denis, une Ville soucieuse de la Santé de ses habitants

L'objectif est de promouvoir la prévention primaire auprès des dionysiens de tous âges

Le pôle santé mène une mission transversale interne à la Direction mais également auprès des directions thématiques concernées.

2017 a vu la signature du protocole d'accord dans le cadre du futur Contrat Local de Santé avec l'ARS. A partir de ce protocole, il s'agira ainsi de décliner les axes stratégiques en actions opérationnelles.

La Villa aura donc à cœur de co-piloter avec l'ARS des groupes thématiques sur l'élaboration des fiches actions du contrat local de santé et qui sera validé par les 2 parties. La contractualisation officielle en découlera.

En 2019, il conviendrait ainsi de procéder à la signature du 1er Contrat local de Santé sur Saint Denis.

Le pôle santé coordonnera également l'Atelier Santé Ville (dispositif du contrat de ville) qui ne concernent que les quartiers prioritaires et s'attachera à développer le travail avec les équipes territoriales, tout en portant ses propres actions.

L'accompagnement associatif par le biais de subventions, d'aide à l'ingénierie projet, etc... sera également maintenu.

Un travail de réflexion et de proposition devra se faire concernant la labellisation « santé » de la commune, tout comme ce qui concerne la faisabilité de centre de santé.

La dimension santé sera à regarder comme un axe transversal de la Solidarité au sens ou les autres actions de la Solidarité devront se poursuivre et se construire sous l'angle de la santé, du bien-être et dans le cadre d'un projet social. Tracée dans un contexte budgétaire difficile, la ligne directrice de l'action sociale se décline à travers des orientations aux contours néanmoins volontaristes.

La dégradation de l'environnement socio-économique oblige les services à faire preuve d'une forte capacité d'adaptation et d'imagination pour répondre aux besoins accrus des usagers.

Pour autant, le CCAS considère que la rareté des moyens ne doit pas être bloquant dans la bonne conduite de ses missions de service public et la concrétisation des projets.

Optimisation, innovation et accompagnement des agents représentent autant de leviers pour améliorer de façon continue la qualité de service et, par conséquent, la satisfaction des usagers.

Plusieurs solutions adaptées ont d'ores et déjà été mises place au cours de l'année écoulée. D'autres orientations qui ne nécessitent que peu de moyens supplémentaires - voire aucun - ont été identifiées afin que l'humain soit toujours placé au cœur des préoccupations et des dispositifs.

1. Le Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile

En 2018, le SAAD a été mis en œuvre d'un plan d'action volontariste dans le cadre d'une démarche qualité.

En réponse aux obligations réglementaires, le service s'est doté d'un livret d'accueil des bénéficiaires, d'un document d'information en matière fiscale et d'un projet de service.

Le projet de service constitue en particulier l'un des outils de la loi 2002-2 rénovant l'action sociale et médico-sociale. A ce titre, il participe au respect des droits des usagers en ce sens qu'il définit des objectifs en matière de qualité des prestations et qu'il rend lisibles les modes d'organisation et de fonctionnement du prestataire.

L'ensemble des nouveaux outils s'inscrivent dans une démarche qualité visant à la fois à consolider les services proposés aux personnes fragiles et à renforcer l'accompagnement des intervenants à domicile dans leurs missions. En trame de fond, les nouveaux protocoles visent à s'assurer du suivi optimal des bénéficiaires et à garantir un accompagnement renforcé des intervenants.

Il s'est agi de mettre en œuvre des nouvelles procédures internes qui ont impacté de façon concomitante les habitudes de travail des intervenants de terrain et de l'équipe administrative. Les agents de planification ont ainsi vu leurs missions être élargies.

L'accent a été mis sur la nécessité de maîtriser et, au préalable, de structurer l'information. Une procédure de remontée de l'information, toute source confondue, a permis d'améliorer le suivi des échanges entre les bénéficiaires, les intervenants à domicile et les agents administratifs via une série d'actions complémentaires : entretiens individuels réguliers sur les situations, réunions de groupes trimestrielles permettant notamment un échange d'expériences entre les collègues et des rappels sur le métier, cahiers de liaison, procédure de traitement des réclamations, fiches de missions et plannings actualisés tous les quinze jours, visites à domicile, etc.

A travers la mise en œuvre du projet de service, la sensibilisation, l'explication et la recherche d'adhésion constituent le fil conducteur. L'implication générale des agents valide à ce jour ce positionnement.

Face à la diminution des effectifs suite à la fin des contrats aidés, le SAAD a opté pour la création d'une cellule d'agents volants qui peuvent rapidement être mobilisés en cas de remplacements prévus (congés) ou imprévisibles (maladie) des intervenants habituels. Cette organisation permet d'avoir une continuité dans les interventions liées aux actes essentiels que le service doit assurer auprès des bénéficiaires : aide à la toilette, à la prise de repas, au lever et au coucher...

ORIENTATIONS 2019 :

Pour la première fois, le SAAD du CCAS de Saint-Denis conduira une enquête annuelle - obligatoire - auprès des bénéficiaires du service. Au-delà de la mise en conformité, l'objectif est de disposer d'un certain nombre d'indicateurs permettant de mesurer le degré de satisfaction des usagers. Des services civiques participeront à cette démarche.

Une analyse précise des résultats de l'enquête donnera lieu à son terme, le cas échéant, à des mesures correctives.

Exerçant un métier particulièrement difficile, certains agents sont en situation d'usure ou en fin de carrière avec des possibilités de mobilité ou de reconversion limitées. Cela étant, les efforts considérables fournis par le SAAD du CCAS semblent néanmoins trouver un écho positif auprès du public et du Conseil Départemental, collectivité en charge de la délivrance de l'autorisation d'exercer dans ce domaine, ainsi que du contrôle du respect des obligations.

La direction du CCAS souhaite faire reconnaître ce service performant. Avec l'adhésion des agents, il a été décidé que le CCAS s'engage dans un processus de certification, équivalent à un label qualité. Les attentes combinées d'une telle démarche portent, d'une part, sur la valorisation du travail des agents et, d'autre part, sur l'image du SAAD et du CCAS ainsi que les retombées qui en résulteront en termes de communication.

Par ailleurs, les services à domicile autorisés étant soumis à une comptabilité séparée avec une nomenclature en M22, le CCAS démarrera les travaux afin de répondre à la réglementation en vigueur, sous le pilotage du service des Finances.

Enfin, les attestations fiscales annuelles continueront d'être transmises aux usagers automatiquement et non plus à la demande. Il s'agit là de rester dans la lignée des travaux initiés par la Direction de l'Action Sociale et conduits par le service des Finances en 2018. Les attestations permettent aux usagers de bénéficier d'un crédit ou d'une réduction d'impôt à hauteur de 50 % des dépenses effectuées.

2. Le Service de portage de repas à domicile

Conformément aux orientations de 2017, le service a œuvré à l'harmonisation des pratiques et l'amélioration de la qualité du service.

L'évolution des fonctionnalités du logiciel métier Concept Elissar permet désormais de minorer le risque d'erreurs dans les commandes des repas.

Le contrat de prestation de service entre le CCAS et les usagers, intégrant le passage en liaison froide (octobre 2016), a fait l'objet d'une révision validée par le conseil d'administration.

Accusé de réception en préfecture
07/12/2018 15:21:03
Date de télétransmission : 06/12/2018
Date de réception préfecture : 06/12/2018

Dans une recherche constante d'amélioration, il a été relancé les échanges autour de l'offre de service à travers des réunions d'un comité regroupant des bénéficiaires, le prestataire et le CCAS. La prise en compte effective des remarques formulées a permis d'améliorer la qualité des repas et, ainsi, de répondre au mieux aux attentes des bénéficiaires.

L'activité de portage de repas à domicile a enregistré l'arrivée de services civiques dont les fonctions principales, au-delà d'un rôle de médiateur social, ont été :

- d'expliquer le mode de réchauffage des repas,
- de sensibiliser sur les dates limites de consommation,
- et de vérifier l'état des équipements nécessaires (frigoridaire, four à micro-ondes).

Leur présence a été appréciée par les usagers dont une partie se retrouve particulièrement isolée de la sphère familiale ou sociale.

D'autre part, un protocole de désinfection des véhicules a été mis en place afin de se conformer aux règles en matière d'hygiène et de sécurité alimentaire.

Enfin, dans le cadre de la gestion des congés des chauffeurs-livreurs, la mobilisation d'un agent du STPH (Service de Transport des Personnes âgées et Handicapées) a permis une meilleure planification et gestion des absences.

Une procédure spécifique relative à la gestion des livraisons en cas de jours fériés a également été définie. Cette nouvelle organisation permet désormais aux chauffeurs-livreurs de profiter eux-aussi des jours fériés, sans que cela n'ait d'incidence sur le nombre de repas livrés aux bénéficiaires.

ORIENTATIONS 2019 :

Le service de portage de repas applique des tarifs très bas. Ils sont fonction des revenus des bénéficiaires. Sur ce plan, une révision tarifaire prévoyant une augmentation modérée et progressive se fera jour. Le CCAS de Saint-Denis continuera cependant de proposer un service très accessible, au vu notamment des coûts de fonctionnement et des tarifs pratiqués par ailleurs sur d'autres communes.

Après avoir participé à la formulation de propositions dans le cadre du Pacte de Solidarité Territoriale (PST) 2018-2020, le CCAS a inscrit dans sa feuille de route l'augmentation progressive du nombre de bénéficiaires. Le PST a fait l'objet d'une convention entre la Ville et le Département prévoyant une dotation.

L'objectif affiché est de compter un total de 400 bénéficiaires. Cela participera à apporter une réponse concrète aux besoins grandissants de ce public vulnérable composé de personnes âgées, en perte d'autonomie, et trop souvent en situation d'isolement. Une étude menée par l'INSEE montre en effet que près de 40 % des personnes âgées de 75 ans et plus vivent seules sur la commune de Saint-Denis.

Conjugué au SAAD, le service de portage de repas à domicile traduit la volonté forte du CCAS de continuer à œuvrer au-delà de ses compétences obligatoires à travers des actions de proximité susceptibles de concourir à rompre cet isolement.

Lors de l'année à venir, ce service comptera à nouveau sur l'apport de services civiques.

3. Le Service de Transport des Personnes âgées et Handicapées

Afin de compenser l'arrêt du transport des bénéficiaires du SAAD dans le véhicule personnel des aides à domicile pour raisons d'assurance, ceux-ci ont été sensibilisés sur la possibilité de faire appel au STPH. De même, les bénéficiaires du service de portage de repas ont été encouragés à solliciter cette prestation gratuite.

Malgré cela, Le volume d'activité est resté faible avec seulement une vingtaine de bénéficiaires. L'une des explications réside peut-être dans l'offre de service pouvant être perçue comme étant plus intéressante, même payante, proposée par le réseau Cityker géré par Citalis.

A la différence du STPH, il s'agit en effet d'un service accessible 365 jours / an de 7 heures à 18 heures en semaine.

ORIENTATIONS 2019 :

Il apparaît nécessaire d'engager une réflexion sur le maintien de ce service en l'état.

4. Le Service d'Aide Légale et Facultative

Véritable vitrine, l'accueil est au contact permanent des administrés, les informe et les oriente vers l'ensemble des services du CCAS.

Accusé de réception en préfecture
074-D1970AS-5-20181127-185003-DE
Date de télétransmission : 06/12/2018
Date de réception préfecture : 06/12/2018

Les agents ont suivi des formations dans une perspective de professionnalisation. Le logiciel métier a également été développé afin de rendre disponibles de nouvelles fonctionnalités permettant un meilleur suivi des demandes vers l'ensemble des services.

ORIENTATIONS 2019 :

Actuellement rattaché au responsable du SALF (Service de l'Aide Légale et Facultative), l'accueil pourrait être organisé au sein d'une cellule à part entière. Cette évolution créerait des conditions plus favorables permettant de s'engager à terme dans une démarche qualité. Dans cette perspective, les agents bénéficieront de nouvelles formations ciblées dans le cadre du plan de développement des compétences.

Eu égard au contexte budgétaire, un diagnostic interne a été réalisé afin de mettre en perspective le flux de demandes d'aides des administrés sur l'ensemble des secteurs et le nombre d'agents instructeurs en poste sur chacun d'entre eux.

En adéquation avec les conclusions obtenues, des réaffectations ont dû être opérées sur le territoire. De plus, en cas de départ en congés, l'identification d'un agent volant a permis de pallier partiellement les absences. En cas d'impossibilité de remplacer les collègues, le principe formalisé est l'orientation momentanée des administrés vers le secteur le plus proche. L'optimisation de ressources ainsi que des mobilités internes ont permis de mettre en œuvre une organisation durable.

L'aboutissement de ce chantier de fond, mené grâce au soutien de la Direction des Ressources, a permis d'apporter une réponse appropriée au non remplacement des départs à la retraite et à la fin de contrats aidés. Au final, cette stratégie a participé à obtenir un meilleur équilibre entre la cartographie des besoins par secteur et les moyens humains déployés. Un autre chantier lourd a été lancé afin que le traitement des demandes d'aide par les agents instructeurs gagne en harmonisation / cohérence.

Le CCAS a renouvelé son partenariat avec l'ASIP qui intervient dans le cadre du dispositif « Auto-Réhabilitation Accompagnée de l'habitat ». 25 foyers dont l'état du logement était particulièrement dégradé en ont été bénéficiaires en 2017 / 2018. En 2018 /2019, 23 foyers bénéficieront d'un soutien du CCAS, de la Ville, de la Fondation Abbé Pierre et de la CAF.

Le règlement intérieur du SALF a été sujet à des précisions et à des modifications. S'agissant de l'aide alimentaire, un nouveau barème du reste-à-vivre sera défini afin d'affiner la pertinence de l'octroi ou non d'une aide alimentaire, et ce en complément des critères de résidence et de ressources. S'agissant de l'aide en matériel et mobilier, une condition de résidence de six mois est désormais appliquée afin de contrer les situations d'abus éventuels. De plus, aux prestations funéraires a été rattachée la notion de foyer fiscal du défunt (et non plus de ressources du foyer) pour davantage d'équité et une ouverture du dispositif à un plus grand nombre. L'un des critères du volet animation social (Noël et fête des mères) a également été modifié pour se baser dorénavant sur l'avis de non-imposition, hors défiscalisation, et non plus sur le plafond de ressources du foyer, ce qui permet là encore à un plus grand nombre de personnes d'y avoir droit.

De plus, cette décision repose sur un objectif général de simplification des démarches administratives à laquelle le CCAS souscrit volontiers.

Les dernières manifestations organisées dans le cadre de Noël et de la fête des mères ont été particulièrement réussies sur le plan de l'organisation et au regard du nombre de familles bénéficiaires.

Enfin, utilisées lors des astreintes, les procédures de gestion en cas d'incendie et de décès ont profondément été révisées pour gagner en clarté et aider les services de la Ville, non habitués à gérer ces situations, à accompagner au mieux les administrés.

Quelques indicateurs-clés (année 2017) :

L'aide légale : 962 dossiers CMU, 59 dossiers ASPA, 159 dossiers APA et aide-ménagère et 43 dossiers OA (Obligation Alimentaire) instruits.

L'aide alimentaire : 6 673 foyers bénéficiaires - Budget de 485 520 euros.

L'aide en matériaux et mobiliers : 1 813 foyers bénéficiaires - Budget de 384 370 euros.

L'aide en énergie : 207 30 foyers bénéficiaires - Budget de 153 505 euros.

Les prestations funéraires : 257 foyers bénéficiaires - Budget de 171 737 euros.

L'aide au transport (gratuite du bus) : 2 420 cartes et 11 070 coupons délivrés.

ORIENTATIONS 2019 :

Dans un environnement social et économique de plus en plus dégradé, le SALF est confronté à une demande grandissante des administrés.

Cette tendance se confirme en particulier sur le plan de l'aide alimentaire : budget de 485 520 euros consommés en 2017 contre 200 000 en 2010 / 24 276 bons alimentaires délivrés en 2017 contre 5 000 en 2010. De 2010 à 2017, le nombre de foyers bénéficiaires est ainsi passé de 4 809 à 6 673, soit une augmentation considérable de 39 %.

Les colis alimentaires d'urgence sous forme de produits secs apportent une réponse alternative aux bons alimentaires. Sa gestion a fait l'objet là aussi d'un diagnostic faisant apparaître qu'un secteur sur trois était jusqu'à présent exclu du dispositif. Il s'agira par conséquent de compléter le réseau de distribution formé par les associations habilitées. Ces associations ne couvrant pas l'ensemble de la commune, un partenariat avec la Croix-Rouge sera concrétisé. L'accès aux colis devra en outre être étendu aux week-ends.

Souhaitant aller plus loin, le CCAS étudiera les conditions de mise en œuvre d'un nouveau canal de distribution au sein des quartiers, en collaboration avec l'une des têtes de réseau grâce au dispositif « Croix-Rouge sur roues ». Il s'agit d'une approche innovante concrétisée par la création d'une unité itinérante chargée d'aller à la rencontre de la population, dont une partie n'ose peut-être pas solliciter l'aide.

L'octroi d'un bon ou d'une aide ne pouvant suffire à apporter une réponse globale, les travailleuses sociales poursuivront leur travail d'accompagnement auprès des bénéficiaires de l'aide alimentaire.

Par ailleurs, le chantier de l'harmonisation du traitement des demandes d'aide sera poursuivi en 2019, sous le pilotage du secrétariat de la Commission permanente, lequel intervient en bout de chaîne et exerce un rôle de contrôle.

Le SALF continuera de piloter l'opération « Médaille de la famille » qui rend, chaque année, hommage à des citoyens particulièrement méritants dans leurs actions au sein du cercle familial et de la société.

Le CCAS pourra être amené à reconduire le partenariat avec l'ASIP, sous réserve du respect du cahier des charges de la convention en cours et de validation.

Enfin, les traditionnelles festivités de Noël et de la fête des mères seront reconduites et pilotées par la Direction de l'Action Sociale du CCAS, en lien avec les directions concernées de la Ville. Il s'agira de poursuivre les réajustements apportés dans l'approche des événements en y redonnant du sens, notamment par le biais d'une plus grande participation des enfants, parents et acteurs de proximité.

5. La Cellule d'Action Sociale

Le CCAS a fait le choix de recevoir le tout public, même les administrés qui a priori ne relèvent pas de son périmètre d'intervention. Il est proposé aux personnes en situation de détresse, souvent déboussolées, de bénéficier d'une écoute et de conseils, puis d'une orientation suivie auprès des autres collectivités ou services compétents.

Au cours du 2ème semestre 2017, une procédure visant à s'assurer du respect des droits des personnes accompagnées a été mise place : signature d'une fiche-type autorisant la transmission des données les concernant aux organismes tiers dans le cadre du traitement des dossiers.

Concernant la gestion des situations dites préoccupantes, un rapprochement a été opéré auprès du Département. Désormais, une fiche de signalement est remplie systématiquement et transmise à la collectivité compétente en mesure d'y apporter les réponses adéquates.

Le planning hebdomadaire des travailleuses sociales a été organisé de façon à pouvoir accueillir le public en continu, grâce à des rotations, tout en permettant de réserver des temps de travail dédiés au traitement et au suivi des dossiers. Une passerelle a été mise en place entre les travailleuses sociales de la CAS et celle de la MFIS favorisant l'échange d'expérience entre les équipes.

Cette synergie entre les services a par exemple permis à des sans-abris fréquentant la MFIS (Maison de la Fraternité et de l'Inclusion Sociale) de bénéficier d'aides jusqu'ici non sollicitées, ce qui a contribué à ce qu'ils accèdent à un logement.

ORIENTATIONS 2019
Accusé de réception en préfecture
N°A DIONS 2019-181127-185003-DE
Date de télétransmission : 06/12/2018
Date de réception préfecture : 06/12/2018

A l'instar du SALF et de la MFIS, le service social du CCAS est confronté à une recrudescence des situations difficiles. Parmi celles-ci, on note l'élargissement du public, dont la part de personnes relevant de la classe dite moyenne est également en progression : difficultés financières, surendettement, etc.

Dans une recherche d'optimisation des aides et de l'accompagnement social, des rencontres seront organisées avec les partenaires (Conseil Départemental, CAF, CGSS, associations...) afin de développer le réseau des intervenants sociaux. Prévu en 2018, ce chantier sera finalement ouvert en 2019 grâce au renfort attendu d'un quatrième travailleur social. Ce recrutement fait suite à des propositions formulées par le CCAS auprès du Conseil Départemental portant sur la nécessité de renforcer le travail en réseau, en particulier dans l'accompagnement social proposé par les différents acteurs. Le poste sera en partie financé suite à la signature du PST (Pacte de Solidarité Territoriale). A ce jour, l'équipe n'est composée que de deux agents au siège et d'un agent à la MFIS.

En ce qui concerne les hébergements à l'hôtel des administrés (incendies, logements déclarés insalubres, situations de péril imminent), le CCAS souhaite concrétiser les travaux préparatoires menés avec la DJSCS portant sur le remboursement des prises en charge. En l'occurrence, il s'agira de mobiliser le FARU (Fond d'Aide au Relogement d'Urgence) qui permet un remboursement total ou partiel des sommes engagées, en fonction de la nature de la situation.

La convention relative au montage des dossiers de micro-crédit devra quant à elle être renouvelée. Les travailleuses sociales interviennent sur cette mission afin de réaliser les évaluations sociales des demandeurs.

6. La Maison de la Fraternité et de l'Inclusion Sociale / les Abris de nuit

La convention avec la DJSCS a été reconduite. Elle permet un financement à hauteur de 30 % dédié au fonctionnement des abris de nuit.

L'organisation du service de nettoyage des abris de nuit a été modifiée grâce au soutien de la Direction des Ressources. Cela a permis aux agents en poste de ne plus travailler pendant les week-ends. Dans un deuxième temps, grâce à l'embauche d'agents en PEC (Parcours Emploi Compétences) et la fin de l'externalisation pendant les week-ends, des économies ont été réalisées.

De plus, un protocole de gestion des événements indésirables a été rédigé. Ce document interne a servi de support pour sensibiliser le personnel sur les bons comportements à observer.

Enfin, dans l'optique d'améliorer le service proposé au public, un travail destiné à harmoniser le règlement de fonctionnement sur les deux abris de nuit et entre les agents sociaux a été réalisé.

Quelques indicateurs-clés (année 2017) :

Domiciliation à la MFIS : 363 personnes domiciliées.

Accompagnement social : 10 entretiens réalisés en moyenne par jour par la travailleuse sociale de la MFIS.

Fréquentation des abris de nuit : 235 personnes admises au moins une fois dans l'un des deux abris de nuit.

Évolution des situations : 206 personnes (sur 235) sont sorties du dispositif « abris de nuit » en fin d'année (accès à un logement, hébergement par un proche, relais par le SIAO...).

Taux d'occupation des abris de nuit : 92 % (6 348 nuitées).

Repas : plus de 60 repas servis en moyenne par jour, soit environ 2 000 par mois.

ORIENTATIONS 2019 :

Une attention particulière sera portée sur les conditions d'accueil des usagers. En complément des plantes qui ont été installées, le réfectoire de la MFIS sera par exemple repeint avec la participation des bénéficiaires.

Une signalétique plus visible devrait par ailleurs être installée.

Le CCAS souhaite que le lien avec les partenaires de la MFIS soit renforcé. Initiées en 2018, des rencontres se poursuivront sous forme d'état des lieux devant aboutir à développer des actions communes dans un esprit de mutualisation des moyens.

De nouvelles formes de collaboration devraient ainsi voir le jour, avec la Protection Civile par exemple, à travers la mise en place d'ateliers d'animation.

Par ailleurs, la MFIS devrait pouvoir compter sur un nouveau partenaire, l'association Rotar'Act, qui intervient notamment dans la distribution gratuite de vêtements.

L'opération « Noël des sans-abris » sera reconduite afin d'offrir à ce public vulnérable un moment de partage et de convivialité lors d'une sortie qui leur sera entièrement dédiée.

Enfin, le mode de distribution des repas pourrait être amené à évoluer avec pour objectif l'amélioration du service.

Accusé de réception en préfecture
de mode de distribution des repas
Date de télétransmission : 06/12/2018
Date de réception préfecture : 06/12/2018

7. Une Ville tournée vers ses usagers

Outre les manifestations annuelles relevant du volet de l'animation sociale (Médaille de la Famille, Fête des mères et Noël), le CCAS organisera comme les années précédentes le « Repas des seniors », avec le soutien du pôle Séniors (Direction des Solidarités et de l'Habitat de la Ville). L'édition 2017 a été une belle réussite grâce à l'implication des services directement concernés et d'agents volontaires relevant d'autres services. Quelques réajustements ont été opérés s'agissant de l'approche dans l'organisation de l'événement : modalités de pilotage du projet, planification, gestion des flux le jour J. Par ailleurs, la direction de l'action sociale participe au PCS (Plan Communal de Sauvegarde) en se mobilisant en cas de menace cyclonique, en collaboration avec la Direction des Ressources. Dans ce cadre, la liste des personnes vulnérables, document obligatoire destiné à La Préfecture, est en cours d'actualisation.

Enfin, dans le cadre de la lutte anti-vectorielle, les supports de communication de l'ARS seront distribués par les services afin de contribuer à la sensibilisation du public.

E. 500 solutions d'accueil pour la petite enfance

Le volet petite enfance de l'action sociale portée par la Ville de Saint-Denis et déclinée par le Centre Communal d'Actions sociales de Saint-Denis a connu au cours de l'année 2018 quelques changements, lesquels sans pour autant entraver le suivi de la feuille de route fixée fin 2017, en ont perturbé ou du moins contrarié une partie de la mise en œuvre.

En effet la suppression des emplois aidés a fortement impacté le fonctionnement des établissements d'accueil du jeune enfant, de sorte que l'amplitude horaire d'ouverture des structures a été modifiée de manière progressive à 2 reprises pour passer de 10h30 à 8h30 d'amplitude à la rentrée d'août 2018, soit un horaire de 7h30 à 16h00.

Cette réduction des horaires dans un contexte de diminution des ressources a été le levier retenu afin de maintenir les places d'accueil au sein des établissements municipaux. Conscient de la perturbation occasionnée pour les familles la Direction Petite Enfance a mis en place un accueil relais permettant aux parents dans le besoin de bénéficier d'une heure de prise en charge quotidienne de 16h00 à 17h00. Il conviendra de maintenir ce dispositif en fonction du besoin exprimé des parents en 2019.

Au cours de l'année écoulée, les équipes œuvrant au quotidien pour la prise en charge des jeunes enfants au sein de nos établissements ont dû s'adapter à de nombreux changements : la réduction des effectifs, la mobilité interne de la moitié des directrices, le changement d'organisation, l'impulsion de nouvelles méthodes de travail. Malgré les difficultés rencontrées, les structures ont été en mesure de proposer un accueil de qualité dans le respect des normes d'hygiène et de sécurité.

C'est dans cette continuité que s'inscrira le travail des équipes de la Direction Petite Enfance pour l'année 2019.

➤ Bilan de l'année 2018 :

Au titre de l'année 2018, les axes retenus étaient les suivants :

- la professionnalisation de l'accueil du jeune enfant par la mise en place d'un plan de formation adapté
- l'amélioration des conditions de travail des agents
- la modernisation des outils de travail
- l'optimisation des recettes

Le plan de formation adapté aux besoins et nécessité liées à la petite enfance est en cours de finalisation et sera mis en œuvre dès sa validation.

La direction petite enfance a pris soin de prendre en compte les demandes des agents en termes d'amélioration des conditions de travail, certaines d'entre elles ont déjà été traitées d'autres requièrent des investissements plus importants mais le seront progressivement.

La modernisation des outils de travail s'est traduit par la mise en place de la plateforme de préinscription unique sur le site internet de la Ville, permettant à tout parent de préinscrire son enfant dans n'importe quel établissement du territoire de Saint-Denis (public, privé ou associatif). Par ailleurs des bornes numériques de pointage des enfants seront prochainement installées au sein des structures municipales afin de fiabiliser les états de présence et d'informatiser en temps réel l'état de remplissage de ces établissements.

Accusé de réception en préfecture,
974 219740115-2018127-883009-DE
Date de télétransmission : 06/12/2018
Date de réception préfecture : 06/12/2018

Le travail relatif à l'optimisation des recettes a été enclenché mais ses effets ne sont pas encore visibles compte tenu de la réduction de l'amplitude d'ouverture des établissements d'accueil. Néanmoins une reprise en main d'une partie de la gestion administrative des établissements a permis d'assurer un meilleur taux de remplissage.

En sus de ces axes la Direction Petite Enfance a poursuivi son travail de déploiement de la stratégie petite enfance sur le territoire communal et de coordination des crèches municipales.

➤ Axes de travail pour l'année 2019

Bien que la thématique petite enfance ait atteint les objectifs du mandat municipal, les orientations de la direction petite enfance s'articuleront à l'instar de l'année 2018 autour de :

La **stratégie**, le **développement** et la fonction de **pilotage** de la politique globale d'accueil de la Petite Enfance (conception, mise en œuvre de projets permettant l'amélioration, le maintien, l'extension et la diversification des modes de garde des jeunes enfants)

- ✓ Redéfinition, pilotage et évaluation de la politique municipale de la Petite Enfance (dans un contexte budgétaire contraint)
- ✓ Coordination du Contrat Enfance Jeunesse volet enfance (orientations de la nouvelle Convention d'Objectifs et de Gestion et CEJ nouvelle génération)
- ✓ Accompagnement des structures privées (mise à disposition de locaux, terrains bâtis, subventions, ...)
- ✓ Suivi du Plan Pluriannuel d'Investissement des projets liés à la Petite Enfance
- ✓ Co-Pilotage des projets de réhabilitation des structures communales en partenariat avec la DSB et la DPF
- ✓ Création d'espaces de parentalité
L'animation, encadrement et coordination des responsables de structures municipales (gestion, mouvements, formations du personnel, agréments des établissements)
- ✓ Suivi social et pédagogique des équipements : réécriture des projets d'établissement, actualisation des projets pédagogiques et sociaux au regard des réalités de territoire, contrôle du respect des normes réglementaires en matière d'accueil des enfants
- ✓ Suivi administratif et financier
- ✓ Rapport annuel d'activité des établissements
- ✓ Optimisation des taux d'occupation
- ✓ Recherche de nouvelles recettes et de pistes d'économie



IV - SAINT-DENIS DES TERRITOIRES

La Ville de Saint Denis a fait de la proximité un des trois axes majeurs de son projet municipal pour mieux répondre aux besoins quotidiens de la population, tant dans la réactivité que dans l'adéquation des services proposés et projets mis en oeuvre. Cet ancrage territorial implique de décliner le projet municipal sur chacun des 9 territoires de la Ville et selon les trois piliers du Contrat de Ville élargis à l'ensemble de notre territoire. Les priorités pour les territoires dionysiens sont donc :

- (1) **d'améliorer le cadre de vie des habitants** : en 2019 la propreté sur les espaces publics et chez les bailleurs sera prioritaire tout en maintenant le travail sur la mobilité, la voirie et la mise en place d'équipements de proximité
- (2) **de renforcer la cohésion sociale** en 2019 la prévention et la sécurité seront prioritaires (vivre ensemble malgré nos différences dans les quartiers) tout en maintenant le travail sur le lien écoles / quartiers, le sport et la culture pour tous, le développement de la solidarité;
- (3) **de développer l'économie de proximité, sociale et solidaire pour générer des solutions d'insertion et de l'emploi** : en 2019, la consolidation d'au moins un chantier d'insertion permanent par territoire permettra d'offrir des solutions d'insertion aux personnes les plus éloignées de l'emploi tout en rentrant dans une dynamique d'économie sociale et solidaire

Accusé de réception en préfecture
974-219140115-20181127-185003-DE
Date d'effet de la mission : 06/12/2018
Date de réception préfecture : 06/12/2018

Pour atteindre ces trois priorités en situation de ressources contraintes il est nécessaire de pouvoir optimiser les ressources de la Ville mais aussi des partenaires et des quartiers. Pour 2019 l'objectif est donc d'agir en intelligence collective à l'échelle locale en favorisant les investissements qui génèrent de la valeur ajoutée pour les habitants.

A. Organisation territoriale, Bénévolat Associatif et engagement citoyen : l'intelligence collective au service des territoires

1. Optimiser les ressources des territoires

L'organisation territoriale proposée en 2015 s'appuie sur neuf équipes fonctionnelles en capacité :

- d'apporter la connaissance terrain pour adapter les actions, en lien avec les habitants, pour gagner en efficience ;
- de déployer les actions sur le terrain pour garantir qu'elles soient accessibles à tous dans un souci d'équité sociale et territoriale.

En 2016 et 2017 cette organisation s'est déployée et a pu rayonner sur les politiques publiques prioritaires du projet municipal. En 2018, grâce à la mise en place des nouveaux conseils de quartiers, à l'affirmation du budget participatif et à l'implication plus forte des associations dans notre organisation, l'expertise citoyenne est venue enrichir la territorialisation.

Cette organisation a fait ses preuves en matière de réalisations d'actions pertinentes sur l'ensemble des quartiers de la Ville. Elle présente par ailleurs un véritable potentiel en matière de mutualisation et d'optimisation des ressources.

En effet compte tenu du contexte actuel de limitation des ressources humaines (départ des contrats aidés, fort taux de départ en retraite et respect du contrat de confiance) la territorialisation permet :

- de proposer des actions cohérentes entre elles par rapport au besoin et donc d'éviter des dépenses inutiles ;
- de travailler en transversalité et donc de mutualiser les ressources des différentes directions ;
- de mobiliser les citoyens et les bénévoles associatifs sur des actions venant soulager le plan de charge des agents et apportant une forte valeur ajoutée au territoire.

En 2019 il s'agira donc de maintenir ce schéma de territorialisation en production tout en mettant en œuvre les **pistes de mutualisation et d'optimisation** qui s'imposent. Pour cela les territoires développeront 9 solutions d'optimisation sur le 1er semestre.

2. Mobiliser l'expertise citoyenne pour garantir la pertinence et l'appropriation de nos actions

La démocratie participative est aujourd'hui reconnue par tous comme un axe incontournable de la gouvernance locale des politiques publiques. A Saint Denis ce parti pris est défendu depuis plus de 10 ans au travers des Conseils de Secteurs. Mobiliser l'expertise citoyenne permet d'être plus pertinent dans la déclinaison de notre projet sur les quartiers et donc de réaliser les bons investissements. Cela permet également de cultiver la citoyenneté à une période où les valeurs de la République, le Vivre ensemble, sont parfois malmenées.

Conscient de ces enjeux forts tant pour l'optimisation de nos ressources que pour le tissu social dionysien en 2018 la Ville de Saint Denis a voulu rafraichir et compléter les dispositifs existants afin de garantir le pouvoir d'agir de ces instances. En 2019 cette organisation revisitée doit se traduire par la multiplication des projets citoyens sur le territoire :

Pour représenter des territoires, les **Conseils Citoyens** sont positionnés sur les quartiers prioritaires et participent à la mise en œuvre au quotidien du Contrat de Ville et des deux PRU. Ils mettent en œuvre des actions pour développer le « vivre ensemble » (budget de fonctionnement FPH). Ils sont en cela complémentaires des **Conseils de Quartiers** représentant les 19 quartiers de Saint Denis et travaillant sur l'amélioration du cadre de vie et la quotidienneté (budget d'investissement participatif). En 2019 ces conseils travailleront ensemble pour optimiser leurs temps et leurs ressources.

Par ailleurs, des instances permettent aux citoyens de participer sur des approches thématiques. Ainsi le **Conseil Consultatif** accompagne le projet de relooking du Centre-Ville en associant étroitement les commerçants et les usagers. Les Jeunes et les Seniors ont également un espace d'expression sur les spécificités générationnelles qui les préoccupent.

Enfin la Ville a développé au fil du mandat un certain nombre d'outils interactifs : Allo Saint-Denis, dialogue dionysien, Facebook live, qui sont des espaces où les citoyens peuvent interagir avec la collectivité pour signaler, suggérer, participer à des projets...

Pour pouvoir impulser la démocratie participative, il est nécessaire que les agents intègrent dans leurs missions et leurs compétences l'association du citoyen à la conception et mise en œuvre des projets. Pour cela, la Direction des Projets citoyens a formé en 2018 les équipes œuvrant sur les territoires. En 2019 cette formation sera élargie aux services supports tels que les services techniques ou de l'aménagement. D'ores et déjà de nombreux échanges sont organisés entre les différents types de conseils consultatifs et les services de la Ville afin que les habitants comprennent comment fonctionnent nos services et que les services se familiarisent avec les méthodes de la participation qui dépassent aujourd'hui le cadre normatif des enquêtes publiques.

a) Les nouveaux conseils de quartiers et 2 millions d'€ de budget participatif

Avec la volonté de redynamiser la démocratie participative à Saint Denis, les conseils de secteur sont devenus les conseils de quartier en 2018. Une campagne d'information puis un tirage au sort a abouti à la constitution de **19 conseils de quartier**, constitués d'un collège habitants (2/3 du conseil) et d'un collège associatif (1/3). Leur champ d'action est élargi et ils sont tous **tirés au sort** ce qui diversifie leur profil et amène du dynamisme. Les conseillers de quartier sont accompagnés par la Direction des Projets Citoyens pour œuvrer au développement de leur quartier et travailler au plus proche des attentes et besoins des habitants.

Les conseils de quartier vont bénéficier en 2019 d'un budget participatif de 2 millions d'€, qui leur permettra de faire des propositions de travaux de proximité dont le but est d'améliorer le confort de vie dans leur quartier : amélioration et sécurisation des voiries, embellissement d'espaces verts, création ou réhabilitation d'équipements sportifs, culturels, sociaux de proximité,.... Ces travaux seront entièrement programmés par les habitants, via les conseils de quartier. Les conseillers de quartier accompagneront les habitants avec l'appui de la direction des projets citoyens pour mettre en œuvre des projets concertés et pertinents pour le quartier.

Les conseillers de quartier sont, par ailleurs, les ambassadeurs citoyens de leur quartier et jouent un rôle de relai auprès de la population pour pouvoir participer à la vie de la cité. Un budget de fonctionnement de 600 euros en moyenne par quartier sera disponible pour leur bon fonctionnement.

b) Les conseils citoyens, le contrat de Ville et le FPH

Les conseils citoyens constitués depuis 2016 sont en phase opérationnelle depuis 2017. En 2018 ils ont pu bénéficier de la formation nécessaire, d'outil de communication, et ont été sensibilisé sur leur pouvoir d'agir. En 2019 ils travailleront de manière étroite avec les nouveaux conseils de quartiers afin d'optimiser leurs actions complémentaires.

Le Fonds de Participation des Habitants (FPH) est un dispositif qui donne les moyens aux habitants, constitués ou non en association, de se mobiliser pour leurs quartiers.

Son ambition est d'inciter au développement de Projets d'Initiative Citoyenne (PIC) pour contribution des habitants à l'animation du quartier, à l'amélioration du cadre de vie et au développement des échanges entre personnes de différents âges ou issus de cultures diverses.

La Ville de Saint Denis financera encore en 2019 un FPH par quartier dont les sommes varient en fonction du nombre d'habitants entre 3 000 et 8 000 euros.

c) Le Conseil Consultatif du Centre-Ville et le projet de relooking

Créé mi 2018, le Conseil Consultatif du Centre-Ville va prendre tout son sens en 2019 avec la mise en place **d'ateliers pour proposer des actions** permettant de dynamiser la vie commerciale (animations commerciales, déplacement, horaires,...) mais aussi pour identifier les travaux nécessaires pour embellir et rendre attractif l'espace public du centre-ville. En effet, fin 2018 les gros travaux de voirie seront finalisés à hauteur de 4 millions d'€ d'investissement pour pouvoir commencer les travaux d'embellissement et d'aménagement urbain proposés par le Conseil Consultatif du Centre-Ville en partenariat avec le Conseil de Quartier.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20181127-185003-DE
Date de télétransmission : 06/12/2018
Date de réception préfecture : 06/12/2018

3. Valoriser l'engagement citoyen contribuant au déploiement du projet municipal

a) Le bénévolat associatif

Près de 500 associations travaillent sur le territoire dionysien. Les 30 plus grosses associations fonctionnent comme des entreprises sociales et solidaires. Elles développent de l'activité et des services sur le territoire, en complément de l'action de la Collectivité. En 2019, un important travail sera réalisé avec ces grosses structures afin de pouvoir optimiser les ressources et mettre en cohérence l'action de chaque acteur du territoire pour maintenir les services rendus tout en respectant le cadre budgétaire contraint.

Les autres associations fonctionnent principalement dans une logique de bénévolat. Elles permettent de proposer à la population, dans les 250 locaux associatifs, des activités culturelles, sportives, pédagogiques. Elles montent des actions de solidarité envers les personnes les plus fragiles. Elles organisent des actions de prévention. Enfin elles travaillent ensemble sur chaque territoire et montent des manifestations pour faire se rencontrer les populations des quartiers entre générations, classes sociales et communautés. Cette activité ne pourrait être développée sans les associations. Les subventions qui sont attribuées à ces petites associations sont donc un important levier qui génère une valeur ajoutée sociale forte. Compte tenu du retour sur investissement de ces subventions, la Collectivité s'efforcera de préserver ce tissu associatif local.

la Direction des associations et de la vie sociale encourage cet engagement de chacun au service du collectif :

- En travaillant avec l'ensemble du tissu associatif pour créer des dynamiques collectives, en lien avec la feuille de routes des quartiers et en s'appuyant sur l'éducation populaire ;
- En accompagnant les grandes associations dans la réorganisation de leurs actions en cohérence avec la territorialisation de l'action municipale et dans un souci d'optimisation des ressources ;
- En accompagnant les petites associations dans leur gestion par la territorialisation de la Maison des associations, à savoir 4 antennes au lieu d'une seule. Et des sessions de formation seront mises en place en faveur des dirigeants d'associations et des adhérents dans le développement des connaissances administratives et réglementaires ainsi que dans l'initiation et la pratique de l'outil informatique ;
- En optimisant la gestion des locaux associatifs :
 - Par la mutualisation des équipements entre plusieurs associations ;
 - En proposant le suivi des locaux par le biais d'un logiciel transversal aux différents services disposant de locaux ;
 - Par la mise en place en 2019 d'un plan d'investissement relatif aux mobiliers dédiés aux associations pour poursuivre l'accompagnement de ces acteurs de territoire et améliorer l'accueil du public.

En continuant à valoriser le travail des bénévoles : forum des associations et prix du bénévolat.

b) Les Services Civiques

Fin 2018, 300 jeunes viendront s'engager dans la collectivité sur **19 missions citoyennes**. Des écrivains publics numériques aux médiateurs de la mobilité en passant par les Ambassadeurs du Numérique, pour le Vivre ensemble et la Réussite éducative dans les écoles primaires...

Ces jeunes vont, pendant huit mois, apporter à leurs concitoyens un accompagnement dans leurs démarches au quotidien. Au-delà de leurs indemnités, ces jeunes bénéficieront de repas et bus gratuit, d'un accès à la Cité des Arts et se verront proposer régulièrement des activités culturelles et sportives, en partenariat avec les FAZOI.

Au-delà de ces missions, ces jeunes formeront un corps solidaire qui pourra s'engager dans la promotion de la citoyenneté et la défense des valeurs de la République auprès des jeunes... et des moins jeunes.

Dans un contexte plus individualiste où l'engagement citoyen et le bénévolat sont plus difficiles à impulser il s'agira donc au travers de cette démarche de préparer pour l'avenir un socle de citoyens impliqués dans la vie de la Cité.

B. Le cadre de vie et la quotidienneté

1. La propreté « P.A.R.E » : Prévenir / Agir / Réprimer / Embellir

Les 2018 a été une année de redéfinition pour la gestion de la propreté urbaine. La menace épidémiologique de la dengue en a fait un enjeu de santé publique. Avec la fin des contrats aidés pour amplifier la propreté par les dépôts à la retraite, de nouvelles organisations ont été testées avec nos partenaires (CINOR, bailleurs, ARS,...) et avec

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20181127-185003-DE
Les associations de la Ville
Date de réception préfecture : 06/12/2018

Ce travail de réorganisation nous a permis de définir quatre grands axes d'intervention :

- **La prévention** : car moins jeter c'est moins ramasser il est important de sensibiliser et d'impliquer toute la population en passant notamment par les enfants et les seniors
- **L'action** : seule la mutualisation des moyens de chaque partenaire sur les mêmes objectifs nous permettra de les atteindre. En 2019 l'objectif sur le territoire dionysien est « **ZERO DEPOTS SAUVAGES** »
- **La répression** : il est nécessaire de reposer le cadre à tous les usagers du domaine public et chez les bailleurs et de le faire respecter
- **L'embellissement** : pour mieux faire respecter l'espace public celui-ci doit être

a) PREVENIR : la propreté affaire de tous

En Depuis 2017 la Ville met en œuvre des « Netoy nout kartié » qui permettent de mobiliser les habitants autour de grandes opérations de nettoyage. Ces journées utiles et conviviales permettent de garantir un respect du travail fait par les habitants eux même et de faire passer les bons gestes en matière de propreté et développement durable.

En 2018, il y aura une démultiplication des actions engagées sur les territoires en associant de manière plus systématique la population via :

- Les conseils de quartiers ;
- La mobilisation des séniors ;
- La mobilisation des enfants et des écoles ;
- Une implication plus forte de la FEDEP en tant qu'association fédératrice qui intervient sur tout le territoire.

Ces opérations seront toujours identifiées sous l'appellation de « NETOY NOUT KARTIÉ » et se déploieront à partir du rayonnement des établissements scolaires de la ville. L'objectif est de conscientiser l'ensemble de la population au fait que la propreté est l'affaire de tous, qu'il s'agit d'actions d'intérêt collectif et de santé publique.

Ces actions seront en partie financées dans le cadre la TFPB.

Aux actions internes menées par la ville et au regard de la crise sanitaire actuelle (épidémie de DENGUE), des partenariats seront renforcés notamment avec la CINOR et les bailleurs sociaux dans le cadre de la convention cadre de vie signée par l'ensemble des acteurs sus nommés.

Par ailleurs, pour maintenir un cadre de vie de qualité, les actions en matière de préservation de la santé publique et de lutte contre **l'insalubrité** seront anticipées. Malgré les difficultés en termes de moyens humains, la Ville a œuvré pour la mise en place d'une équipe de 30 PEC dédiés à la Lutte Anti-Vectorielle.

Des actions seront à mener afin **d'accompagner la responsabilité de chacun** par des attitudes et des actes civiques dans les espaces publics (Voiries-Parcs urbains). Il s'agit dans le cadre de notre schéma de développement durable d'accompagner les scolaires dans les actions pédagogiques mais aussi à valoriser les déchets du service public.

b) AGIR : objectif zéro dépôts sauvages

-En 2019, il s'agit donc de poursuivre la réorganisation de la gestion de la propreté dans les quartiers, en tenant compte de moyens humains en diminution et de l'évolution des interventions des équipes propreté. Cette réorganisation se caractérise par la définition d'un nouveau schéma qui considère le cadre de vie dans sa globalité (généralisation du principe de Gestion Urbaine de proximité), porté par un groupe projet alliant plusieurs directions de la ville et nos partenaires majeurs (CINOR, Bailleurs, ARS, Associations d'économie circulaire, monde économique). La Ville sera accompagnée en 2019 pour consolider et rendre pérenne cette nouvelle approche transversale, partenariale et intégrant l'habitant.

-La Ville se fixe un objectif zéro dépôt sauvage.

Pour cela nous avons travaillé avec la CINOR afin de coordonner les actions d'enlèvement des dépôts. La CINOR disposera en 2019 d'un nouveau marché permettant une forte réactivité en la matière. Le partenariat avec les services de la Ville permet que l'enlèvement du dépôt soit total (nettoyage fin du site après gros enlèvement CINOR puis contrôle) et que l'on enclenche immédiatement avec les habitants des projets d'embellissement des sites nettoyés afin d'éradiquer le dépôt de façon définitive. Le projet de plateforme de stockage intermédiaire permettra de libérer l'espace public des espaces et prévenir l'insalubrité majeure.

Accuse de réception en préfecture
074 21914014 00104 27195003 DE
Date de télétransmission : 06/12/2018
Date de réception en préfecture : 06/12/2018

Par ailleurs, nous avons entamé un travail avec les bailleurs pour entrer dans la même dynamique d'éradication des dépôts. Il s'agira de comprendre les causes des dépôts (mauvais agencement des locaux à poubelles, manque d'information aux locataires, manque de personnel de proximité, ...) et de travailler ensemble pour y remédier.

-La Ville garantie la tonte et le balayage des voiries dans la proximité immédiate des habitants, en mettent en place mi 2019 un marché d'insertion à hauteur de 3 millions d'€ tandis que les espaces verts de proximité (parc, jardins des bâtiments associatifs, économiques ou administratifs,...) continueront d'être entretenus par de petites entreprises contribuant à la création d'emploi et d'activité dans les quartiers sur la base d'un marché à bon de commande à hauteur de 1.7 millions d'€.

Par les travaux de tonte et de balayage piétonnier il s'agit donc développer l'insertion des personnes éloignées de l'emploi et de consolider les petites entreprises dans leur développement. Conjuguer un objectif d'insertion des personnes éloignées de l'emploi à l'achat de prestations et de travaux répond à une volonté politique et est un acte de responsabilité sociétale.

Saint-Denis, Ville propre, poursuit son engagement dans la **propreté** (connaître le besoin des administrés) **et l'entretien** quotidien des grands sites et espaces verts publics tels que le Cœur Vert Familial, ainsi que dans l'offre et l'entretien de toilettes publiques dans les espaces publics. Combinés au nettoyage mécanisé des grands axes routiers et des rues, ces actions quotidiennes représentent un effort annuel de 2 M €. Afin de concilier solidarité et performances économiques, l'entretien des espaces publics fait l'objet de marchés d'externalisation des prestations. Dans le cadre de la gestion des espaces végétalisés du Cœur Vert Familial (CVF), la Ville a dédié deux lots de cet espace à des prestataires répondant aux clauses de Marché réservé aux entreprises de l'économie sociale et solidaire (240 K€/ an).

Dans ce cadre, la ville a inauguré sa pépinière municipale et le parcours pédagogique associé. Le site dénommé « Pépinière Thérésien CADET » sera un lieu de production et de développement notamment des plantes endémiques et de plantes à massifs. Ce site permettra à l'avenir de développer un espace pédagogique sur le métier de jardinier et les thématiques du développement durable, un espace de découverte, d'éveil à la nature et de sensibilisation à la protection de l'environnement (les interactions Homme-Nature, la protection des ressources naturelles, les énergies renouvelables, les espèces endémiques et indigènes de La Réunion) pour le public scolaire de la ville.

Lors de ce Conseil, vous serez amenés à valider la participation de la Ville à l'UNAF (Union Nationale de l'Apiculture française) avec qui des projets d'implantation de ruches seront menés.

c) REPRIMER : ne pas laisser une minorité polluer l'environnement de la majorité

Ces volets préventifs et techniques seront complétés en 2019 par un volet répressif. En 2018 trois territoires ont été dotés de binômes d'ASVP qui ont commencé à travailler sur l'identification des auteurs de dépôts sauvages, l'organisation a été préfigurée pour pouvoir aller vers une verbalisation régulière et le cadre juridique a été posé.

En 2019 le dispositif est généralisé. Les 9 territoires de projets seront dotés de binômes d'ASVP de proximité qui pourront verbaliser les auteurs de dépôts illicites. La Ville prendra les dispositions réglementaires existantes pour pouvoir agir vite dans l'enlèvement et la verbalisation.

d) EMBELLIR : une Ville belle que l'on a envie de maintenir propre

Suite à l'enlèvement des dépôts sauvages et sur les espaces délaissés qui pourraient potentiellement être salis la Ville développe depuis 2015 des embellissements. Ces aménagements sont de plus en plus produits avec la population et dans certains cas entretenus par les riverains : jardinières de la Source, Cité cow boy,...

L'embellissement des sites après enlèvement des dépôts sauvages est préparé avec les habitants du « netoy nout kartié » qui deviennent des citoyens experts de leur cadre de vie, ces travaux sont financés par un budget de 115 000 € en 2019. Ces initiatives citoyennes sont basées sur le bénévolat.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20181127-185003-DE
Date de télétransmission : 06/12/2018
Date de réception préfecture : 06/12/2018

L'embellissement prévisionnel des sites délaissés est mis en œuvre, toujours en lien avec la démarche « netoy nout kartié », par les conseils citoyens sur le budget de la Direction des Projets Citoyens. Depuis 2014, l'enveloppe allouée a été consommée à hauteur de 45 % pour des opérations réalisées sur pratiquement tous les quartiers de la ville. Uniquement pour 2018, on pourrait citer celles-ci, réalisées ou en cours : aire de jeux de Ruisseau Blanc à la Montagne ou à Chemin Dufour à la Bretagne, opérations d'aménagement ou de requalification paysager rue Hubert Delisle à la Source ou rue Albany sur le secteur de Providence-Vauban-Camélias. Pour 2019, il s'agit de poursuivre ce programme, une enveloppe de l'ordre de 300 000 € sera affectée à l'amélioration du cadre de vie des habitants des quartiers de la ville.

2. Repenser l'accueil en Mairie Annexe pour optimiser les ressources en s'adaptant aux attentes des usagers

En 2018, les Mairies Annexes et les centres municipaux ont maintenu le service de proximité en assurant sur site le traitement des demandes d'Etat Civil et d'aide sociale mais en étant également une porte d'entrée vers l'ensemble des services de la Collectivité et des partenaires. Ces 19 points d'accueil de la population sont également des lieux d'écoute et de traitement des doléances, que ce soit à l'accueil administratif, au téléphone, sur allo mairie ou lors des audiences hebdomadaires de chaque élu de quartier.

Avec la diminution forte des effectifs, 2018 a, comme pour la propreté, été une année de restructuration et de redéfinition des missions. Il en ressort que la proximité est réaffirmée comme un enjeu fort du projet et que les points physiques d'accueil qui parsèment le territoire doivent se maintenir, voir se développer. Disposer d'une offre service de qualité et faire en sorte que chaque administré puisse bénéficier des mêmes prestations sur tout le territoire, c'est la volonté affirmée de l'équipe municipale. Pour y arriver et s'adapter à la demande de nos usagers en 2019 :

- la Ville assure un véritable accompagnement aux démarches numériques

L'accueil numérique permettra que certains points d'accueil soient des « front office » s'appuyant sur des Mairies Annexes mutualisant les ressources et assurant le back office. Pour 2019, une nouvelle promotion de jeunes en service civique sera affectée aux mairies annexes sur une mission de démocratisation de l'outil numérique et de lutte contre la fracture numérique.

- la Ville s'associe avec les partenaires publics et privés pour mutualiser et élargir l'accueil

L'accueil soit partagé avec d'autres partenaires public ou privé via des projets de Maison de Service au Public, de PIMMS, de centres sociaux ou autres dispositifs partenariaux. 2019 sera ainsi marquée :

- par l'arrivée d'un nouveau centre municipal à Vauban portant à 20 le nombre de Mairies Annexes et Centres Municipaux pour un véritable maillage du territoire (13 Mairies annexes et 07 centres municipaux) à l'attention des usagers. Dans ce cadre, les mairies annexes restent la première porte d'entrée vers la Collectivité pour la population dionysienne ;
- Par le renforcement de la Mairie annexe de La Providence qui élargira ces missions et sera doté par l'Etat d'une borne supplémentaire pour réaliser les cartes nationales d'identité et les passeports. Ce point supplémentaire sur Saint Denis permettra de limiter l'attente pour les usagers
- Par l'ouverture de la Maison de Service au public du Brûlé qui élargira les missions de la Mairie Annexe actuelle en proposant notamment un accueil numérique de qualité. Après la Maison de Service du Brûlé deux nouveaux projets seront à l'étude en 2019 pour proposer d'autres Maisons de Service en zone très urbaines mais où des problématiques spécifiques d'accueil se posent. Une ouverture en 2020 est envisagée.

3. Proposer plus d'équipements de proximité conçus avec les habitants

Les travaux réalisés dans les quartiers permettent d'améliorer la voirie, d'embellir l'espace public et de créer des bâtiments à vocation sociale, sportive, culturelle, ... Ces travaux peuvent être spécifiquement de l'initiative des habitants via le budget participatif ou correspondre aux 35 projets proposés en début de mandat par l'équipe municipale.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20181127-185003-DE
Date de télétransmission : 06/12/2018
Date de réception préfecture : 06/12/2018

a) Le budget participatif

Les territoires disposent depuis 2008 d'une enveloppe permettant en proximité de déclencher des travaux identifiés par l'expertise d'usage. En 2018 il a été décidé d'aller plus loin et de confier cette enveloppe aux habitants. Ainsi les directions de la démocratie participative et des projets des territoires ont fusionné en direction des projets citoyens pour renforcer encore l'ingénierie de proximité.

En 2019, l'enveloppe consacrée dans les quartiers au domaine public et à la création ou réhabilitation d'espaces public ouverts ou fermés, sera de 2 millions d'€. Ces interventions seront toutes programmées par les habitants via leur conseil de quartier. Au-delà des travaux réalisés cette démarche va permettre des échanges techniques entre habitants et services qui permettent à la fois d'impliquer les habitants dans la vie de la Cité et d'outiller les équipes sur la relation habitant. Cela contribue au développement de la citoyenneté.

b) Des projets pour vivre son quartier... 35 projets structurant

Au-delà des équipements de proximité la municipalité s'est engagée à développer 35 projets plus conséquents structurant la vie des quartiers. Sept projets sont déjà en fonctionnement en 2018. Comme le montrent les planches territoriales ci-dessous, 13 projets enclenchés en début de mandat verront le jour et entreront donc en phase de fonctionnement en 2019. Pour 2019 une enveloppe de 4.7 millions d'€ permettra de poursuivre les travaux en cours. Enfin les dernières études seront financées pour 12 projets tandis que 3 n'ont pas été analysés comme techniquement réalisables.

	projets
les projets finalisés en fonctionnement ou qui rentreront en fonctionnement en 2019	7 Jardins de Cocagne de St Bernard (12), Pôle agrobio de St François (24), Gymnase et Médiathèque du Chaudron (11), Centre intergénérationnel des Camelias (22r), centre social de Ruisseau blanc (14), pôle mère enfant (21), centre de santé Primat (35)
les projets en travaux en 2019	13 Espace jeunesse de la Cours des Arts (2), Equipement sportif de proximité de Marcadet (5), plateforme économie emploi insertion (16), pôle touristique du brûlé (20), centralité bois de nefles (26), création place d'activité Moufia Bois de Nefles (28), pôle touristique îlet quinquina (33), complexe loisir indoor Primat (34), centralité et espace jeunesse de la Bretagne (30/31), Centre intergénérationnel de Sainte Clotilde (8/9), Centralité de la source (18)
les projets en cours d'étude en 2019	12 PRUNEL (6/7), Parking relais NEO (1), Parking centre ville (3), espace sportif de proximité centre ville (4), Maison de service du Chaudron (10), centralité autour de la station téléphérique de la montagne (15), centralité de Bellepierre (17/19), centralité parking CGSS (23), centralité Montgaillard (25), espace jeunesse Moufia (29)

C. Cohésion sociale renforcée

En La prise en compte des spécificités de chaque territoire et de l'expertise citoyenne nous permet d'affiner les axes prioritaires du projet municipal en les territorialisant.

1. Poursuite du contrat de ville

Dans le cadre du contrat de Ville des actions renforcées sont mises en place en direction des 11 quartiers prioritaires. Le contrat de Ville contractualisé en 2015 et opérationnel en 2016 a permis d'allouer des crédits :

- Dans le cadre du Contrat de Ville favorisant les **co-financements avec les signataires de l'accord-cadre** signé en juin 2015. Ces actions, mises en œuvre par les associations, concernent la cohésion sociale en grande partie (lien social, valorisation des identités des quartiers, projets éducatifs, animation de quartier...). Le contrat de Ville de Saint Denis s'est fixé parmi ses axes prioritaires la **lutte contre le décrochage scolaire et les grossesses précoces ainsi que l'amélioration du cadre de vie offert par les bailleurs sociaux**. En 2019, l'enveloppe engagée par la ville est de 529 000 € qui dégage autant de co-financement de l'Etat et, selon les actions, déclenche également d'autres contre parties financières ;
- Dans le cadre de la convention d'utilisation de **l'exonération la Taxe foncière du patrimoine bâti des bailleurs sociaux** (50% SIDR, 30% SHLMR, 8% SODIAC, 7% SEDRE et 2% SEMADER) qui a permis, avec près de 1.7 millions d'€ par an, d'apporter un mieux vivre aux habitants des quartiers situés au sein de la géographie prioritaire. L'économie réalisée a permis le renforcement des équipes de proximité notamment via l'arrivée de **7 éducateurs de rue et une psychologue de rue**, d'animer les quartiers en s'appuyant en outre sur la

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20181127-185003-DE
Date de télétransmission : 06/12/2018
Date de réception en préfecture : 06/12/2018

FEDEP, de les sécuriser et d'impliquer les habitants de ces quartiers en difficulté dans la propreté de leurs espaces de vie. En 2019 dans le cadre de la priorité donnée ;

Sur l'axe économique, des subventions seront réservées pour financer des actions favorisant l'accompagnement individuel des publics jeunes adultes.

2. La territorialisation des axes prioritaires du projet municipal

a) Du projet éducatif global au projet éducatif local

En 2019 avec la mise en place de la SPL les activités périscolaires proposées dans les quartiers seront maintenues. Cet outil permettra de proposer une offre plus homogène et de mutualiser les ressources des grandes structures pré existantes afin d'optimiser le niveau de service. Cependant les petites associations de quartiers qui œuvraient également à la mise en place de ces activités périscolaires mais également d'autres offres à destination des enfants, maintiendront leur activité. Ces associations facilitent le lien entre les écoles et le quartier qui est fondamental pour la réussite éducative et l'éducation populaire. En 2019 la FEDEP sera un acteur fort de cet objectif, en amenant également les clubs seniors à cette dynamique pour favoriser le lien intergénérationnel.

Dans ce sens, dans la plupart des quartiers des écoles ont croisé leur projet d'école avec le projet du quartier afin de permettre aux parents de se réapproprier l'école et d'être ainsi acteur fort de l'éducation des enfants et afin de donner aux enfants le sens de leur implication scolaire. Les fruits de cette articulation des projets seront visibles en 2019.

b) Des quartiers amis des aînés

La Ville de Saint Denis accompagne le nombre record de **44 clubs de troisième âge** qui sont répartis dans **tous les quartiers** et contribuent activement à leur dynamique. La Ville accompagne ces clubs de manière renforcée.

La problématique sénior dans tous les aspects de la quotidienneté est aussi au centre des préoccupations. Les différents quartiers de Saint Denis se mobilisent autour des aînés : habitats, travaux, valorisation des seniors par la démocratie participative,... La spécificité des quartiers est prise en compte dans la gestion de cette problématique, il s'agira en 2019 de poursuivre l'adéquation de ces spécificités aux actions que nous développons.

c) La territorialisation du sport

La priorité de la collectivité est le sport loisir / sport santé qui se décline dans la proximité avec les habitants.

Ainsi nous poursuivrons **le projet « Sport-Loisir » dans les quartiers**. L'objectif de ce dispositif est de permettre à plus de **5 000 dionysiens et dionysiennes** de plus de 18 ans d'accéder à une pratique sportive hebdomadaire avec pour support des disciplines fédératrices telles que la randonnée pédestre et vélo, la marche nordique, le foot urbain sur les plateaux noirs dans les quartiers, la zumba et les sports énergétiques. Ce projet s'appuie sur les associations sportives, la FEDEP et les bénévoles de chaque quartier pour organiser l'animation sportive.

*Plus **d'une centaine de personnes pourront poursuivre leurs séances d'aérobic** proposées deux fois par mois sur l'Esplanade de Champ Fleuri ; la **gratuité des piscines** le dimanche continuera de faire le bonheur de **4 000 baigneurs en été**.

*Les manifestations de la Ville en partenariat avec l'OMS sont reconduites en 2019 et touchent plus de **11 500 participants**. Leur activité se recentre en 2019 autour du sport loisir avec les territoires, du sport santé et de l'animation du cœur vert familial. Elles permettent de promouvoir des activités sportives à grande échelle concentrées sur un même site et présentant les associations dionysiennes : **Soyons Sport, Journée des Arts Martiaux, Nuits du roller, Relais de St Denis** (course populaire avec la mise en place d'équipes territoriales).

En 2019, avec le projet « fanm dobout » on utilisera les différents types de sports d'arts martiaux pour faire de la prévention et redonner confiance aux femmes victimes de violence.

d) La territorialisation de la culture

La politique culturelle en 2019 pour les quartiers se déclinera selon différents axes :

- **La territorialisation des manifestations** (artistique, patrimoniale et culturelle) pour les habitants. Ainsi, en sus des manifestations phares metta 2018 à l'honneur la diversité culturelle des habitants de la Ville (Bann Dalon Mauriciens, Fety Gasy, Dipavali, Eid, Fête des Iles de la Lune, Guan Di, etc.) il sera proposé dans tous les quartiers de la Ville des

actions de développement et de médiation culturelle. Les grosses manifestations, à l'instar des JEP ou du 20 décembre en 2018, seront préparées pour une participation des quartiers et seront donc l'occasion de sensibilisation, de formation et d'incitation à la création culturelle pour tous ;

- **l'accès aux équipements culturels pour le plus grand nombre.** Une politique d'accès aux équipements culturels, que ceux-ci soient gérés directement par la municipalité, ou qu'ils s'insèrent dans une politique de coordination des acteurs culturels du territoire. Par exemple, le Ministère de la Culture a validé pour le territoire de Saint-Denis la pertinence d'une présence d'un Centre Dramatique National (le seul dans les départements de l'Outre-mer français), qui a d'ailleurs vu ses moyens amplifiés, du fait de la mise à disposition, en sus des murs du Théâtre du Grand Marché, de l'ensemble de l'espace de La Fabrik. Ce double ancrage, entre le Centre-Ville et l'un des quartiers classé prioritaire de la ville devant permettre une plus grande diversité dans l'approche des publics, mais également dans le soutien aux artistes et acteurs du territoire puisque si seulement 3 compagnies étaient soutenues en 2017, grâce à la nouvelle structuration de l'équipe et de l'équipement, ce sont 122 acteurs qui seront soutenus en 2018.

- L'attractivité du territoire passe aussi par une offre de manifestations et d'animations toutes les semaines dans les quartiers comme dans le centre de la Ville. Variée et se voulant accessible au plus grand nombre, cette programmation a tenu compte d'un contexte budgétaire restreint. Des efforts d'économie seront maintenus en 2019 tout en préservant une offre diversifiée et de qualité aux administrés.

e) L'action sociale dans la proximité

Dans les Mairies Annexes et les Centres Municipaux des accueils du CCAS permettent aux personnes en situation difficile de pouvoir bénéficier :

- tout d'abord d'une écoute et d'une orientation éventuelle vers les bons interlocuteurs, souvent en lien avec les adultes relais ;
- de l'aide sociale proposée par le CCAS qui s'est dématérialisé de manière à pouvoir offrir une réactivité aussi forte dans les quartiers qu'au guichet central.

En 2019 nous accentuerons la collaboration entre les accueils fixes CCAS et les agents de terrain pour traiter les situations les plus difficiles.

Par ailleurs, compte tenu du contexte budgétaire contraint, les partenaires de l'action sociale ont limité leur déploiement territorial. Cette situation se produit alors que les indicateurs sociaux sont les plus alarmants. Un travail est donc mené en partenariat avec la CAF pour réinstaller des centres sociaux sur les territoires. En 2019, le centre social de Ruisseau Blanc ouvrira ses portes ainsi que le centre intergénérationnel social des Camélias. D'autres projets sont en réfiguration afin d'avoir couvert l'ensemble des territoires en 2021.

D. Emploi, économie, insertion

La Ville est fortement impliquée sur l'insertion au regard de la situation alarmante du chômage sur son territoire. Avec les évolutions fortes dans la politique nationale en faveur de l'insertion, la Ville a su adapter son action en étroite collaboration avec les opérateurs de l'insertion et de l'emploi.

1. Des actions pour le retour à l'emploi et la création d'activité

Nous partageons le principe posé par la politique nationale qu'il est important que les demandeurs d'emploi soient accompagnés vers un retour à l'emploi durable. Pour cela nous avons réorganisé nos services de manière à être un des catalyseurs du retour à l'emploi des personnes en situation de ré employabilité simple. Nous travaillons ainsi avec les entreprises, les organismes de formation, les acteurs institutionnels pour organiser des événements territorialisés, au plus proche du demandeur, de proposition d'emploi ou de dispositifs d'insertion. En parallèle, nous utilisons notre réseau territorial pour canaliser les demandeurs habitant dans les quartiers vers ces événements. En 2019, une plateforme insertion économie emploi verra le jour pour faire converger les efforts d'insertion nécessaires en sortie (Camélias) ou en entrée (PRUNEL) de Projet de Rénovation Urbaine. Cet équipement devra rayonner sur tout l'ouest du territoire dionysien.

Nous renforcerons en 2019 notre effort en matière d'application volontariste de la clause sociale dans nos travaux publics et ceux de nos partenaires bailleurs sociaux. Enfin la création d'activité étant également une voie de plus en plus fréquente de retour à l'emploi la Ville continue de permettre à des créateurs d'entreprises de s'installer en poursuivant le maillage de l'ensemble des quartiers par les écobox.

Accusé de réception en préfecture
074-219740115-20181127-185003-DE
Date de télétransmission : 06/12/2018
Date de réception préfecture : 06/12/2018

2. Le maintien d'une dynamique d'insertion pour le public le plus éloigné de l'emploi

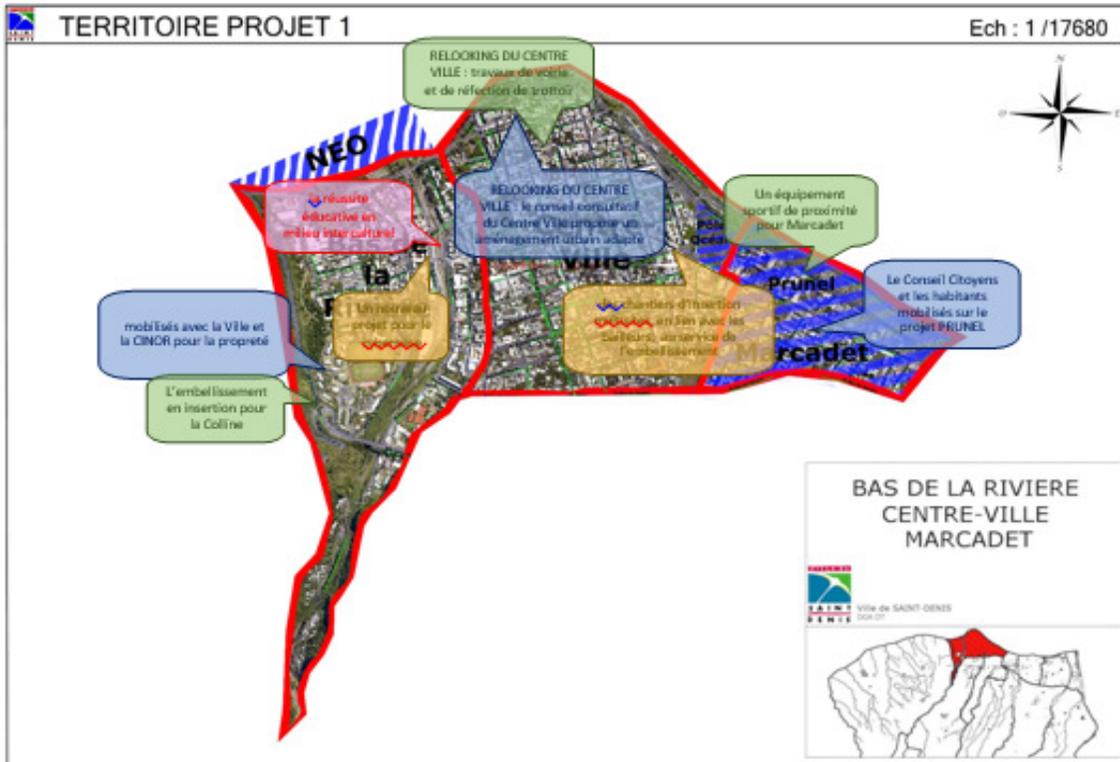
Nous sommes cependant conscient qu'une part significative de la population dionysienne, domienne en général, n'est pas en mesure d'accéder directement à de telles démarches de retour à l'emploi. Avec le partenariat du CRIJ nous allons disposer d'un réseau de Conseillers d'Insertion Professionnels sur l'ensemble du territoire. Ces personnes pourront accompagner les demandeurs de manière globale, individualisée et durable dans leur réinsertion professionnelle. Ces conseillers pourront s'appuyer, entre autres, sur une offre renouvelée et diversifiée d'un millier de solutions d'insertion dans les quartiers :

- **le Parcours Emploi Compétence dans les écoles : 400 solutions d'insertion**
Malgré l'évolution du dispositif de contrats aidés qui engendre un coût beaucoup plus important pour la collectivité, celle-ci a décidé de maintenir près de 450 PEC mission au sein des écoles. Cela permet d'offrir des solutions d'insertion et de formation à un public éloigné de l'emploi et principalement féminin. Accompagner ce public féminin revient aussi à soutenir les familles et le développement des enfants dans un contexte où les familles monoparentales sont en nombre important et croissant sur le territoire dionysien. Cela représente pour la Ville, au travers de la Caisse des écoles, un budget de 3.2 millions d'€.
- **le Marché d'insertion pour la propreté dans les quartiers et les PEC LAV : 100 solutions d'insertions**
Les travaux de tonte et de balayage de la Ville seront réalisés en marché d'insertion afin d'offrir une offre d'insertion à un public éloigné de l'emploi. Cela représente pour la Ville un budget de 3 millions d'euros.
- **les chantiers d'insertion permanents : 170 solutions d'insertion**
Enfin la dynamique de chantier d'insertion se poursuit à hauteur de 1,5 millions d'€ Le principe est aujourd'hui de disposer en permanence d'un chantier d'insertion sur chacun des neufs territoires. Cela permet d'offrir des possibilités de retour à l'employabilité pour les publics les plus éloignés de l'emploi. Ces personnes retrouvent au travers de ces chantiers une posture vis-à-vis du travail, ils apprennent un métier et une place positive dans leur quartier où ils contribuent à améliorer l'espace public. Sur certains territoires des chantiers temporaires annuels se succèdent tandis que sur d'autres territoires le chantier devient permanent. La Ville tend à encourager cette deuxième dynamique pour développer l'économie sociale et solidaire.

TP	Pérennisation des chantiers d'insertion autour d'activités innovantes
1	*actions environnementales autour de la Rivière Saint Denis
2	*vélos électriques *ressourcerie numérique
3	*jardins de cocagne
4	*restauration solidaire
5	*ateliers urbains
6	*pôle agrobiologique de Saint François
7	*Jardins familiaux du Chaudron
8	*apiculture urbaine *serre pédagogique de bois de nèfles
9	En définition

- **le PIC : 280 solutions d'insertion**
La Ville cofinancera à hauteur de 120 k€ par an, sur trois ans, un dispositif innovant de formation, dans le cadre du dispositif PIC proposé par l'Etat : « attitude pro : la pépinière de l'insertion ». Ce dispositif consiste à intervenir sur les liens qui doivent unir 3 éléments qui composent l'insertion : le formateur, la personne entrant dans un parcours et l'entreprise.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20181127-185003-DE
Date de télétransmission : 06/12/2018
Date de réception préfecture : 06/12/2018



Contexte :

Le territoire projet Bas de la Rivière Centre-Ville et Marcadet est un territoire des Bas de St Denis, constitué de 3 quartiers. Hétérogène, il se compose de 2 quartiers prioritaires, concentrant fragilités économiques et sociales, séparés par le centre-ville, un des quartiers les plus favorisés de la commune en termes de revenus. Il est donc riche en diversité de populations, de paysages et de dynamiques.

Les opportunités de développement sont importantes sur ce territoire. Le centre-ville et le Bas de la Rivière sont deux des quartiers les plus anciens de St Denis, et bénéficient d'une histoire industrielle et économique riche, ainsi que d'un patrimoine valorisé par l'AVAP (Aire de Valorisation de l'architecture et du Patrimoine). Marcadet bénéficie également d'une richesse architecturale patrimoniale, du fait de l'évolution urbanistique rapide de ce quartier semblant peu maîtrisée, richesse encore peu reconnue, mais à valoriser.

Ce territoire est en mutation et va connaître des transformations importantes au cours de la prochaine décennie du fait de grands projets : NEO, Quadrilatère Océan et PRUNEL. Les enjeux sont tournés vers les changements de repères des populations qui vont voir des parties de leurs quartiers transformées, l'arrivée de nouveaux habitants, qui vont également faire évoluer les dynamiques, et la participation des habitants à l'aménagement de leur territoire.

Orientations 2019 :

CITOYENNETE : être acteur des grands projets

*2019 sera tournée vers la citoyenneté, la participation à la vie de la cité, et le vivre ensemble.

*L'interculturalité, sortir de l'enfer soi, connaître et transmettre son histoire et la mémoire des quartiers pour mieux avancer et participer à la construction de l'avenir de son quartier, sont des enjeux fondamentaux qui seront travaillés en 2019.

* Les conseils de quartier mis en place en 2018 seront accompagnés, en lien avec les conseils citoyens, dans leurs missions : suivi des programmations de travaux de proximité, participation à la vie du quartier et à la mise en place des projets de leurs quartiers.

*Le conseil citoyen prend toute sa place sur le projet PRUNEL afin que les habitants soient partie prenante de ce grand projet

*Le conseil consultatif du Centre Ville né en 2018 prend toute sa place en 2019 puisqu'il devra être force de proposition sur l'aménagement de la mais aussi sur des sujets tels que :

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20181127-185003-DE
Date de télétransmission : 06/12/2018
Date de réception préfecture : 06/12/2018

CADRE DE VIE ET QUOTIDIENNETE : Relooking du Centre-Ville et projet propreté

*Le grand projet relooking du Centre-Ville est en pleine réalisation. Les gros projets de rénovation de chaussée et de trottoir vont se terminer en 2019 afin de pouvoir démarrer les travaux d'aménagement urbain et d'embellissement.

- Des projets d'embellissements se développent sur Marcadet et sur le Bas de La Rivière. Ces embellissements entrent dans le cadre du projet propreté. Ils permettent d'éradiquer définitivement certains dépôts sauvages. Ils sont accompagnés d'un travail permanent des habitants eux même et d'un partenariat avec les bailleurs pour arriver à éradiquer la saleté et garantir un environnement sain à la population.

*Les travaux commenceront en 2019 sur la Cours des Arts afin de disposer d'un équipement à destination de l'épanouissement personnel des jeunes

*Des équipements préfigurant PRUNEL se développeront à Marcadet avec en 2019 l'aménagement d'espace public en embellissement et un équipement sportif de proximité

* 24 nouveaux logements seront livrés par la SIDR au Bas de

COHESION SOCIALE : Vivre ensemble dans la diversité

La stratégie envisagée en 2019 est tournée vers des actions de cohésion sociale et de citoyenneté. Les actions auront pour objectifs de favoriser la réussite éducative et scolaire, favoriser le lien entre les parents et les équipes pédagogique des écoles et du collège, accompagner les acteurs de l'éducation dans la mise en place d'actions coordonnées et partagées avec les enfants et ados. Les actions prévues favoriseront l'accès à l'art, culture, le sport, une meilleure visibilité des associations sur les secteurs, la participation des enfants en tant qu'acteur d'un projet de développement pour 3 quartier, la participation des parents à la vie scolaire de leurs enfants, et de meilleures relations entre des mondes qui aujourd'hui ont du mal à se rencontrer

Les actions sont portées par des associations qui œuvrent depuis plusieurs années sur le quartier, notamment au Bas de la Rivière, en s'appuyant sur beaucoup de bénévolat et qui portent les valeurs de la solidarité et de la République au quotidien.

En 2018, 45 logements ont été livrés par la SODIAC et la SHLMR sur Maréchal Leclerc. Le travail sur le vivre ensemble vise aussi à intégrer ces nouvelles populations à la vie du quartier.

EMPLOI, ECONOMIE, INSERTION : La valorisation du patrimoine vecteur de création d'activité et d'emploi

*la Coopération du Bas de la Rivière, portée par l'ADRIE en lien avec la SIDR et la Ville met en place un projet numérique intégrant des dimensions nouvelles telles que l'économie circulaire.

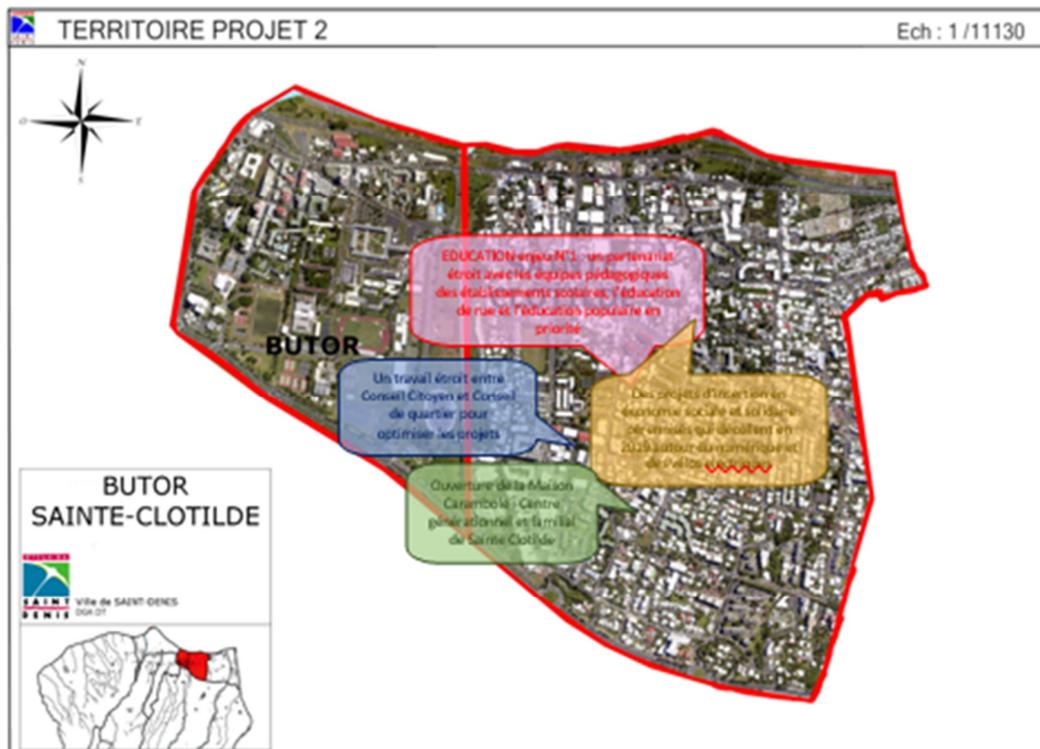
*différents chantiers d'insertion permettent de garantir une offre d'insertion sur le territoire :

Sur Marcadet la poursuite du chantier mené en partenariat avec la SHLMR

Sur le Bas de la Rivière un chantier d'insertion pour la Colline.

Sur le Centre-ville un ACI multi site comprenant un jardin pédagogique sur l'école Joinville, le réaménagement du square Montreuil puis de la place Jeanne d'Arc.

Par ailleurs deux entreprises se sont créées dans les locaux de la rue de l'artillerie et entreront en pleine activité en 2019. Les 5 emplois de Marcadet sont quant à eux en fonctionnement.



Contexte :

Un des plus peuplé des territoires de la ville de Saint Denis avec 12.6 % de la population et un taux de 52 % de mineurs vulnérables sur le plan socio-éducatif présente des micro quartiers qui se referment sur eux-mêmes et qui ne s'associent pas dans l'organisation des fêtes et actions.

Ce territoire dispose d'une offre culturelle et sportive importante au travers de la Cité des Arts, la Fabrik et le complexe sportif de Champs Fleuri, ainsi que Aguanord. Ces équipements qui rayonnent sur l'ensemble de la Ville ne sont cependant pas toujours appropriés par le quartier.

Au-delà de ces espaces, de par son urbanisation rapide, le quartier ne compte pas de réelle centralité et peu d'espace public permettant de se retrouver pour développer le vivre ensemble.

Le quartier dispose également d'une zone économique importante à l'échelle de la Commune ou plus. Cependant là encore le lien entre ce monde économique et les habitants en recherche d'emploi reste encore à développer.

Orientations 2019 :

CITOYENNETE : le forum citoyen d'expression libre

*Le conseil de quartier mis en place en 2018 sera accompagné, en lien avec le conseil citoyen, dans leurs missions : suivi des programmations de travaux de proximité, participation à la vie du quartier et à la mise en place des projets de leurs quartiers. Sur Sainte Clotilde, le conseil de quartier et le conseil citoyen seront amenés à travailler ensemble et associés à toute la dynamique de quartier, dans la continuité de 2018

*L'espace d'expression libre « forum citoyen » adossé à la Mairie Annexe a encore été embelli en 2018 grâce à un chantier d'insertion. En 2019 cet espace sera d'autant plus approprié par la population et les habitants pour mener des projets associant différents quartiers, différentes communautés, différentes générations...

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20181127-185003-DE
Date de télétransmission : 06/12/2018
Date de réception préfecture : 06/12/2018

CADRE DE VIE ET QUOTIDIENNETE : L'intergénérationnel et la famille

*Une concertation est en cours avec les habitants pour définir les attentes autour de la Maison Carambole, qui doit offrir en 2019 aux familles un espace pédagogique et calme pour se ressourcer et créer du lien intergénérationnel.

*221 logements ont été attribués en 2018 et 164 le seront en 2019 par les différents bailleurs en différents points du territoire. Ce territoire d'accueil doit être aménagé de manière à pouvoir continuer d'intégrer ces nouvelles populations.

*les conclusions de l'étude de centralité permettront de dessiner les futurs aménagements sur Sainte Clotilde dans ce

COHESION SOCIALE : l'éducation au centre du projet de cohésion sociale

L'éducation est un enjeu clef à Sainte Clotilde. Pour cela l'effort mené sur les écoles est particulièrement important grâce à une concertation instituée entre équipes pédagogiques et équipe territoriale. Cette action se perpétue hors structure scolaire grâce à l'éducation de rue. Dans le cadre de la TFPB des éducateurs de rue interviennent. Enfin l'éducation populaire est portée grâce à une intervention forte de la FEDEP.

Le vivre ensemble, 2ème enjeu du quartier, passe par la valorisation de l'identité du quartier par rapport à l'identité globale de la Ville, en identifiant des ressources et des savoir-faire au sein quartier afin de le valoriser et de le développer en 2019.

EMPLOI, ECONOMIE, INSERTION : miser sur l'innovation pour proposer des pistes

La logique d'insertion sur Sainte Clotilde s'oriente fortement vers l'économie sociale et solidaire grâce aux deux ACI permanents que sont la Ressourcerie Numérique portée par l'ADRIE et Véloce 3 portée par l'ALIE. Ces deux projets restent le support de la Ville pour proposer des solutions d'insertion aux personnes les plus éloignées de l'emploi

Pour les créateurs d'entreprise 3 ~~ecobox~~ ont été attribués au skate parc en 2018 et 7 autres ~~ecobox~~ seront attribués sur Ste Clotilde en 2019.

Sainte Clotilde étant par ailleurs un quartier à fort développement économique la Ville devra en 2019 jouer un rôle de catalyseur de l'emploi en :

- Identifiant avec les entreprises implantées localement des gisements d'emplois
- informant les demandeurs d'emploi des propositions existantes tant en matière de formation que de mobilité ou d'emploi



Contexte :

La Montagne est un territoire des Hauts, rural mais en phase de développement avec une offre de logement qui se diversifie et génère de la mixité sociale qui doit être accompagnée. Le désenclavement par le téléphérique devrait accentuer ce phénomène, notamment à la Montagne Beme.

Malgré ce développement de nombreux micro quartiers de la Montagne souffrent d'isolement, de pauvreté et de chômage. Un enjeu important est donc de créer du lien social en s'appuyant sur les associations et les institutions partenaires. La création d'activité est un enjeu fort de St Bernard.

Orientations 2019 :

CITOYENNETE

Les conseils de quartier mis en place en 2018 seront accompagnés dans leurs missions : suivi des programmations de travaux de proximité, participation à la vie du quartier et à la mise en place des projets de leurs quartiers. Ils seront également associés à la mise en place des grands projets, dans la continuité de 2018.

La préparation de l'arrivée du téléphérique devra mobiliser les habitants sur des thématiques telles que la mobilité mais aussi l'accueil de visiteurs extérieurs plus nombreux sur le territoire

CADRE DE VIE ET QUOTIDIENNETE : la propreté enjeu sanitaire majeur de l'année 2019

*La Mairie Annexe du Beme rénovée en 2018 réouvre à la population en offrant une meilleure accessibilité

*Le centre social vient compléter l'offre de service des deux Mairies Annexes. Les trois structures travailleront ensemble, notamment grâce à des navettes reliant annexes et centre social.

*Dans le même esprit les équipes propreté rassemblent leurs efforts autour d'un local rénové afin d'être en pleine efficacité sur le balayage et surtout la tonte, élément fondamental dans un quartier où la végétation est abondante. Pour améliorer encore cette gestion du végétal une plateforme intermédiaire de déchets verts sera créé. Les PEC LAV sensibilise la population pour que tous soient acteurs de la lutte anti vectorielle

COHESION SOCIALE : Ouverture du Centre Social du Ruisseau Blanc

Pour l'année 2019, nous souhaitons améliorer la vie sociale et culturelle à la Montagne.

*l'accompagnement de la Ville doit renforcer la dynamique associative et la lutte contre l'isolement. A la croisée des deux quartiers, le futur centre social sur Ruisseau-Blanc (ex maison Thjegg-So), dont les travaux sont en cours pour un coût de 829 K€, sera opérationnel au 1^{er} semestre 2019. Il s'agira d'encourager et de valoriser le bénévolat et l'intégration des habitants autour de ce projet. Un volet intergénérationnel sera à travailler avec la population.

*Nous allons ainsi favoriser les relations inter-association et dans la même dynamique, valoriser l'identité du quartier dans la perspective d'une identité globale de la ville. Cela consistera à lever les freins d'accès à la culture et au sport pour l'ensemble du territoire.

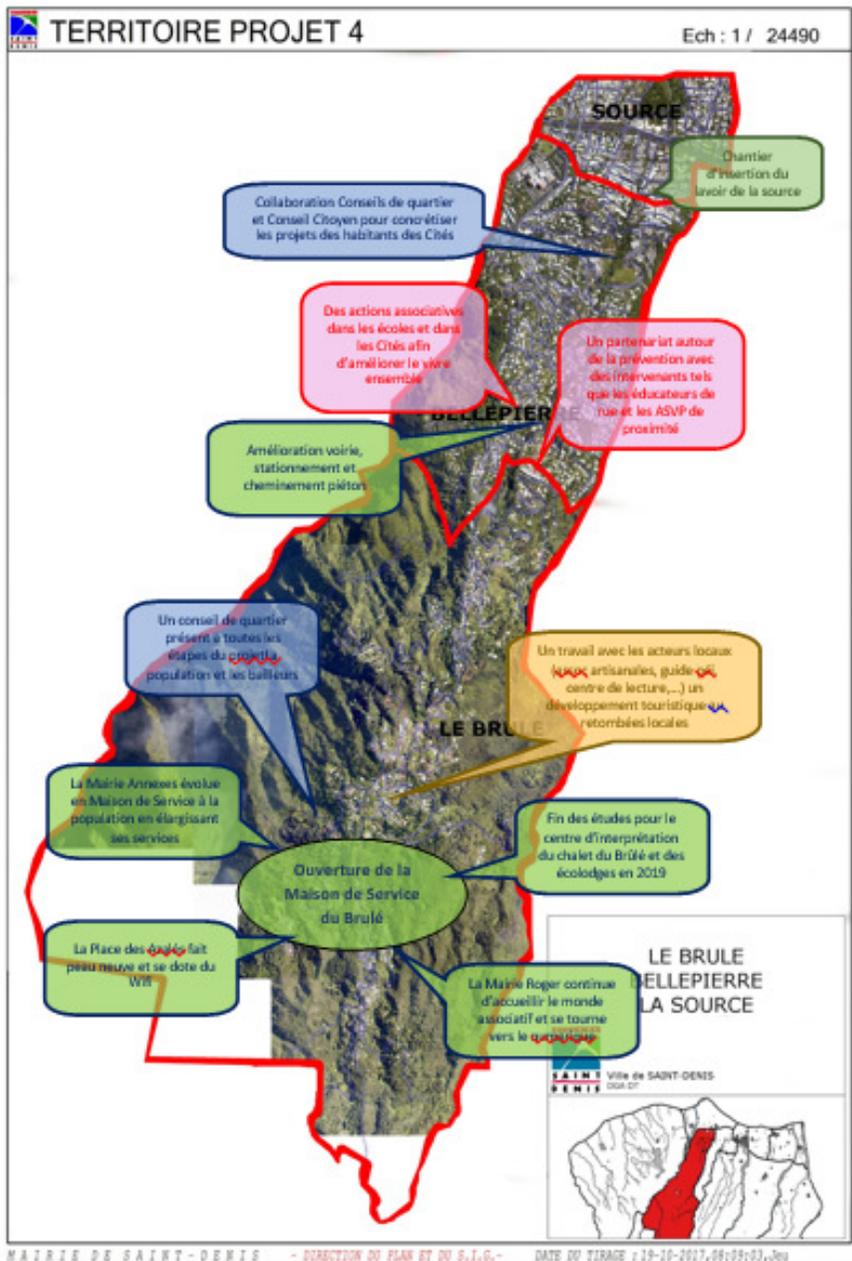
EMPLOI, ECONOMIE, INSERTION : du chantier d'insertion au projet économique

Les Jardins de cocagne se sont pérennisés et développent maintenant le volet commercialisation pour continuer à asseoir solidement cette activité sur le territoire. Cette activité sensibilise la population autour du bien manger et du bien cultiver. Elle a donc un effet progressif sur les pratiques agricoles et de consommation important pour le développement économique du quartier. Par ailleurs elle reste le support majeur de solution d'insertion pour les personnes les plus éloignées de l'emploi sur ce territoire.

L'accent va être mis en 2019 sur la valorisation du patrimoine local (aménagement de circuits de visite ou d'infrastructures de loisirs, mise en valeur de sites, ...) afin d'augmenter l'attractivité du territoire et les flux touristiques. (Préparer l'arrivée du transport par câble avec les acteurs de terrain). Le site de la léproserie et des cachots et un atout fort du territoire à développer en 2019.

Pour les créateurs d'entreprise, es 10 ecoboy de la Montagne Beme sont en fonctionnement ou en cours d'attribution et les 3 de la Montagne 15 seront attribués fin 2018.

Accusé de réception en préfecture
 974-219740115-20181127-185003-DE
 Date de télétransmission : 06/12/2018
 Date de réception préfecture : 06/12/2018



Accusé de réception en préfecture
 974-219740115-20181127-185003-DE
 Date de télétransmission : 06/12/2018
 Date de réception préfecture : 06/12/2018

Contexte :

Ce territoire présente une gradation forte entre un quartier rural (le brulé), un quartier qui s'urbanise rapidement (Bellepierre) et un quartier urbain historique (La Source). Cette gradation est l'occasion d'échange entre les quartiers à valoriser dans le développement de ce grand territoire.

Village de changement d'air, le Brulé, bien que situé à l'écart de la commune, détient un réel potentiel touristique. Profiter de cette porte sur le Parc National des Hauts, pour développer le tourisme vert et désenclaver le quartier pour une meilleure qualité de vie, est l'enjeu du territoire placée sous le signe de la solidarité.

La Source et Bellepierre sont des quartiers qui ont vécu plusieurs mutations urbaines et une forte implantation de logements. Sur la Source et le Bas de Bellepierre le parc de logements sociaux représentent plus de 70 %. Même dans les hauts de Bellepierre, dits semi-résidentiels, on observe la présence de poches de logements sociaux. Les habitants issus de ces résidences cumulent des difficultés sociales (chômage, échec scolaires, violence intrafamiliale, comportement déviants) et se replient sur eux même. Les habitants cohabitent mais il n'y a pas de maillage entre eux.

Orientations 2019 :

CITOYENNETE

Les conseils de quartier mis en place en 2018 seront accompagnés, en lien avec les conseils citoyens, dans leurs missions : suivi des programmations de travaux de proximité, participation à la vie du quartier et à la mise en place des projets de leurs quartiers.

Le conseil de quartier du Brulé sera associé à la phase de finalisation du projet de porte d'entrée du Parc. Les conseils de quartier de La Source et Bellepierre seront amenés se rapprocher du conseil citoyen pour travailler ensemble sur les programmations des travaux de proximité (projets d'investissement) et du contrat de ville (projets de fonctionnement)

CADRE DE VIE ET QUOTIDIENNETE : ouverture de la Maison de Services à la population du Brulé

Le lancement de la Maison de Service du Brulé va conforter la dynamique de ce quartier et permettre d'offrir des services plus étoffés dans ce quartier enclavé, grâce à un partenariat interinstitutionnel fort.

Compte tenu de son urbanisation rapide, la voirie de Bellepierre nécessite de nombreuses interventions. Après la rénovation de l'allée des Citrines en 2017, la réflexion d'autres voiries sera mise en œuvre en 2019.

Les nombreuses actions menées au cœur des Cités portent généralement sur le cadre de vie et souvent sur les questions de propreté. Avec son projet propreté, la Ville les mets en cohérence et y associe bailleurs et CINOR pour plus d'efficacité. Des opérations Nettoy tout écarté et des projets de plantes aromatiques et médicinales en pieds d'immeuble, de fresques, de création de box à encombrant par et pour les habitants sont ainsi menées avec la population et les bailleurs. Le projet autour du lavoir de la Source sera au centre de ces actions pour 2019.

COHESION SOCIALE : des actions aux cœurs des cités

Au brulé en 2019 la Maison Roger finira son aménagement pour proposer aux associations un espace adapté avec notamment le passage régulier d'un ~~tablet~~ mobile (CINOR) pour permettre l'accès à la création et au développement numérique.

Pour la Source et Bellepierre l'accent est mis sur le bien vivre ensemble, l'éducation et l'insertion. En 2019, l'objectif est de continuer le travail sur le lien social et de mettre l'habitant au cœur de la vie du quartier pour favoriser le vivre ensemble et améliorer le cadre de vie des habitants :

- Grâce aux associations qui proposent au cœur même des Cités des actions de proximité, d'éducation populaire, les familles bénéficient d'aire avec des accompagnements individuels ou des actions collectives.
- Des actions sont aussi menées dans les écoles sur différentes thématiques : la parentalité, la culture, l'histoire du quartier, l'environnement (jardin partagé) afin de créer une passerelle avec le quartier, les parents, les associations.

A la source, des actions culturelles centrées sur le lavoir via la mise en place d'un ACI et la valorisation du lavoir via des actions avec les écoles et les associations (la Grande lessive, les lavandières, réalisation de courts métrages, expo photo, projection de film mémoire...).

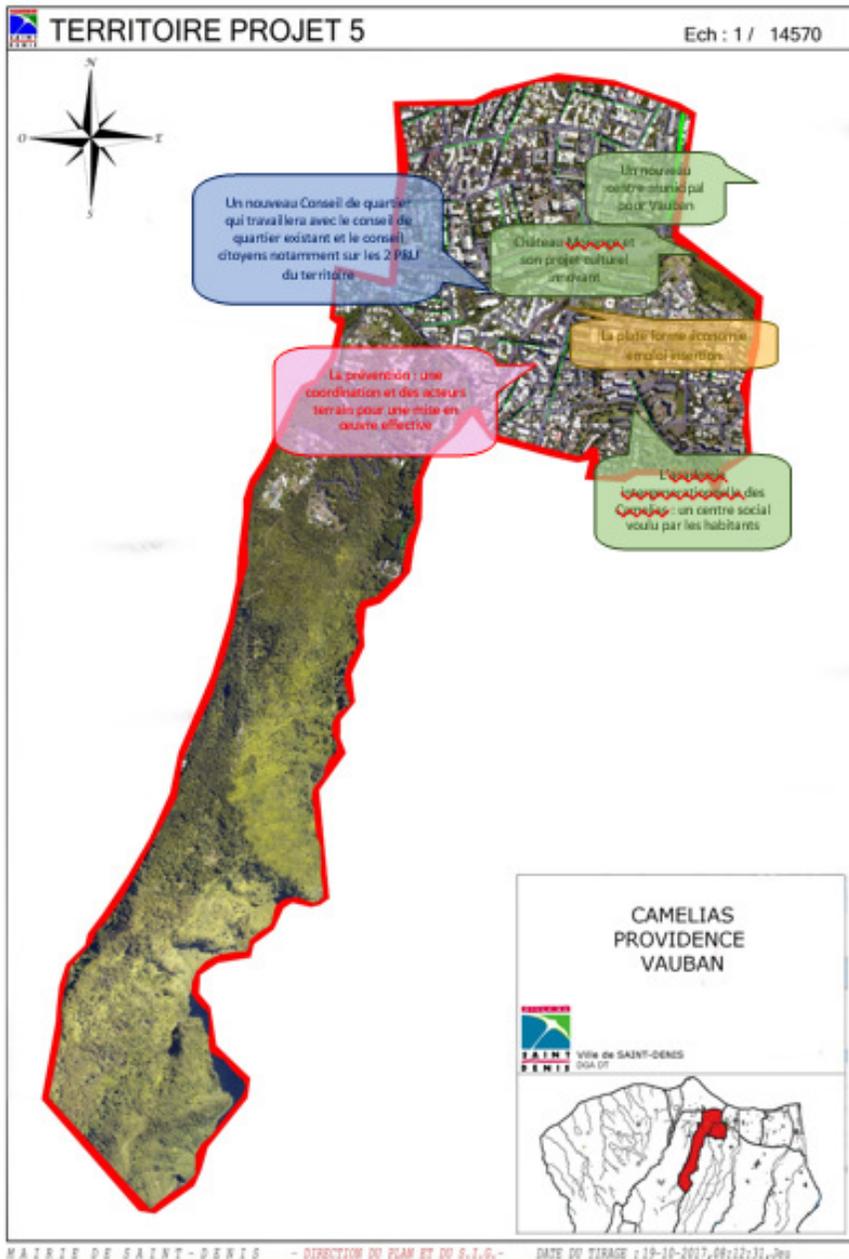
35 logements ont été livrés à la Source et 47 à Bellepierre en 2018. En 2019 la SIDR en livrera 26 à Bellepierre. Ces nouvelles populations doivent être accompagnées dans leur intégration aux quartiers.

EMPLOI, ECONOMIE, INSERTION

La découverte du Brulé (son histoire, son savoir-faire, ses traditions, son patrimoine) doit amener la population à sortir de son isolement. L'objectif est de rendre les associations acteurs du territoire et du projet de développement local et touristique et puissent elles-mêmes contribuer à la valorisation du quartier. Pour le Brulé, l'axe fort est toujours la cohésion sociale et l'insertion sociale et professionnelle avec un volet essentiel sur le tourisme des hauts, l'identité du quartier. Pour cela nous allons continuer à travailler sur le patrimoine pour faire du brulé un village touristique des hauts, connu et fréquenté.

L'ACI de la Source va offrir des solutions d'insertion pour les personnes les plus éloignées de l'emploi. A la suite du forum insertion de Bellepierre fin 2018, la Ville continuera en 2019 à jouer le rôle de facilitateur entre recherche de solution de formation ou d'insertion et information des demandeurs.

Enfin pour les créateurs d'entreprises les 11 ~~loges~~ de la Source, les 5 de Bellepierre et les 4 du Brulé sont en cours d'attribution et entrèrent en fonctionnement en 2019.



Contexte :

Ce territoire à la particularité d'être concerné par le PRU des Camélias qui se termine et le nouveau PRUNEL. C'est donc un territoire qui connaît de profondes mutations dans son environnement et son cadre de vie. Avec un fort taux de chômage des jeunes de moins de 24 ans, le territoire présente des vulnérabilités. Cette population devra être accompagnée pour accueillir les nouvelles populations et usages de l'espace publics que les deux PRU vont engendrer à moyen terme.

Orientations 2019 :

CITOYENNETE

Avec la création du quartier de Vauban, un nouveau conseil de quartier va voir le jour au Vauban. Il travaillera en étroite collaboration avec le conseil de quartier de la Providence et avec le Conseil Citoyen

Les deux PRU sont des sujets majeurs pour ces conseils qu'il s'agisse de la sortie du projet dans un cas et de l'entrée dans le projet pour l'autre.

Les conseils de quartier seront donc accompagnés, en lien avec les conseils citoyens, dans leurs missions : suivi des programmations de travaux de proximité, participation à la vie du quartier et à la mise en place des projets de leurs quartiers.

COHESION SOCIALE : école et santé : des priorités de ce quartier prioritaire

L'objectif principal pour le territoire est toujours de renforcer la cohésion sociale sur la totalité du périmètre et renforcer la dynamique territoriale entre tous les acteurs.

*La dynamique autour de la propreté, construite dans une logique inter associative, est particulièrement importante sur le quartier et devra être consolidée en 2019 en continuant à fédérer autour de cette problématique sensible, en lien notamment avec les bailleurs

*L'accent sera mis sur le champ de la prévention, de l'éducation et de la réussite éducative (groupes de paroles, éducateur de rue, accompagnement éducatif dans les quartiers, soutien et coordination du travail mené par l'AREP, la FEDEP et le CAP). L'arrivée d'ASVP de proximité viendra compléter ce dispositif.

*enfin 2019 sera l'occasion de renforcer la mise en œuvre d'un projet de développement de la culture ambitieux et surtout coordonné

CADRE DE VIE ET QUOTIDIENNETE : des projets qui préparent PRUNEL

Sur Providence Camélias, c'est l'ouverture de 2 équipements majeurs du PRU : Château Morazan qui ouvrira ses portes avec un projet culturel ambitieux et l'académie intergénérationnelle (centre social)

Le nouveau Centre Municipal de Vauban entrera en pleine activité en 2019 pour apporter à la population de ce quartier une proximité renforcée

PRUNEL touchera également Vauban avec des projets d'amélioration du cadre de vie avec les habitants dès 2019 :

*Un chantier d'insertion effectuera des travaux d'aménagements paysagers et sur l'aire de convivialité square Capagory, l'espace public à côté du bowling et autour de la MDQ Vauban

*Deux projets d'aires de convivialité (l'un rue Bois de Nèfles, l'autre à proximité de l'école Bouvet) verront le jour en 2019. Au terme de la consultation citoyenne menée sur chacun d'eux, l'un des projets a été amendé et deviendra un jardin de plantes aromatiques et médicinales.

*la SIDR a livré 37 logements sur les Camélias, dans la poursuite de la dynamique PRU

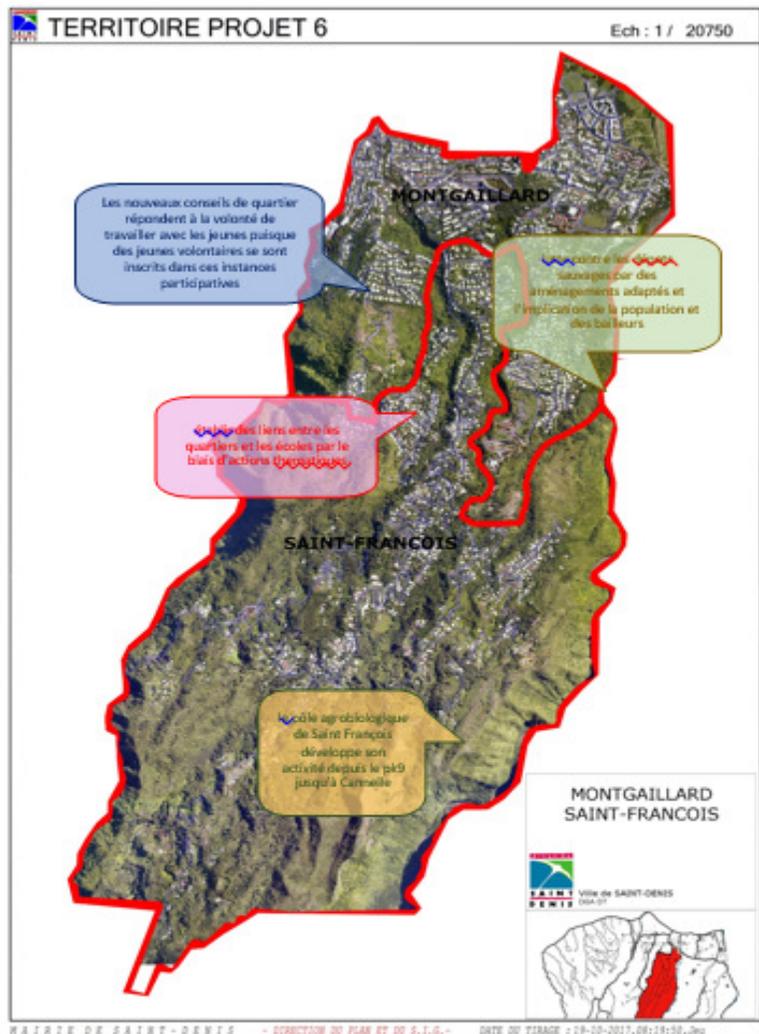
EMPLOI, ECONOMIE, INSERTION : Plateforme économie emploi et Maison de Service

* Le secteur des Camélias avec la finalisation du PRU sera accompagné dans son retour aux dispositifs de droit commun. Dans ce cadre-là la Plateforme économie insertion emploi est en phase d'étude et de consolidation pour élargir ses compétences et son rayonnement.

*l'économie est un axe fort du projet PRUNEL, porté par la C'NOR, les réflexions autour d'un centre d'affaire devront intégrer les problématiques socio-économiques du quartier.

*des études sont en cours pour implanter 3 espaces à Vauban, à l'attention des créateurs d'entreprises

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20181127-185003-DE
Date de télétransmission : 06/12/2018
Date de réception préfecture : 06/12/2018



M. LAURE DE SAINT-DENIS - DIRECTION DU PLAN ET DU S.T.G. - DATE DE TIRAGE : 29-10-2017, 08:19:30, Geo

Contexte :

A. Perchée sur les hauteurs de Saint Denis, Saint François a des allures de quartier lontan et où certaines traditions demeurent et font le charme du secteur. Réveillé depuis quelques années par une politique de désenclavement, la dynamique est de renforcer les initiatives existantes pour assurer aux habitants une meilleure qualité de vie. L'enjeu est de faire de saint François un village dynamique, culturel et sportif, tranquille, propre, éducatif et qui garde son identité des hauts. L'autre axe de développement du territoire est la tranquillité, la sécurité, la prévention pour que le quartier et les zones de loisir soient un lieu agréable où il fait bon vivre. Montgaillard est un quartier en pleine urbanisation. Elle accueillera encore 92 nouveaux logements en 2018 et autant de nouvelles familles. L'enjeu est de réussir l'adaptation du cadre de vie à ces mutations et l'intégration des populations. Le cœur vert familial et la médiathèque sont des atouts forts pour relever ce défi.

Orientations 2019 :

CITOYENNETE

Les conseils de quartier mis en place en 2018 seront accompagnés, en lien avec les conseils citoyens, dans leurs missions : suivi des programmations de travaux de proximité, participation à la vie du quartier et à la mise en place des projets de leurs quartiers.

Les nouveaux conseils de quartier répondent à la volonté de travailler avec les jeunes puisque des jeunes volontaires se sont inscrits dans ces instances participatives.

CADRE DE VIE ET QUOTIDIENNETE

2019 marquera la réouverture de la Médiathèque François Mitterrand avec définition d'un nouveau projet d'établissement (amélioration de l'accueil, du service rendu, etc.)

Sur Montgaillard le travail sur la centralité va aboutir permettant de projeter des aménagements nouveaux à court terme.

Le projet de jardin pédagogique sur le cœur vert familial permettra de créer du lien entre le quartier et cet équipement qui rayonne à l'échelle de la ville.

Enfin Montgaillard luttera contre les dépôts sauvages en travaillant avec la population et les bailleurs. Des aménagements sont prévus sur les sites de dépôts sauvages qui seront conçus puis entretenus avec les habitants.

COHESION SOCIALE

L'objectif de 2019 sera de dynamiser le tissu associatif en proposant des projets collectifs sur divers thématiques (le 20 décembre, la Fraich Attitude, projets construits collégialement à partir d'appels à projets, ...) et en leur proposant un accompagnement professionnel (formations, ateliers, rencontres, pilotages de projets...).

Également, établir une continuité entre l'école et le quartier par le biais d'actions thématiques en lien avec la santé, le patrimoine, la citoyenneté ou encore le développement durable est primordial. Dans le but de favoriser plus de mixité sociale.

38 logement seront livrés par la SODIAC à Montgaillard. Il sera important de travailler l'intégration de ces nouvelles familles dans le quartier.

A Saint François un travail sera également effectué sur l'ouverture de 4 pôles d'activités qui viseront à créer une synergie entre les différentes ressources du quartier : le pôle agrobiologique du PK9, un pôle éducation et parentalité sur l'annexe de l'école maternelle

EMPLOI, ECONOMIE, INSERTION

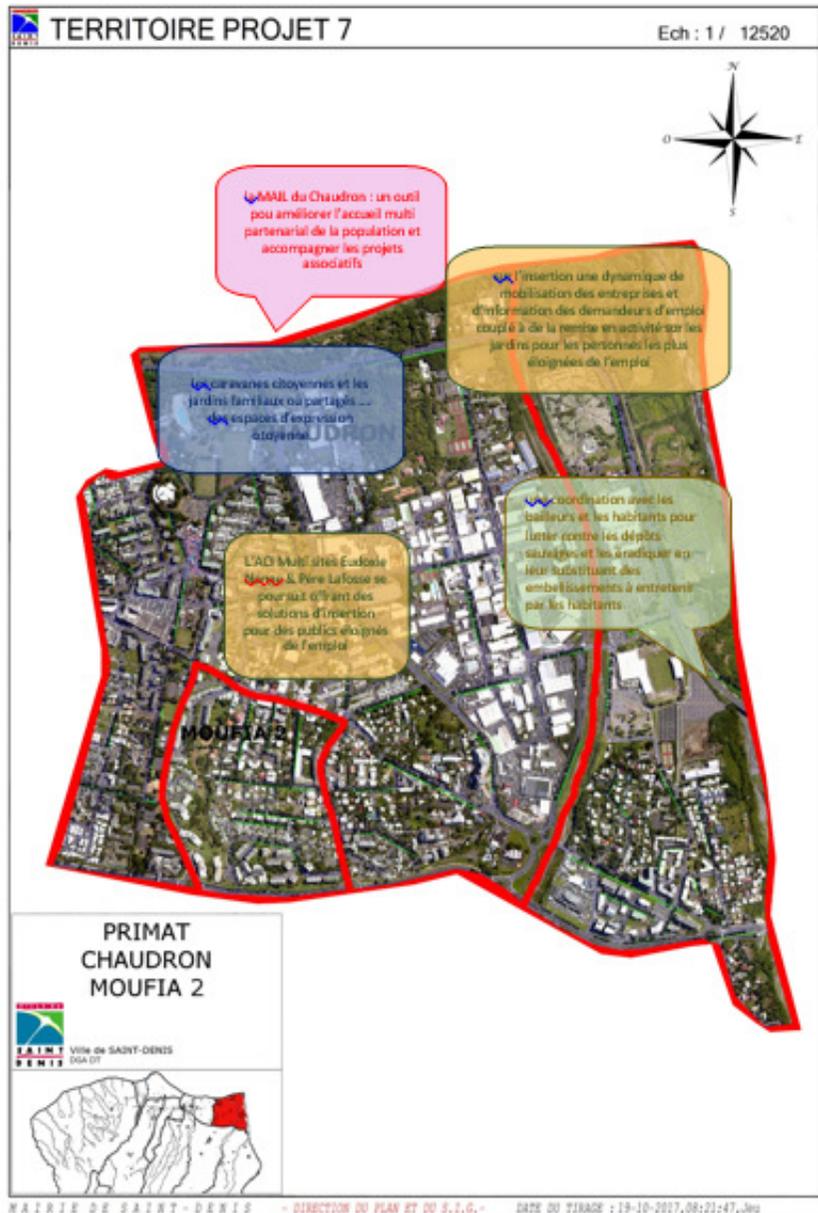
Le pôle agrobiologique de Saint-François vise à assurer le développement de ces quartiers des hauts, en associant la protection et la restauration des espaces naturels, le développement agricole biologique et le soutien socio-économique de jeunes en difficultés en favorisant leur insertion par des formations adaptées. Suite à la contractualisation intervenue avec l'Etat au titre du Fond exceptionnel d'investissement (FEI) et à l'appui que la Ville s'est attachée à apporter à l'opérateur en 2018, des premiers aménagements sur les terrains concernés (ancien école PK9 et chemin Cayenne les Hauts) verront le jour en 2019.

Sur St-François, nous travaillerons sur le développement d'une proposition touristique à partir du patrimoine matériel et immatériel du quartier. Un projet sur le Raidillon a été initié en 2018 et se poursuivra en 2019. Il s'étendra avec la mise en œuvre de divers partenariat (Office du tourisme, Domaine Beaubassin, Maison Ozoux,...).

Les personnes les plus éloignées de l'emploi de Montgaillard bénéficieront de solutions d'insertion sur le pôle agrobio. Cependant la Ville aura avant tout un rôle de catalyseur entre l'identification des offres de formation, insertion ou emploi et l'information des demandeurs.

Pour les créateurs d'entreprises 5 ecobox sont en cours d'attribution à Montgaillard et 2 doivent venir dynamiser la centralité économique de cœur des bambous à St François

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20181127-185003-DE
Date de télétransmission : 06/12/2018
Date de réception préfecture : 06/12/2018



Contexte :

Le territoire projet regroupe trois quartiers prioritaires de la politique de la ville: Primat, Moufia2 et Chaudron. Malgré une dynamique démographique décroissante. Il est connu pour sa forte densité de population 3770 hab/km2 et une mixité sociale moins prononcée parmi l'ensemble des quartiers de la Ville. Ces quartiers possèdent une forte concentration de personnes au chômage. Ce territoire est bien équipé en plateaux sportif, en desserte en transport en commun, en matière de services et commerces Malgré un tissu associatif important, peu d'activités structurées sont en proposition pour une grande partie de la population.

Primat s'organise autour d'un tissu économique important enter la zone industrielle et l'Avenue Leconte de Lisle, ce qui contraste avec le fort taux de chômage du secteur. **Le Moufia 2**, se compose de deux sous quartiers populaires la cité de Père Lafosse et Eudoxie Nonge. Souvent défini comme laissés à l'abandon par les habitants eux même, l'enjeu est de recréer le dialogue et d'encourager les dynamiques citoyennes. **Le Chaudron**, s'organise en plusieurs sous-secteurs, certain vivant plutôt bien (cité Michel Debré, Mi Prix, Bas du Chaudron, Calebassiers), et d'autre tiraillés entre les générations (cité Cowboy, cité hyacinthe, Cité Carambole, Roger Payet, Claude Monet,...) les jeunes souhaitant de l'activité d'expression, économique et la population vieillissante qui recherche une tranquillité de vie.

Orientations 2019 :

CITOYENNETE : les caravanes citoyennes et les espaces jardins
 Les 3 conseils de quartier mis en place en 2018 qui sont tous en zone prioritaires seront accompagnés par la DDT et la DPC, en lien avec les conseils citoyens, dans leurs missions : suivi des programmations de travaux de proximité, participation à la vie du quartier et à la mise en place des projets de leurs quartiers. L.
 Le support citoyen que représentent les caravanes citoyennes sera maintenu en 2019. Les jardins familiaux ou partagés présents dans chacun des 3 quartiers sont également des espaces d'expression citoyenne.

CADRE DE VIE ET QUOTIDIENNETE : les grands projets du territoire pour l'année 2019
 L'arrivée du transport par câble implique un travail fort de concertation avec les usagers de l'espace et des fonctionnalités nouvelles pour cette grosse centralité. La Ville construit en continuité de la Mail des équipements sportifs pour maintenir cette fonctionnalité. Par ailleurs la maîtrise d'ouvrage se poursuit sur les futurs gymnase (Ville) et médiathèque (CINOR) du Chaudron, avec des débuts de travaux attendus en 2019.

Dans la logique d'une dynamisation de la vie associative, il est prévu en 2019 d'achever la réhabilitation de la Maison de Quartier de Primat (40 K€), ainsi que d'aménager un bloc vestiaires/sanitaires aux abords du stade synthétique de Primat.

Au Chaudron, la réalisation de Jardins familiaux sur le site de l'ancien zoo se poursuit. Outre la visée sociale du projet, l'approche endogène et le développement durable guident le projet. En 2019 la dernière tranche de parcelles sera, le site sera alors entièrement exploité par les familles. Après l'espace de convivialité au cœur du jardin en 2018, les investissements complémentaires (réfection des bassins, du dôme, etc.) préfigureront des autres fonctionnalités (apiculture, jardin créole, etc.) de cet ambitieux projet. Au Moufia 2 les jardins du père Lafosse sont en fonctionnement.

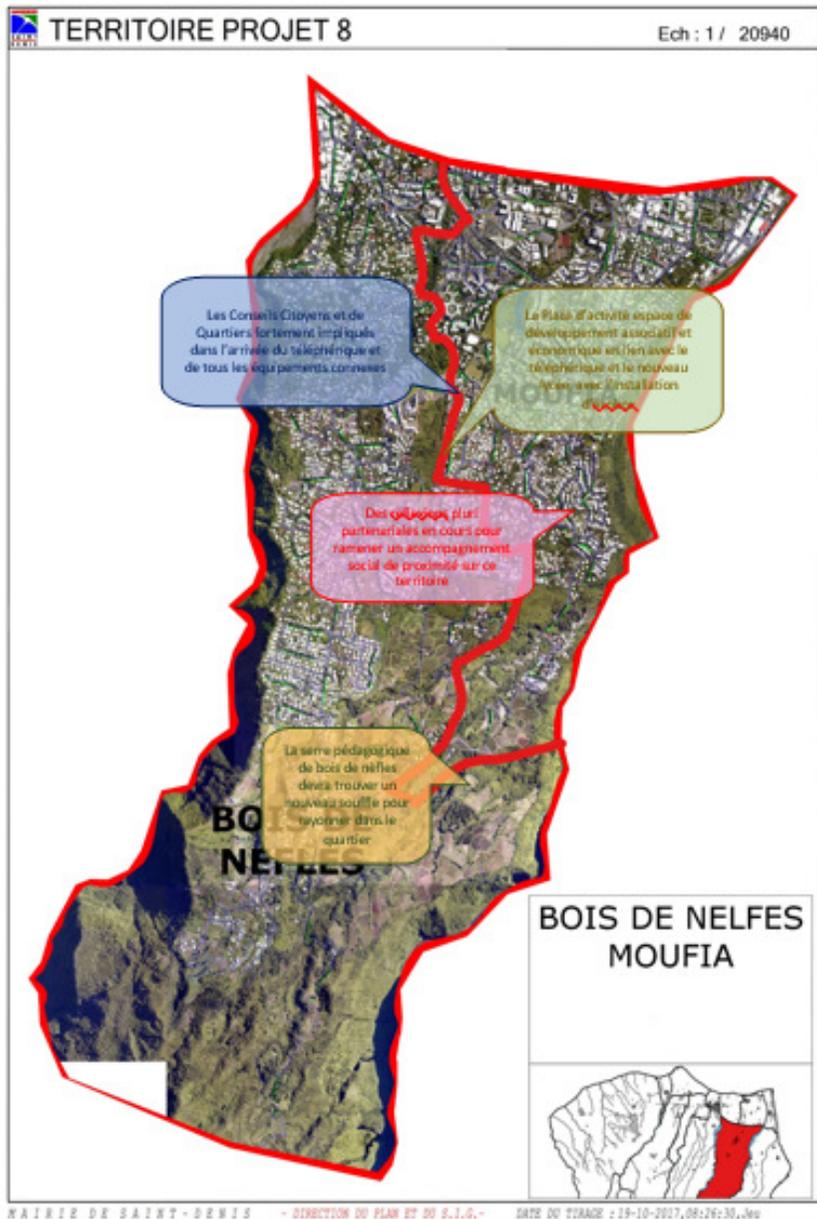
En 2019, la coordination des acteurs (bailleurs sociaux, les services de la ville, l'intercommunalité, les associations thématiques ou de quartiers, se poursuit pour la gestion des déchets et apportera cohérence d'intervention et résultats.

Les projets participatifs d'embellissement sur Primat permettront de lutter activement contre les dépôts sauvages.

COHESION SOCIALE : accueil partenarial de la population à développer sur la Mail du Chaudron
 Jusqu'en 2018, l'intervention s'avait autour de la structuration de l'accompagnement sociale au travers d'actions de proximité :
 *Prevention : Sur le quartier plusieurs faits traduisent un mal être social : les incendies, les conflits de groupes, les dégradations de biens publics, la consommation de plus en plus jeunes de l'alcool, zama, cachets, et autres... il y a un besoin de professionnels en prévention aux plus proches des publics à risques. Cela doit être pris en compte dans le cadre de la création d'un dialogue pour comprendre les intentions des personnes. L'enjeu de l'année 2018 est de déployer des professionnels, à informer, orienter, animer et accompagner ces publics en pertes de repères.
 *Action associative : Des initiatives seront engagées pour renforcer la dynamique et l'efficacité de l'action associative. Apprendre à travailler de concert, faire la valorisation des projets développés, mettre en lumière les innovations et le développement, sont les objectifs opérationnels à atteindre. Afin de lutter contre l'isolement des plus démunis des actions d'échanges culturels et intergénérationnels seront mises en place. Concernant le sport et la culture, le territoire bénéficie d'une bonne dynamique associative mais à besoin d'être renforcé en compétences. Les actions culturelles mises en place sont des leviers pour travailler sur la mémoire du quartier et le patrimoine. Des interventions sont prévues avec les écoles Michel Debré, des Badamiers et Damase Legros
 L'orientation en 2019 cible la confortation de cette structuration sociale et accentue à démarche d'insertion en l'accueil de partenaires travaillant dans le champ de l'emploi et le développement d'activité socio-économique. La Mail du Chaudron pourra être un outil pour aller dans ce sens.
 La SHLMR a livré 61 logements au Chaudron en 2018 et la SDR en livrera 29 en 2019. Cette dynamique de population est à accompagner.

EMPLOI, ECONOMIE, INSERTION : remobiliser les individus, associer le monde économique local et faire émerger des initiatives d'économies circulaires
 Les ACI se poursuivent sur les trois quartiers, (ACI continuité travaux d'aménagement Jardins familiaux, ACI multi site : Cité Cowboys, Maison de quartier cité hyacinthe village jeune, ACI construction des gradins et travaux divers au terrain tennis de Primat Multi sites Eudoxie Nonge & Père Lafosse). Ces projets se pérennisent pour certains vers l'économie circulaire.
 Cependant la dynamique nouvelle développée sur le territoire vise à optimiser le tissu économique dense présent sur ces territoires pour assurer de l'emploi à ses habitants. Ce travail passe par des associations et par la coordination avec les partenaires institutionnels et économiques.
 Les 3 expositions du Chaudron et les 6 expositions de Primat sont en cours de positionnement sur le territoire.

Accusé de réception en préfecture
 974-219740115-20181127-185003-DE
 Date de télétransmission : 06/12/2018
 Date de réception préfecture : 06/12/2018



Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20181127-185003-DE
Date de télétransmission : 06/12/2018
Date de réception préfecture : 06/12/2018

Contexte :

Ce territoire est marqué par deux quartiers très différents, qu'il s'agira d'arriver à rapprocher tant socialement qu'en améliorant les conditions de mobilités. Le Moufia est un quartier prioritaire à la population dense et croissante avec une forte prédominance de logement collectifs, sociaux ainsi que des situations préoccupantes tant en matière de chômage que de pauvreté et de vulnérabilité des jeunes. Les institutions d'accompagnement social et d'insertion ont progressivement quitté le quartier, ce qui amplifie les problématiques d'isolement social. Par ailleurs, le quartier accueille un tissu économique et l'Université avec peu de retombées directes pour la population du quartier. Le Bois de Nèfles est un quartier rural mais qui connaît une urbanisation grandissante. Ce développement fait l'objet d'implantation de structures dans le domaine du commerce, transport (téléphérique), établissement scolaire (lycée) et autre. Ces facteurs s'accompagnent de nouvelles problématiques liées à des mouvements de population et les difficultés à tisser du lien entre les nouveaux arrivés les habitants du quartier depuis de nombreuses générations. Ces **mixités** (classes d'âges, habitat, au catégories socioprofessionnelles) impliquent d'établir du lien entre habitants et entre quartiers pour asseoir une identité, afin de garantir le vivre ensemble.

Orientations 2019 :

CITOYENNETE : faire participer les habitants au développement de leurs quartiers

Les conseils de quartier mis en place en 2018 seront accompagnés, en lien avec le conseil citoyen, dans leurs missions : suivi des programmations de travaux de proximité, participation à la vie du quartier et à la mise en place des projets de leurs quartiers.

Dans la continuité de 2018, les conseils de quartier et citoyen seront associés aux grands projets (téléphérique, place d'activité, escalator) et également associés aux projets et actions qui structurent les 2 quartiers.

CADRE DE VIE ET QUOTIDIENNETE : la mobilité facteur d'ouverture et de développement

Afin de contribuer à la dynamisation du secteur Moufia/Bois de Nèfles, la Ville est porteuse d'un projet de place d'activités à l'angle des chemins Bancoul et Ylang-Ylang. Outre les aménagements initiaux (place de marché forain, aire de stationnement, zone d'éco-box, etc.), l'implantation d'une gare téléphérique est également prévue sur le site. Cette implantation précisée fin 2017 par la CINOR, l'année 2018 a été mise à profit pour mener la maîtrise d'œuvre du projet de place d'activités ; un début de travaux interviendra donc courant 2019. Parallèlement, des études plus approfondies seront menées concernant l'escalator public envisagé sur la Moufia.

Après un début de réfection du Chemin Finette, engagé en 2018, l'opération sera poursuivie en 2019. Avec les voiries déjà réalisées depuis le mandat, le téléphérique et l'escalator, la mobilité est un enjeu fort de ce territoire.

Les opérations **Nettoyage** entamées avec succès sur ces quartiers se poursuivront en 2019 afin d'améliorer la propreté des quartiers avec les habitants. Un jardin sera créé dans une école sur Moufia (projet d'école)

COHESION SOCIALE : créer du lien, une identité

Du soutien à la dynamique associative existante, on passera en 2019 sur l'accompagnement social de proximité avec un accent fort sur les territoires hors quartiers prioritaires.

Le travail se fera grâce à la coordination d'interventions de partenaires externes au quartier pour impulser l'accompagnement.

Les réflexions sont en cours pour l'installation d'un équipement pluri partenarial permettant de ramener du service d'accompagnement à la personne dans la proximité.

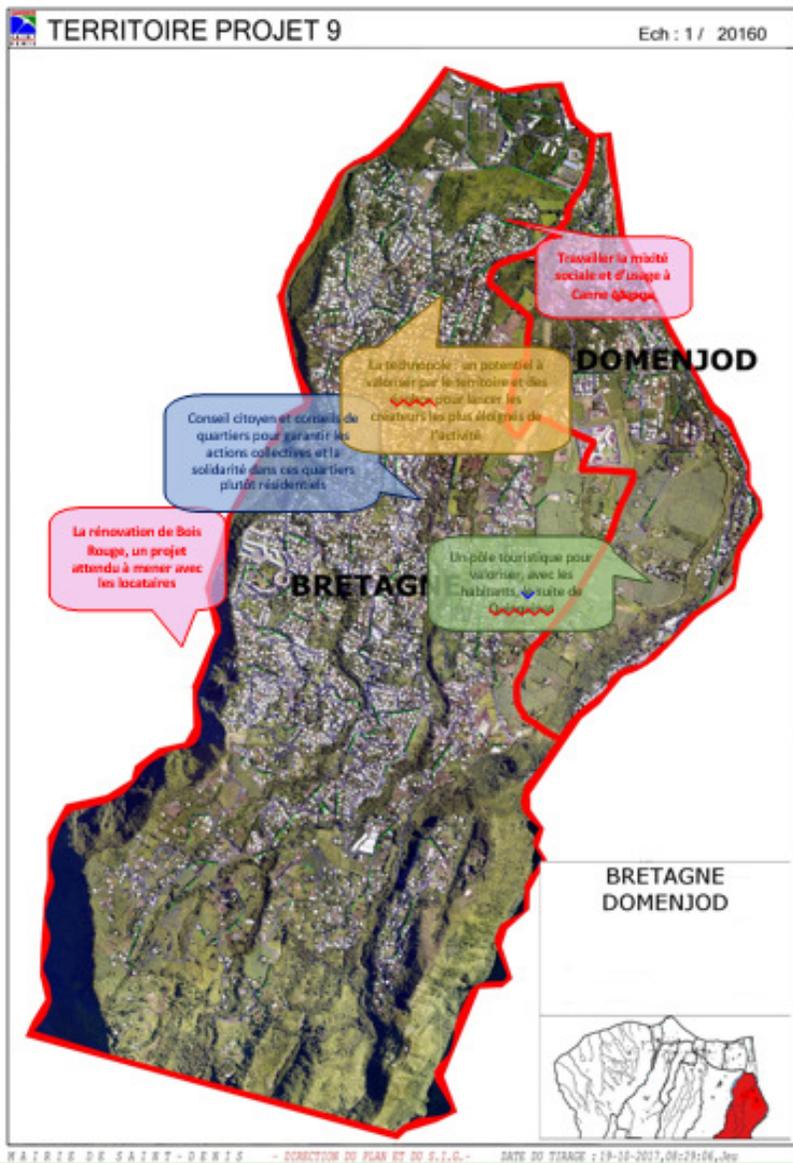
En 2018, 12 logements ont été livrés au Moufia par la SHLMR et 24 au Bois de Nèfles par la SIDR. Cette dynamique de peuplement doit être accompagnée, notamment dans les Hauts.

EMPLOI, ECONOMIE, INSERTION : impliquer les partenaires économiques et sociaux

L'ACI permanent Bois de Nèfles : la Serre pédagogique et l'ACI Parcours santé Moufia la Source se poursuivent pour assurer une offre d'insertion sur le quartier

La dynamique de recherche d'opportunité de formation et d'emploi en lien avec l'Université, les lycées et l'entreprise doit devenir une priorité de notre politique d'insertion pour 2019

Pour les créateurs d'entreprise, **8 écobox** sont à l'étude sur 3 secteurs de Bois de Nèfles. Par ailleurs, la place d'activité Moufia / Bois de Nèfles sera également dotée d'**écobox** en 2019.



Contexte : Ce territoire de l'Est de la Ville est composé de quartiers contrastés partageant une histoire rurale encore vive. Domenjod est un quartier des écarts semi rural - semi urbain qui souffre de l'éloignement des équipements culturels, sportifs et administratifs de la ville. Le quartier se situe dans la géographie prioritaire. 30 % des enfants sont vulnérables sur le plan socio professionnel et le quartier souffre d'un fort taux de chômage. L'urbanisation de la Bretagne, quartier résidentiel de la Ville, se lit dans son aménagement qui va de la technopole, acteur majeur de l'innovation économique, à Bellevue, quartier rural isolé en passant par Bois Rouge, marqué par l'habitat social.

Dans ce contexte, un enjeu fort pour ce territoire est de dépasser la fonction résidentielle du quartier pour amener les différentes populations à partager leurs savoirs faire afin de permettre aux populations les plus en difficultés de sortir de l'isolement et bénéficier du moteur que représente l'économie sur le quartier, mais aussi de préserver l'attractivité du territoire en garantissant un cadre de vie mais aussi une vie sociale, culturelle et sportive.

Orientations :

EMPLOI, ECONOMIE, INSERTION

En 2019 un ACI multi site à Domenjod réalisera la maçonnerie du local 3ème âge, les aménagements de l'école maternelle Domenjod, les travaux sur l'ancienne école Quinquina et l'aire de pic nyc de Quinquina Cette action permettra d'offrir des solutions d'insertion au public le plus éloigné de l'emploi.

Par ailleurs la présence de la technopole, portée par la CINOR, sur le territoire doit être une véritable opportunité pour offrir des formations, de l'insertion et de l'emploi. La Ville en partenariat avec les autres institutions doit faciliter les impacts positifs de cette activité pour les habitants du territoire. La création d'activité peut ainsi devenir un levier de réinsertion....

Les **écobox** du Chemin Grand Canal à proximité de la technopole, aujourd'hui en plein essor, illustrent ce potentiel. En 2019, d'autres **écobox** viendront compléter cette offre au sein de la technopole afin de permettre à des primo créateurs de se lancer.

CADRE DE VIE ET QUOTIDIENNETE

A la Bretagne les travaux se poursuivent pour améliorer la centralité autour de la Mairie Annexe.

A Domenjod le projet de pôle touristique de Quinquina se poursuit en collaboration avec la CINOR.

Par ailleurs, dans le cadre de l'objectif propreté,

- A la Bretagne, les dépôts sauvages seront éradiqués et remplacés par de petits aménagements et embellissement qui seront conçus avec la population et dans la mesure du possible entretenu par les riverains et usagers.
- A Domenjod, les actions financées par la TFPB s'orienteront sur l'amélioration de l'attractivité des résidences et des quartiers en lien avec les bailleurs sociaux.

COHESION SOCIALE : favoriser les échanges inter associatifs pour créer du lien entre les populations diverses / espace de vie sociale

En 2019, nous consoliderons le travail commencé autour d'actions de développement social local. L'accent sera mis sur le développement culturel et économique en privilégiant les actions de proximité au plus proche des habitants.

A la Bretagne le jardin ludique, pédagogique et scientifique de l'ancienne **linnagerie**, initié dans le cadre d'un chantier d'insertion, sera un lieu de détente, d'animation et un support pédagogique pour les écoles du quartier ainsi que pour nos séniors. Cet espace d'expression et de vivre ensemble doit favoriser les liens intergénérationnels. Le gros chantier de rénovation de Bois Rouge par le bailleur va s'amorcer en 2019, avec les habitants.

Avec la TFPB, à Domenjod, un travail partenarial se poursuit avec les bailleurs dans le but d'animer les pieds d'immeubles, de développer l'accès à la culture. Par ailleurs, le cœur associatif de l'îlet Quinquina et la dynamique d'espace de vie sociale labellisé dans le case de Domenjod sont deux pôles forts de la cohésion sociale dans ce quartier prioritaire. Enfin la SODIAC livrera 18 nouveaux logements à Domenjod pour faire face à une demande significative.

La SHLMR livrera 83 logement à la Bretagne - Canne **Magou**, Il

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20181127-185003-DE
Date de télétransmission : 06/12/2018
Date de réception préfecture : 06/12/2018



V - SAINT-DENIS ECONOMIQUE ET NUMERIQUE

Développer une Ville numérique

1. La fibre optique

Dans les bâtiments communaux

La Ville poursuit, dans le cadre du **projet Optique Intra Cité (OIC)**, le déploiement de son réseau de fibre optique pour permettre l'interconnexion des bâtiments communaux en très haut débit.

En 2018, 26 sites supplémentaires situés sur les secteurs du Chaudron, de Sainte-Clotilde, de la Source et de Bellepierre se sont rajoutés aux 64 sites déjà connectés (coût : 635 K€). En 2019, il est prévu la sécurisation et le renforcement de ce réseau le long du boulevard Sud afin de permettre le déport du cœur de réseau situé au CTC vers le Parc Automobile, Chemin Grand Canal (coût : 90 K€).

Chez les particuliers :

Par ailleurs, **l'accompagnement des opérateurs télécoms** pour le déploiement du Très-Haut-Débit en FttH – «La Fibre» par les opérateurs / investisseurs privés sur leurs fonds propres est maintenu afin de poursuivre la desserte du très haut débit aux administrés.

A fin 2018, 56 000 foyers sont raccordables. A fin 2019, le nombre envisagé est de 79 000 foyers.

- Avec Orange, près de 40 000 logements sont aujourd'hui raccordables sur un total conventionné de 84 916 ;
- Avec SRR, près de 4 000 logements sont à ce jour raccordables sur un total conventionné de 24 038.

En parallèle, le déploiement du WIFI urbain se poursuit avec l'équipement d'une quarantaine de sites à fin 2019.

Au niveau des services, la collectivité va accentuer la sécurisation de ses systèmes d'information. Elle va poursuivre le développement et l'amélioration des offres de service par la voie de la digitalisation et dématérialisation afin de faciliter les démarches des citoyens.

2. Une Ville aux technologies innovantes

Dans le domaine de l'éclairage public routier et sportif, Il s'agira de déployer progressivement des technologies innovantes afin de maîtriser la consommation énergétique, telles que :

- Le photovoltaïque
- Le Led,
- La modulation intelligente de l'éclairage,
- La supervision à distance etc...

En matière d'éclairage public routier, un plan de renouvellement pluriannuel des équipements évalué à 5 000 points lumineux (30% du parc existant) a été acté.

Fin 2018, une étude de faisabilité sera rendue afin de déterminer le périmètre définitif du projet dont le coût global (estimé à 6 M€) est subventionné à hauteur de 70% (EDF - ADEME - FEDER).

En 2019, Il s'agira de commencer le déploiement de la 1^{ère} tranche qui comprendra environ 900 points lumineux (coût prévisionnel : 1 M€).

En matière d'éclairage public sportif, il est proposé pour 2019 de déployer des projecteurs à Led sur plusieurs sites sportifs énergivores (Tennis Champ fleuri, Tennis Prima etc...) et des dispositifs de gestion automatisée des éclairages pour une meilleure maîtrise des consommations électriques (coût prévisionnel : 150 K€).

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20181127-185003-DE
Date de télétransmission : 06/12/2018
Date de réception préfecture : 06/12/2018

Les enjeux de modernisation amènent également la Ville à poursuivre le **raccordement des feux de signalisation routière à un poste de commandement (PC)** afin de superviser les équipements à distance et d'avoir une plus grande efficacité opérationnelle.

En 2018, les axes routiers Monthyon, Roland Garros et Général de Gaulle ont été raccordés (coût : 50 K€).

En 2019, les axes routiers RN2 / RN2A et Boulevard Sud seront concernés (coût prévisionnel : 40 K€).

S'agissant du TCSP, il sera question de **l'optimisation de la détection des bus** à l'approche des carrefours à feux via une nouvelle technologie embarquée (coût prévisionnel Ville-CINOR 600 K€).

Par ailleurs, et afin de renforcer la sécurité des personnes et des biens sur le territoire, la Ville a lancé en 2018 un marché d'acquisition et de pose de caméras numériques sonores pour compléter le dispositif existant (32 caméras).

En 2018, 13 nouvelles caméras ont été installées sur le Centre-Ville et le Cœur Vert Familial.

En 2019, le système sera opérationnel avec quelques extensions à envisager, dans le quadrillage du tissu urbain.

En matière de climatisation, la salle polyvalente de l'Hôtel de ville sera dotée d'un groupe froid classique, alimenté électriquement en priorité par des panneaux photovoltaïques et secouru par le réseau EDF en cas de faible ensoleillement. Une économie de 70% sur l'énergie électrique est attendue (coût prévisionnel : 100 K€).

A. Développer une Ville économique

2019 verra la mise en application de la loi Notre avec le transfert en pleine propriété à la CINOR de l'ensemble des locaux communaux à vocation économique présents sur les 5 zones d'activités économiques, à savoir Bretagne, Foucherolles, Finette, Montgaillard et Patate à Durand.

Un chantier sera également mené sur la faisabilité du transfert à la NORDEV des marchés fixes et forains.

1. **La réorganisation de la régie marchés et droits de place**

Cette action se déclinera autour de trois axes que constituent :

- L'unification de la régie : aujourd'hui, juridiquement, nous avons 8 régies. En accord avec le receveur municipal (qui souhaite cette clarification et simplification), nous allons avant la fin de l'année 2018, réduire le nombre de régies avec un régisseur principal et des régisseurs mandataires.

2019, sera donc l'année de la réorganisation de la régie avec des régisseurs qui, sous l'autorité du responsable du pôle gestion du domaine, verront leur organisation de travail modifiée. L'objectif est de maximiser l'utilisation de nos ressources humaines et faire le nécessaire pour que tous nos régisseurs travaillent de concert sur tous les domaines de la Ville.

- La mise en place de nouveaux plannings de travail des régisseurs : adoptés en Comité Technique en 2018, les horaires décalés vont s'imposer pour ce personnel qui ne peut remplir ses obligations sur les marchés forains et les animations qu'à des horaires spécifiques liés aux périodes où se déroulent tant les marchés forains que les manifestations économiques.
- Le développement de nouveaux moyens de paiement : nous souhaitons aboutir en 2019 à la suppression des carnets à souche et au développement des moyens de paiement dématérialisés.

La mise en œuvre d'actions de régularisation des occupations illégales sur tout le domaine économique de la Ville avec des actions coercitives pouvant aller jusqu'à l'expulsion

En 2018, nous avons lancé un certain nombre de procédures précontentieuses qui ont conduit nos occupants illégaux à régulariser leur situation avant lancement d'une procédure plus coercitive. Par ailleurs, certaines actions ont été jusqu'au prononcé judiciaire de l'expulsion d'occupants.

L'année prochaine, nous entendons continuer à lancer ces procédures pour réduire de manière significative les situations d'occupation sans titre, mais également pour encaisser les recettes qui, aujourd'hui encore, nous échappent.

2. **Les écobox**

Parvenir en décembre 2019 (voire début 2020) à l'implantation globale de 100 écobox sur le territoire de Saint-Denis.

A travers ces projets d'implantation de modules à des fins d'activité économique, ce sont des quartiers que nous entendons améliorer par des créations d'emplois ainsi que par une offre de services et de produits qui permettent de répondre aux besoins des quartiers. Au-delà, il s'agira également de répondre à un engagement sur un projet de

mandature. Au-delà, il s'agira de permettre à des porteurs de projet de lancer à des coûts réduits leur projet de création d'entreprise et également de répondre à un engagement sur un projet de mandature.

3. Poursuivre une campagne de perception de la taxe sur la publicité extérieure (TLPE) sur les enseignes des commerces implantés dans les zones d'activités.

Pérenniser l'action de collecte de la TLPE sur tous les supports publicitaires de la Ville (dispositifs publicitaires, pré-enseignes et enseignes).

En 2018, nous avons lancé une campagne inédite de collecte de la TLPE sur les enseignes et les pré-enseignes. Celle-ci nous a imposé d'accomplir un travail conséquent, sur le SIG de la Ville et sur le terrain, d'identification des commerçants et afficheurs et de recensement et mesures de leurs dispositifs. En 2019, nous allons généraliser notre action de collecte à tous les « redevables » et lancer, le cas échéant, des procédures plus coercitives pour les plus récalcitrants.

En parallèle de cette action ciblée sur la collecte de recettes publicitaires, nous souhaiterions, avec des moyens conséquents et appropriés, constituer un groupe de travail pour l'élaboration d'un nouveau règlement local de publicité et commencer le projet.



VI - SAINT-DENIS : UNE ENTREPRISE MUNICIPALE PERFORMANTE AU SERVICE DE L'USAGER

Une ville avec une eau de qualité pour tous

Dans le domaine de l'eau, l'enjeu reste de **garantir une eau de qualité** pour tous grâce aux équipements.

Pour cela, la Ville définit ses interventions selon 3 axes majeurs :

➤ la sécurisation de la ressource

Le renforcement de la capacité de stockage par la création de réservoir d'eau potable sur le site de l'est et l'achèvement des travaux de pose des canalisations d'interconnexion de réseaux entre l'Est et l'Ouest permettront de mieux exploiter la ressource en eau en mutualisant les sites de production, de soutenir les périodes de forte consommation et de pallier à une pénurie d'eau.

En 2019, pour finaliser cette opération, la Ville lancera la construction de deux réservoirs dits Est et d'une station de pompage pour que l'ensemble soit opérationnel en 2020 (coût opération 5 M€).

Par ailleurs, afin d'anticiper les besoins en eau potable en terme d'urbanisation sur le secteur de la Montagne, il est nécessaire pour la Ville d'étudier la mise en œuvre d'une nouvelle chaîne de refoulement « Bellepierre – Colorado » avec un renforcement du stockage sur le site du Colorado (coût estimé du projet: 0,2 M€).

➤ Le perfectionnement des filières de traitement

La modernisation et la mise aux normes de ses installations de production d'eau potable sont poursuivies. La réhabilitation de la station de traitement de Bois Nèfles a démarré en 2018 et se poursuivra l'année prochaine. Cet investissement permettra d'améliorer les performances de la station dans l'intérêt de la santé publique (montant estimé du projet: 2,5 millions d'euros).

En 2019, une mission AMO accompagnera les services de la Ville dans l'élaboration du cahier des charges de l'opération « réhabilitation de la station de Bellepierre » évaluée à près de 22 M€.

➤ L'amélioration de la performance du réseau :

Afin d'améliorer le rendement de réseaux et la capacité à répondre à l'évolution démographique, des travaux à hauteur de 2 millions d'euros seront programmés comme cela est le cas depuis plusieurs années.

A. Une ville pratique pour tous

1. La facilitation des démarches citoyennes

En vue de simplifier l'inscription des citoyens sur les listes électorales et d'en garantir la fiabilité, deux mesures importantes ont démarré en 2018.

Accusé de réception en préfecture
074 249748115/20181127_185003 DE
Date de télétransmission : 06/12/2018
Date de réception préfecture : 06/12/2018

Dématérialisation des procédures d'inscriptions électorales

Afin de faciliter les démarches des citoyens, la Ville de Saint-Denis effectue un lourd travail pour finaliser et développer les procédures d'inscriptions en ligne sur les listes électorales.

- **Toilettage de la liste électorale**

En 2016, le législateur a voté la réforme de la gestion de la liste électorale en ouvrant notamment la possibilité pour les électeurs de s'inscrire sur les listes jusqu'à trente jours avant un scrutin.

L'entrée en vigueur de l'ensemble du dispositif est prévue d'ici au 31 décembre 2019 au plus tard. Il sera donc **effectif pour les élections municipales de 2020**.

Un Répertoire Electoral Unique (REU) va être créé, géré par l'INSEE, permettant d'apporter une réponse au problème des doubles-inscriptions mises en évidence par le rapport de la mission d'information. Les maires garderont cependant le pouvoir d'inscription et de radiation.

Cette réforme du mode de gestion va nécessiter un important travail au préalable de toilettage de la liste électorale (double inscriptions, problème d'adresses...), ainsi qu'une réorganisation du service, réactualisation et nouvelle répartition des missions du service des affaires électorales.

2. Qualité des services rendus à la population

La collectivité s'attachera à développer en 2019, les deux axes de politique publique définis dans le projet municipal et déclinés dans le projet de service :

- la modernisation des services ;
- la pérennisation du label QUALIVILLE.

Nous nous attachons désormais à professionnaliser par la formation et les échanges d'expériences d'une part ; et d'autre part à investir dans la modernisation des outils de production et des process.

a) Modernisation des services

Cet axe se décline en plusieurs segments d'activités se décomposant de la manière suivante : Modernisation des outils, des matériels et de l'organisation.

Avec la numérisation de l'ensemble des registres du territoire, les registres des mairies annexes et les anciens registres de l'état civil central sont sécurisés, et désormais exploitables électroniquement.

Cela va se traduire par une offre de service « à distance », évitant ainsi les déplacements des usagers, et diminuant les délais de délivrance d'actes.

Le projet de mise aux normes des fours crématoire a été lancé. Après la définition du contenu et périmètre de l'opération ; les études préalables sont terminées. En 2019, le marché de maîtrise d'œuvre devrait être passé.

Le renouvellement du matériel sanitaire du centre funéraire qui date d'une certaine époque devrait aussi être réalisé pour 2019.

Enfin, nous poursuivons la réorganisation administrative du service par l'élaboration des règlements, des procédures, la réflexion sur le temps de travail, ainsi que la montée en compétence du personnel par la formation. Cette professionnalisation devant permettre le maintien des habilitations préfectorales du pôle funéraire.

b) Pérennisation du label Qualiville

L'année 2018 a vu le label Qualiville maintenu malgré les multiples changements intervenus dans l'organisation des services. Cela signifie que la culture de la qualité par l'amélioration continue, s'installe dans la « culture d'entreprise » des services concernés.

En 2019, il sera question de la surveillance des plans d'amélioration, et d'adapter les objectifs aux ressources disponibles.

3. Une ville qui mesure ses achats

La dématérialisation de la commande publique, posée par la réforme des marchés en 2016, va entrer dans une phase plus opérationnelle, qui va être déclinée selon 3 axes :

- * la dématérialisation complète des échanges pour les marchés à compter de 25 000,00 € HT ;
- * la mise en place d'une gestion électronique des marchés publics ;
- * la mise à jour de la nomenclature de achat et l'ouverture des données essentielles de la collectivité.

Accusé de réception en préfecture
154 21040 de la nomenclature de
Date de télétransmission : 06/12/2018
Date de réception préfecture : 06/12/2018

Cette transformation numérique de la commande publique nécessite d'expliquer et d'accompagner ce changement, tant pour les entreprises que pour les différents services de la collectivité, notamment avec la formation des référents de dématérialisation.

La mise à jour de la nomenclature achat va participer à la rationalisation et à la sécurisation des procédures.

L'open data et la nomenclature achat, vont permettre à terme de mettre en place une politique d'achat durable.

4. Une ville sécurisée

Garant de la sécurité de biens et des personnes sur son territoire, la collectivité va s'engager dans une réorganisation des structures d'accueil des Antennes de Justice et du Droit (AJD) / et Points d'Accès au Droit (PAD) pour plus d'efficacité et de proximité.

Le lancement d'un service d'Aide aux victimes est prévu également. Ses missions consisteront à de l'écoute et l'orientation des personnes vers des services et associations compétents. Ce service va s'appuyer pour cela sur nos dispositifs existants (Points d'accès au droit notamment) et le réseau développé dans le cadre du CLSPD afin permettre d'orienter au mieux les victimes.

L'Observation Local de la Délinquance bénéficiera d'un outil cartographique (SIG) de la délinquance permettant ainsi l'appréhension des faits de délinquance et leur répartition sur le territoire.

La poursuite du déploiement du dispositif de vidéo-projection va permettre d'étendre les champs couverts vers l'Est de la Ville (Cœur vert familial et Parc Urbain) et la prise en compte des lieux de fréquentation nocturne (Carré KTdral, ...).

La brigade des Agents de Surveillance de la Voie Publique (ASVP) doit assurer notamment les missions de préservation du cadre de vie (lutte contre les nuisances environnementales, les nuisances sonores, les dépôts sauvages...).

B. Le nouveau Système d'Informations Géographiques (SIG)

Apporter ses compétences – notamment techniques et juridiques - en matière de levés topographiques, implantations, bornages, et toutes les prestations topographiques en appui des différentes directions mobilisées, en amont lors des phases projets mais surtout pendant les phases opérationnelles. Elle continuera en outre à assumer ses compétences en matière d'adressage et de gestion des alignements sur les voies communales.

1. Premier exercice du SIG

L'exercice 2019 sera également l'année des premières réalisations liées au nouveau Système d'Informations Géographiques (SIG), que se sont déjà appropriés des utilisateurs de plus en plus nombreux en interne (320), voire même chez nos partenaires extérieurs. La mise à disposition pour les différentes directions, ainsi que la formation associée, ont été assurées de juin à août 2018 par le jeune et dynamique pôle SIG.

2. Open data

Mais surtout, la mise en œuvre de l'Open Data fin 2018 permettra à la Ville de relever un important défi technique, ainsi que réglementaire : mettre à disposition du grand public un certain nombre d'informations géo localisées communicables). L'investissement, d'un montant de 174 000 €, est subventionné à 80% par le FEDER.

C. Une gestion des ressources humaines optimisée

La politique « ressources humaines » est au cœur des transformations des organisations et des dynamiques managériales. En effet, dans un contexte financier contraint, l'agent public représente plus que jamais une véritable richesse humaine au service du citoyen et des politiques publiques.

Le défi à relever sera de développer une culture d'entreprise résolument tournée vers l'efficacité et le bien-être, ces deux aspects de la politique RH étant étroitement liés.

Ainsi, la santé sera au cœur des orientations de la Ville, grâce au plan forme en entreprise et à la nouvelle direction de la médecine préventive.

Accusé de réception en préfecture
974 21974915-20181127-185903-DF
Date de télétransmission : 06/12/2018
Date de réception en préfecture : 06/12/2018

Les axes majeurs de 2019 peuvent être déclinés de la manière suivante :

1. Favoriser l'épanouissement, le bien-être et la santé au travail

Offrir des conditions de travail décentes au personnel communal, veiller à ce que le travail ne soit pas la cause d'une dégradation de la santé, telles sont les obligations qui s'impose à tout employeur.

Au-delà, de l'aspect purement réglementaire, le travail associé à la forme permet l'épanouissement de l'agent. En 2019, l'accent sera donc mis comme les années précédentes, sur cette thématique.

Initié en 2018, le plan santé, forme et bien-être prendra toute son envergure à compter de 2019.

La réalisation des documents uniques sera accélérée par l'externalisation d'une partie de la prestation.

La ville poursuivra enfin ses efforts en matière d'adaptation des postes de travail aux inaptitudes physiques et au handicap.

2. Développer les compétences par la formation

Le plan de développement des compétences actuellement en cours d'élaboration sera mis en œuvre à partir de l'année 2019. Il s'agira notamment de généraliser et développer la formation des agents de catégorie C. Un accent particulier sera porté sur l'accession du plus grand nombre aux savoirs fondamentaux de base.

3. Développer le sentiment d'appartenance à la collectivité

Développer le sentiment d'appartenance à la collectivité permet d'impliquer le personnel. Pour développer le sentiment d'appartenance à la collectivité, il nous faut miser sur la communication interne et communiquer, informer sur la vie de la collectivité, ses projets, mais aussi ses difficultés.

Pour cela plusieurs outils peuvent être imaginés parmi lesquels :

- La mise en place d'un espace collaboratif, comme par exemple intranet
- La diffusion de lettres d'informations régulières
- Accueillir le nouvel arrivant et faciliter son intégration : diffuser un livret d'accueil et organiser des journées d'accueil interservices.
- Favoriser de manière globale la connaissance entre collègues et la circulation de l'information interservice.
- Le développement d'une politique de territorialisation des actions de la DRH afin de faciliter le conseil et l'écoute des agents

Le développement d'une politique d'animation et de loisirs du collectif.

4. Donner des perspectives de carrière

Dans ce domaine, il conviendra, en 2019, de finaliser la réflexion sur la mise en place d'un régime indemnitaire objectif à même :

- d'indemniser les sujétions particulières de travail
- de prendre en compte les responsabilités.
- Enfin, la réflexion sur les carrières intègrera la recherche des compétences, des potentiels, de savoirs faire et savoir – être afin de s'assurer que chaque agent trouve sa place et son épanouissement au service du projet municipal.

D. Une modernisation des outils financiers et du contrôle de gestion

Classée 19^{ème} des villes les plus peuplées de France, Saint-Denis doit se doter d'outils financiers et de pilotage performants et modernes.

1. La création de la Délégation au Pilotage, à la Stratégie et à la Prospective (DPSP) et de la Direction Dialogue et Contrôle de Gestion (DDCG)

La Délégation au Pilotage, à la Stratégie et à la Prospective (DPSP) participera à la définition des orientations stratégiques avec les élus et les membres du Comité de Direction (CODIR). Elle aura pour mission de piloter et coordonner la mise en place d'une direction du dialogue et du contrôle de gestion : structuration des objectifs de la Direction en fonction des besoins identifiés au sein de l'entreprise municipale et sur les missions externalisées.

La DDCG conduira les projets transversaux et complexes d'évolution des organisations des services et équipements (transferts d'équipements ou de personnels, mutualisations, structuration des fonctions support, temps de travail, ...).

La Direction Dialogue et Contrôle de Gestion (DDCG) placée sous l'autorité de la Délégation au Pilotage, à la Stratégie et à la Prospective (DPSP), la DDCG a pour mission d'analyser la performance des activités de l'entreprise municipale afin d'en optimiser le pilotage. Dans ce cadre, la DDCG apportera aux Directions l'accompagnement nécessaire pour atteindre les objectifs du mandat (conception et évaluation des procédures, études conjoncturelles d'aide à la décision stratégique et analyse des coûts).

La DDCG sera force de proposition et participera activement à la réflexion sur les sujets transversaux propres au territoire dionysien.

2. La recherche de l'efficacité au travers de la co-construction (transversalité) et de la mutualisation

L'environnement législatif réglementaire des collectivités territoriales conduit à une recherche de partenariat de plus en plus étroit entre les différentes strates afin d'apporter une meilleure offre et qualité des services aux usagers. Dans cette perspective, les services municipaux doivent également travailler en mode projet. Ce mode de fonctionnement en transversalité permet de réaliser un pilotage des projets municipaux.

En 2019, il s'agira d'approfondir le mode projet en mettant l'accent sur un pilotage plus resserré de la Direction Générale.

3. La mise en œuvre des Laboratoires de l'Innovation Publique et de la Modernisation

L'action publique se réinvente. Pour sortir des méthodes classiques, de nouvelles approches se développent. Regroupées sous le vocable « innovation publique », ces approches placent la créativité et la prise en compte de l'utilisateur au cœur de leurs logiques d'action. Elles invitent à repenser le rapport des administrations au terrain et la conception des politiques publiques.

Développés dans de nombreux pays, les laboratoires d'innovation publique apportent une réponse concrète à ces enjeux de transformation. Au sein ou en dehors d'une institution, un « lab » propose à la fois un espace et un cadre méthodologique pour expérimenter de nouvelles façons de faire et diffuser une culture de l'innovation auprès des agents.

Aujourd'hui en France, les administrations (collectivités, Etat, opérateurs...) s'engagent dans la mise en place de « labs ». Ces derniers diffèrent par les méthodes qu'ils emploient, les thématiques sur lesquelles ils travaillent, leurs modes d'animation ou leurs objectifs. Mais ils ont des points communs : ils mobilisent les acteurs publics du territoire autour d'approches « centrées utilisateurs », imaginent et testent rapidement de nouvelles solutions à des problématiques concrètes et diffusent à l'ensemble des acteurs du territoire, quels que soient leur origine ou leur statut, une culture de l'innovation. En un mot : concevoir autrement les politiques publiques !



Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20181127-185003-DE
Date de télétransmission : 06/12/2018
Date de réception préfecture : 06/12/2018

VII - ANNEXE 1 : LES ORIENTATIONS EN MATIERE DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES POUR L'ANNEE 2019

1. La structure des effectifs

1.1 Effectif global par statut au 31.10.2018

Statut	Nombre d'agents
Titulaires/stagiaires	766
Contractuels intégrés	1559
Contractuels CDI	295
Contractuels CDD	21
Vacataires ou assimilés	59
Collaborateurs de cabinet	4
Total	2729

1.2. Evolution rétrospective et prévisionnelle des effectifs

Année	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Effectif	3006	2914	2772	2729	2700	2670

2. Les dépenses de personnel

2.1. Evolution rétrospective et prévisionnelle des dépenses de personnel

Année	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Dépenses de personnel chap 012	114 299 292€	113 579 115€	113 527 522€	115 550 000€	115 800 000€	115 800 000€

2.2. Les nouvelles bonifications indiciaires

Années	Nombre agents	Coût
2015	366	636 497 €
2016	349	627 026 €
2017	331	548 192 €
2018 prévisions	322	533 489 €

2.3. Les heures supplémentaires rémunérées

2015		2016		2017		2018 prévisions		2019 prévisions	
Volume horaire	Coût	Volume horaire	Coût	Volume horaire	Coût	Volume horaire	Coût	Volume horaire	Coût
105 639	1 995 091€	95 184	1 876 349€	94 512	1 816 789€	93 354	1 790 354€	92 100	1 800 000€

2.4. Les avantages en nature

Avantages en nature logement

Années	Nombre agents
2015	36
2016	35
2017	35
2018	29

3. La durée effective de temps de travail

Temps de travail	Nombre agents
39h	212
38h	1815
Temps non complet	702

VIII - ANNEXE 2 : LES ORIENTATIONS EN MATIERE DE GESTION FINANCIERE POUR L'ANNEE 2019

LES PERSPECTIVES

Les orientations budgétaires 2019 traduisent et mettent en œuvre les engagements pris auprès des dionysiens afin d'assurer un développement humain et urbain harmonieux, cela malgré les difficultés nées de la crise.

La collectivité fait le choix de s'appuyer sur 3 principes forts :

- La maîtrise constante des dépenses de fonctionnement
- Le recours modéré à la fiscalité
- Le maintien de l'effort en matière d'investissement.

Les marges de manœuvre s'amenuisent, mais la Collectivité opère des choix stratégiques.

Tout d'abord, concernant les recettes fiscales, le renouvellement du partenariat avec les services de l'Etat permet de pérenniser la programmation de réunions trimestrielles afin de fiabiliser et dynamiser la matière imposable. Les recettes devraient cependant baisser légèrement.

Compte tenu du fait que les importations n'ont pas retrouvé leur niveau d'avant 2008, il convient d'établir une prévision prudentielle pour les recettes de l'octroi de mer au titre de l'exercice 2019, L'octroi de mer attendu pour 2019 devrait être stable pour s'établir à 47 M€.

De ce fait, la collectivité entend conserver ses capacités d'investissement à un bon niveau.

PROGRAMMATION PLURIANNUELLE - VILLE	2018	2019	2020
GRANDS PROJETS	9 938	13532	1763 6
VOIRIE & DEPLACEMENT	9 029	9277	7116
CRECHES & ECOLES	6 333	5202	6368
ACQUISITIONS FONCIERES	5 869	2025	2150
ACTIONS CULTURELLES & SPORTIVES	5 421	4866	3959
CREATION & REHAB. BAT COMMUNAUX	4 676	4282	3831
LOGEMENT & HABITAT	2 749	3330	3322
SCHEMA DIRECTEUR INFORMATIQUE	2 527	2653	1419
AFFAIRES GENERALES	2 506	1972	1475
ENVIRONNEMENT & ESPACES VERTS	2 235	1628	2266
ECµLAIRAGES PUBLICS	1 420	2292	1217
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE & SOCIAL	1 230	2487	1023
AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMME	1 190	470	1539
TOTAL	55 123	54056	5332 3

Programme d'Investissement Pluriannuel Budget Ville - Montant en K€

PROGRAMMATION PLURIANNUELLE - EAU	2018	2019	2020
RESSOURCES	1 340	1 532	4 502
TRAITEMENT	1 216	1 300	1 535
STOCKAGE	2 586	2 110	2 822
GESTION DU RESEAU	5 417	2 555	2 650
TOTAL	10 559	7 497	11 509

Programme d'Investissement Pluriannuel Budget Annexe de l'Eau- Montant en K€

Accusé de réception en préfecture
974 219740115-20181127-185903-DE
Date de télétransmission : 06/12/2018
Date de réception préfecture : 06/12/2018

LES CARACTERISTIQUES DE LA DETTE

Assurer les grands équilibres financiers. Une gestion communale efficace implique une maîtrise des grands équilibres financiers pour mener à bien les politiques publiques.

L'épargne est un élément déterminant dans le sens où elle peut participer au financement de nouveaux projets pour la Ville. Aussi, il est primordial de conforter l'épargne au moyen des autres ressources propres.

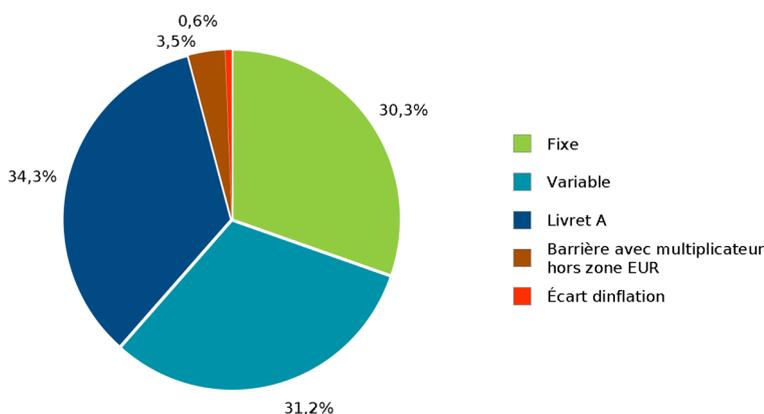
La capacité communale à emprunter doit être utilisée de manière appropriée pour financer le programme d'investissements et entreprendre les équipements pour Saint-Denis. Dans les développements qui suivent au chapitre des politiques publiques, les principales réalisations et grands aménagements sur les toutes prochaines années sont identifiés.

Synthèse de la dette

Budget	CRD	Taux Moyen	Durée résiduelle	Nb de prêts
Budget Principal	154 076 473 €	1,82 %	14 ans	42
Budget Eau	46 317 376 €	1,59 %	17 ans	11

Développer une gestion active de la dette. La situation de la dette de la ville reste très satisfaisante, malgré un endettement croissant en raison d'un programme ambitieux d'investissements, la dette par habitant (962 €) est encore inférieure à la moyenne de la strate (1.191 €).

Les taux payés par la Ville, tous types de taux confondus, sont significativement bas puisque le taux moyen est rendu à moins de 1.82% au titre de l'année 2018, très inférieur à la moyenne de la strate, grâce à la prépondérance d'emprunts à taux variable.



L'ambition de la Ville est de maintenir pour l'année 2018 ce niveau de taux toujours inférieur à 2 %; au regard des évolutions et des anticipations à moyen terme, cet objectif demeure réalisable.

La part de dette à taux fixe est de 30 %, la dette à taux variables ou taux structurés (70%) reste sous surveillance.

Lors du budget 2019 qui sera examiné au prochain Conseil Municipal programmé en décembre prochain, il est prévu de maintenir l'endettement nouveau autour de 27 M€ pour un programme d'investissement estimé à 55 de M€ par an.

L'encours est constitué de 44 produits et 8 contrats revolving répartis auprès de 8 établissements prêteurs.

	Nb de lignes	Capital Restant Dû	Taux moyen
Emprunts	44	176 090 113 €	1,69 %
Revolving non consolidés	8	20 387 069 €	2,27 %
Dette	52	3 916 666 €	2,51 %
		200 393 850 €	1,77 %

Accusé de réception en préfecture
 974-219740115-20181127-185003-DE
 Date de télétransmission : 06/12/2018
 Date de réception préfecture : 06/12/2018

La gestion active de la dette implique un réaménagement ou des arbitrages tant sur le capital restant dû que sur les taux, la Ville s'appuiera tant sur les conseils de ses partenaires financiers que les prestataires spécialisés dans les risques de taux. La mise en œuvre du plan pluriannuel des investissements avec des fortes variations des flux de dépenses ou des subventions liées à ces projets nécessitera une gestion appropriée des mobilisations et remboursements des fonds revolving, pour les produits assortis de ces options soit une trentaine de millions d'euros.

La ville prospecte aussi les produits financiers destinés à des politiques publiques soutenues (croissance verte, réhabilitation thermique, transition énergétique) afin de capter des financements bonifiés en termes de frais financiers. Les prêts à taux zéro de la CDC, taux à faible marge auprès de la CDC et de l'AFD ainsi que les prêts à 20 ou 25 ans lorsque ceux-ci sont destinés à réaliser des équipements publics utilisables sur une durée longue représenteront un tiers des besoins en emprunts pour 2018 et 2019.

Cette politique d'emprunt devra conforter l'épargne nette pour la maintenir au-delà des 4 M€ l'an d'ici la fin du mandat actuel.

J'ai le plaisir d'annoncer aux dionysiens que la fiscalité locale ne sera pas augmentée pour 2019.

Un programme d'investissements ambitieux- dont vous avez vu dans les grands axes dans les paragraphes précédents - sera détaillé dans le projet de budget que vous allez examiner d'ici quelques semaines.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20181127-185003-DE
Date de télétransmission : 06/12/2018
Date de réception préfecture : 06/12/2018